



RDN

Avenir de la guerre et ses mutations

*« Se préparer à la guerre est le meilleur moyen
de préserver la paix. »
George Washington*



Revue Défense Nationale

Mensuel - Mars 2020



Une mutuelle forte pour un avenir *plus sûr*



La différence *Unéo*

Une protection incomparable

Toutes les situations de vie

Des prix justes dans la durée

Des aides indispensables

Gouvernée par ses adhérents

Unéo, MGPet GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000¹

Votre force mutuelle



Éditorial

Ce début d'année est marqué par deux surprises stratégiques. D'une part, le ratage des velléités iraniennes dans la montée des tensions dans le Golfe, avec la destruction du Boeing 737 ukrainien au décollage à Téhéran. La baisse des menaces qui s'en est suivie reste sûrement provisoire mais non négligeable dans le contexte international. D'autre part, l'épidémie du Covid-19 (ou Coronavirus), née en Chine, mettant à mal l'autoritarisme du régime de Xi Jinping et bouleversant la machine de propagande autour des Routes de la Soie. Ces deux ruptures, dont on ne connaît pas encore les conséquences géopolitiques, soulignent combien notre environnement est devenu fragile et tendu, au risque de confrontations militaires de haute intensité et dans des espaces de plus en plus variés.

Comprendre le monde et le fait « guerre » sont donc plus que jamais indispensables pour prévenir les apocalypses. C'est d'ailleurs ce qui ressort tant de l'entretien accordé par Gérard Araud – ambassadeur de France au terme d'une très longue carrière de diplomate – que de l'hommage rendu à l'Amiral Lacoste, récemment disparu. Avec, au-delà de la diversité des parcours, ce lien commun de la nécessité impérieuse d'analyser les rapports de force et d'agir pour que la France reste un acteur reconnu et crédible sur la scène internationale.

D'où le dossier de ce numéro – qui sera poursuivi en avril – consacré aux évolutions de la guerre dans le futur. Il ne s'agit pas d'un essai de prospective, mais de proposer des pistes de réflexion autour d'approches de natures très différentes. Avec cependant des invariants qui constituent des fondamentaux dont l'oubli amène à l'échec. Certes, les technologies de demain (notamment l'intelligence artificielle et les datas) peuvent accélérer à la fois le tempo de l'engagement et la complexité de la gestion de l'espace de bataille. Toutefois, la guerre, même sous une forme cyber, impose la violence, la souffrance et la mort. D'où le rôle essentiel du Chef, qu'il soit le politique ou le militaire. Il lui appartient de comprendre, de choisir puis de décider. Cela impose notamment intelligence mais aussi caractère. Cette dimension est essentielle et déterminante, l'histoire abondant en exemples. Cette année 2020, avec les commémorations des 80 ans de l'année 1940, représentera l'occasion de se rappeler que le courage est une vertu essentielle pour le Chef, du caporal au général, tout comme pour ceux qui portent la Toge.

Réfléchir sur les conflits du futur oblige donc à sortir de ses certitudes doctrinales ou de ses pratiques d'état-major souvent confortables intellectuellement. Cela impose de se confronter à la réalité géopolitique d'aujourd'hui, car elle constitue le terreau de la conflictualité de demain. C'est assumer une responsabilité stratégique souvent négligée et parfois contestée par crainte de regarder la réalité en face. C'est de fait l'enjeu réaffirmé par le président de la République, le 7 février, devant notamment les stagiaires de l'École de Guerre autour de la dissuasion nucléaire, en demandant à nos partenaires européens de se montrer plus actifs et de s'engager pour une Europe plus souveraine et maîtresse de son destin, dans un monde fait de tensions, de rapports de force et de remises en cause du multilatéralisme et des principes, ayant construit nos démocraties après le suicide des années 1940.

Jérôme Pellistrandi - *Rédacteur en chef*

Sommaire

MARS 2020

5 *Préambule - Quarante ans de diplomatie*

GÉRARD ARAUD

Gérard Araud propose un tour d'horizon du métier de diplomate et regarde rétrospectivement les grands dossiers de politique étrangère qu'il eut à vivre. La relation entre le Quai d'Orsay et l'hôtel de Brienne a également fortement évolué durant ces décennies avec un accroissement des échanges.

13 *In Memoriam - Amiral Pierre Lacoste*

JEAN DUFOURCQ

Avenir de la guerre et ses mutations

19 *Efficacité et utilité des interventions militaires*

HENRI BENTÉGEAT

Nos interventions militaires actuelles s'inscrivent principalement à l'extérieur du territoire national, avec un volontarisme exemplaire en Europe. Les conditions du succès ne sont pas simples à obtenir et exigent de la patience, une approche globale et une forte conviction de la nécessité d'agir, impliquant toute la nation.

29 *En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises*

CHRISTOPHE PRAZUCK

Les zones grises, notamment dans les espaces maritimes, constituent un terreau fertile pour des confrontations hybrides entre des acteurs souvent anonymes. De fait, la mer permet cela, déstabilisant et fragilisant notre souveraineté. Il est nécessaire d'y consacrer des moyens pour agir dans ces nouvelles aires de conflictualité.

33 *Enseigner l'histoire de la guerre, enseigner la guerre dans l'histoire, enseigner la guerre au présent*

TRISTAN LECOQ

La guerre s'inscrit dans l'histoire. Enseigner l'histoire de la guerre, c'est comprendre l'histoire, mais aussi le présent. Le fait guerrier, s'il a considérablement évolué, contribue dramatiquement au présent, même s'il ne s'agit plus de guerres totales. Le phénomène « guerre » aujourd'hui reste cependant essentiel à étudier.

44 *Retour vers le futur de la guerre : quels facteurs de supériorité pour demain ?*

NICOLAS LE NEN

La guerre reste une réalité humaine intangible. Ce fait nous oblige à nous y préparer avec lucidité. C'est-à-dire en considérant le conflit symétrique majeur où le choc des volontés restera l'élément décisif. Cela implique de disposer des facteurs de supériorité en préparant la guerre du futur et non celle d'hier.

50 *La guerre, mutation et avatar : « La guerre est finie, vive la guerre ! »*

JEAN DUFOURCQ

La guerre des conflits armés du XX^e siècle a vécu. De nouvelles formes de conflictualité amènent des transformations profondes notamment dans des champs immatériels moins régulés. D'où le besoin d'une réflexion stratégique renouvelée privilégiant des approches différenciées s'inscrivant dans la durée et portant sur la souveraineté de demain.

56 **Commander à l'âge de l'information**

FRANÇOIS-OLIVIER CORMAN

Le numérique a transformé la gestion de l'information en saturant les réseaux, au détriment de la capacité d'analyse et de discernement. Le chef militaire doit être capable à la fois de comprendre le déluge de données et de savoir décider. Il lui faut du caractère, de l'expérience, de l'audace et faire preuve d'un vrai courage.

64 **La défense sol-air dans les opérations aériennes : l'intégration du cinquième équipier**

FRANÇOIS GRESSER

La défense sol-air mise en œuvre par l'Armée de l'air connaît une mutation majeure avec l'arrivée des moyens MAMBA et de coordination CMD3D permettant des performances utiles à la manœuvre aérienne, contribuant à la défense intégrée de la force. Cette démarche participe à répondre aux enjeux des guerres futures.

69 **Robots terrestres et combat urbain : quelle dimension éthique ?**

OLIVIER KEMPF

Le combat urbain de demain va obliger à l'emploi accru de robots terrestres. Ceux-ci permettront d'élargir le champ des possibles, tout en préservant la vie des soldats. Les règles d'engagements de ces nouveaux moyens devront s'inscrire dans une réflexion éthique déjà bien avancée.

75 **L'eau, cause et instrument de guerre ?**

ALAIN LAMBALLE

L'eau est vitale pour l'humanité. Il est cependant difficile de démontrer que l'accès à l'eau a été la cause principale de conflits. Cependant, le contrôle de cette ressource est un enjeu permanent et participe aux tensions géopolitiques croissantes. L'Asie et l'Afrique sont des zones susceptibles de voir ainsi une nouvelle conflictualité autour de l'eau.

81 **Protection de l'environnement et opérations militaires en temps de conflit**

CHARLOTTE TOUZOT-FADEL

Les atteintes à l'environnement lors d'un conflit constituent des sources potentielles de sanctions au regard du développement du droit des conflits armés. C'est une exigence qui s'impose de plus en plus aux différents acteurs, d'autant que l'opinion publique internationale en est souvent témoin. Cette évolution s'imposera comme une responsabilité politique et éthique.

Opinions

89 **La réflexion stratégique est plus que jamais nécessaire**

PATRICK LEFEBVRE

La FMES, implantée à Toulon, est un laboratoire d'idées résolument tourné vers l'analyse stratégique autour des thématiques de la Méditerranée. La dimension maritime y est essentielle et permet d'intégrer des approches pluridisciplinaires, enrichissant le débat et élargissant l'offre de formation, en liaison avec l'IHEDN.

95 **Menaces, biens publics et demande de défense européenne**

JOSSELIN DROFF – JULIEN MALIZARD

Penser une défense européenne oblige à réfléchir à la nature des différentes menaces et à leur interaction pour les pays concernés. De fait, les perceptions sont diverses et les conséquences en besoin de défense ne sont pas les mêmes. Le risque est de voir certains États s'investir réellement tandis que d'autres restent réticents à assumer cette responsabilité.

101 **Système de crédit social chinois : outil de contrôle social ou modèle de société pérenne ?**

BENJAMIN LE GALL

La Chine met en place un système de crédit social (SCS) visant à évaluer individuellement les Chinois, en les insérant dans une logique d'obéissance et de conformité voulue par le Parti communiste chinois. Ces SCS peuvent s'appuyer sur la collecte de *Data* et leur traitement par l'intelligence artificielle. Paradoxalement, l'opinion publique semble adhérer à cet outil de contrôle sociétal.

Approches régionales

107 **Coopération régionale entre les républiques d'Asie centrale : état des lieux et perspectives**

DANIEL PASQUIER

Les républiques d'Asie centrale, issues de la dislocation de l'URSS, après des années de méfiance réciproque, ont entamé un rapprochement prudent. Le volet sécurité a été délégué à Moscou, trop heureux de pouvoir rejouer un rôle, et le volet économique à Pékin, dont les moyens financiers sont particulièrement importants. Par contre, une intégration régionale semble désormais oubliée.

Approches historiques

115 **Contre les procès en obscurantisme : retour sur le cas des cuirassés**

THIBAUT LAVERNHE

Si la Seconde Guerre mondiale voit la fin de l'emploi des cuirassés, il serait vain de considérer que ce type de navire de ligne ait été, dès son origine, un fiasco conceptuel. Le cuirassé n'a cessé d'évoluer au cours du demi-siècle de son emploi. Plus que le porte-avions, c'est le radar qui a bouleversé le champ de bataille naval, permettant de détecter. Dès lors, le cuirassé a été remplacé par le porte-avions capable de délivrer des feux plus loin.

Chronique

123 **Histoire militaire - Septembre 1939 : la disparition de la Pologne**

CLAUDE FRANÇ

En septembre 1939, la Pologne est balayée en quelques semaines, à la fois par l'efficacité de la machine de guerre nazie et par l'inadaptation dramatique du commandement polonais. Malheureusement, la France ne sut pas tirer les leçons de cette campagne.

Recensions

- 125 Antoine Izambard : *France-Chine - Les liaisons dangereuses*
Delphine Deschaux-Dutard : *Introduction à la sécurité internationale*
Alexandre Devecchio : *Recomposition - Le nouveau monde populiste*
Claude Martin : *La Diplomatie n'est pas un dîner de gala*
Alexandre Tachon : *Désobéissance*
Pierre-Alain Antoine : *41 histoires extraordinaires de la guerre invisible*
Manuelle Calmat : *Commandos marine - Au cœur des tempêtes*

Quarante ans de diplomatie *

Gérard Araud

Ambassadeur de France aux États-Unis de 2014 à 2019.
Représentant permanent de la France aux Nations unies
de 2009 à 2014. Auteur de *Passeport diplomatique*.
Quarante ans au Quai d'Orsay (Grasset, 2019).

En quoi le métier de diplomate a-t-il changé entre votre entrée au Quai d'Orsay en 1982 et aujourd'hui ?

Il a changé de multiples manières. D'abord, parce que les contacts entre capitales se font désormais beaucoup plus directement sans passer par les ambassades. Les moyens de communication protégés permettent au conseiller de sécurité nationale américain d'appeler son homologue français sans avoir à passer par l'ambassadeur. Il s'agit d'une réduction du rôle politique des ambassadeurs.

Ensuite, le traitement de l'information est différent. Il y a quarante ans, l'information était rare. *Internet* n'existait pas. Le travail du diplomate était plutôt de chasser l'information rare. Tandis qu'aujourd'hui, avec les médias sociaux, l'information est surabondante. Nous sommes passés du traitement d'une information rare au tri d'une information surabondante.

Enfin, nous sommes passés d'une diplomatie des chancelleries, du secret, traitée par une poignée de politiques et de diplomates, à des sociétés plus démocratisées qui fonctionnent en réseau. Il s'agit d'une évolution de long terme. Aujourd'hui, la vieille problématique opinion publique/politique étrangère est beaucoup plus prégnante et plus difficile à traiter. Le secret des chancelleries est devenu en grande partie illusoire, comme en témoigne notamment l'affaire *WikiLeaks*. Dans les réunions à Paris, tout le monde utilise son téléphone portable pour enregistrer et *twitter*. La capacité à diffuser l'information est beaucoup plus grande qu'auparavant, où il fallait prendre des notes, puis faire un compte rendu envoyé ensuite par papier à quelques personnes. Maintenant, il suffit de pousser sur un bouton et quinze personnes sont informées.

Vous avez été conseiller diplomatique au cabinet du ministre de la Défense, M. François Léotard de 1993 à 1995. Comment analysez-vous les relations entre les ministères de la Défense et des Affaires étrangères ?

Tout a changé. Au début des années 1990, les ministères des Affaires étrangères et de la Défense travaillaient de manière séparée. Les militaires faisaient la

* Propos recueillis par Sophie Jacquin, responsable de la chronique géopolitique de la revue *Défense*, collaboratrice du podcast *Le Nouvel Esprit public*.

guerre, les diplomates la paix. Quelques militaires étaient spécialisés dans la négociation des accords de contrôle des armements, mais le contact entre le sous-chef opérations et les diplomates était nul. Il n'y avait pas de raisons pour les diplomates de le connaître ni de savoir comment était menée une opération militaire. Il s'agissait de deux mondes qui s'ignoraient.

À partir de 1991, avec la Bosnie, les forces françaises ont été engagées dans un nouveau type de missions : des missions de maintien de la paix qui sont, avant tout, politiques. Les deux mondes se découvrirent alors. Les diplomates apprirent ce que voulait dire de déployer un bataillon sur le terrain, tandis que les militaires apprirent ce que signifiait une mission politique, qui ne rentrait pas dans les manuels de l'École de Guerre.

De 1993 à 1995, au cabinet du ministre de la Défense, j'ai assisté à deux mondes qui ont appris à se connaître. Du côté du ministère de la Défense, avec la création, en 1992, de la Délégation aux affaires stratégiques, nous sommes passés du tout militaire au politico-militaire. Il fallait que le ministre de la Défense soit capable d'avoir son propre débat avec l'état-major des armées. Cette relation civils/militaires s'est développée. Elle est maintenant entrée dans les mœurs.

Cela n'a pas été facile au début. J'ai pu m'en rendre compte. Les diplomates envoyaient des bataillons en Bosnie pour accomplir des missions qui, en termes militaires, n'avaient aucun sens, sans les équipements nécessaires ni chaînes de commandement. Les hommes étaient rendus vulnérables et à tout moment ils pouvaient être la cible de groupes armés. Rapidement, des tensions sont apparues sur la Bosnie. Les civils, non seulement le Quai d'Orsay, mais aussi le pouvoir politique demandaient aux armées d'être énergiques face aux Serbes. Les armées ne l'étaient pas. La raison en était, certes, la serbophilie des armées, mais, tout simplement que l'état-major se rendait compte de la vulnérabilité des soldats et ne voulait justement pas les exposer. Par la suite, des chefs d'état-major ont compris le politico-militaire, ils y ont servi. L'un des premiers a été le général Henri Bentégeat, qui était tout à fait exemplaire. Au sein du ministère de la Défense, des filières se sont établies pour le politico-militaire. Du côté du ministère des Affaires étrangères, les rapports sont maintenant réguliers et je dirais qu'il y a une certaine normalisation des relations.

Quel rôle la France a-t-elle joué dans la tragédie rwandaise et notamment avec la force *Turquoise* à partir de juin 1994 ?

C'est une histoire très douloureuse. Voir la France accusée d'avoir contribué d'une manière ou d'une autre à un génocide, c'est atroce. Des erreurs ont été commises, c'est évident. La première a été de s'être engagé au Rwanda en 1990. Il s'agissait d'une décision du président François Mitterrand. Dès que le nouveau gouvernement français de cohabitation a été nommé, en 1993, nous avons voulu

nous en dégager. Nous y étions parvenus : les forces françaises avaient quitté le Rwanda début 1994. Les Nations unies avaient pris le relais. Puis, le génocide est arrivé. Les Français étaient alors les seuls à vouloir faire quelque chose qui n'était pas simple : projeter 2 500 hommes à 6 000 km dans un délai très court. C'était une gageure. Nous avons commis l'erreur d'être trop juridiques : nous ne disposions pas du mandat de fermer la *Radio Télévision Libre des Mille Collines* qui appelait au meurtre ni d'arrêter les responsables du génocide qui traversaient nos lignes. Nous ne l'avons donc pas fait. Je pense que nous avons eu tort. Sans mandat, juridiquement, les armées avaient raison de ne pas intervenir. Nous avons également sous-estimé le mot génocide. Des génocides, il y en a eu cinq au XX^e siècle. Face à l'opinion publique, il est injustifiable de dire « nous n'avions pas le mandat d'arrêter des génocidaires ». Cela a été un manquement. Mais tous les pays ont manqué. D'une certaine manière, la France moins que les autres. Comme nous étions sur place et étant les anciens ennemis des Tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé, cela a conduit à des accusations absurdes.

Je pense que nous n'aurions pas dû envoyer la force *Turquoise*, car le temps d'être déployée, elle est devenue opérationnelle fin juin, soit après le génocide. En prime, c'est le moment où les Hutus, les génocidaires, ont fui la revanche des Tutsis. Non seulement nous n'avons pas été efficaces contre le génocide, mais en plus, paradoxalement, nous nous sommes retrouvés à paraître défendre les génocidaires. Les motivations d'envoyer la force *Turquoise*, celles notamment d'Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères qui a été l'avocat de la force *Turquoise* contre le ministre de la Défense, l'état-major des armées et le Premier ministre, étaient tout à fait honorables. Mais rétrospectivement, notre présence s'est retournée contre nous en termes de réputation.

Ambassadeur de France en Israël de 2003 à 2006, dans votre ouvrage *Passeport diplomatique. Quarante ans au Quai d'Orsay*, vous concluez qu'il n'y aura jamais de paix entre Israéliens et Palestiniens. Pourquoi ?

C'est un peu provocateur et brutal, mais je le crois profondément. J'ai été en poste deux fois en Israël. Un pays que je connais et que j'aime. C'est une tragédie grecque au sens premier du terme : deux peuples qui sont dans une situation historique dont je ne vois pas la solution. Le *Frankenstein* de la colonisation israélienne rend désormais tout compromis territorial impossible. Pour créer un État palestinien, il faudrait rapatrier maintenant environ 100 000 colons israéliens. Aucun gouvernement israélien n'aura la force ni les moyens de le faire étant donné le système politique israélien. De l'autre côté, l'autorité palestinienne est minée par la corruption, la gérontocratie et l'insignifiance politique. La disproportion de force est trop importante entre les deux parties. Israël peut estimer que le *statu quo* est très confortable pour lui. Le plus vraisemblable est qu'il n'y ait pas de paix et finalement le maintien de ce *statu quo*.

Représentant de la France auprès des Nations unies de 2009 à 2014, quel jugement portez-vous sur les forces de maintien de la paix ?

Les forces de maintien de la paix sont souvent impopulaires, qualifiées de peu efficaces. À l'origine, une force de maintien de la paix, c'est une force d'interposition. Un règlement de paix est signé et une force d'interposition en vérifie la mise en œuvre. Elle n'est pas une force de combat. Il n'existe pas de chaîne de commandement aux Nations unies. Les équipements sont légers, car les forces ne sont pas supposées se battre. Les pays contributeurs de troupes n'envoient pas des hommes pour risquer leur vie.

La France a été l'avocate des mandats de maintien de la paix « robuste ». Malheureusement, les missions de maintien de la paix les plus compliquées se déroulent souvent dans des pays francophones. La France rédige alors les projets de résolution : en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA) et surtout au Mali. Nous faisons voter des mandats robustes et nous envoyons des forces qui n'arrivent plus après un règlement de paix, mais sans règlement de paix. La nature de la mission a changé : ce ne sont plus des forces de maintien de la paix, puisqu'il n'y a pas de paix.

Des mandats très énergiques pour se battre ont été donnés à ces forces, toujours recrutées de la même manière, avec les mêmes équipements légers. Je faisais voter ces résolutions, mais j'étais sceptique personnellement, en raison de la divergence entre les moyens donnés et le mandat qu'on leur fixait. Le résultat est que le mandat n'est pas mis en œuvre et les forces demeurent fondamentalement des forces de maintien de la paix, qui gardent des routes, des ponts de passage, mais ne combattent pas.

En conséquence, ce sont les Français qui font le travail, comme au Mali, où la force *Barkhane* assure la mission, à la place des forces des Nations unies. Il est vrai que pour obtenir le vote du mandat sur le Mali, nous avons promis que la France serait prête à venir au secours des forces de maintien de la paix. Cette notion de maintien de la paix robuste vient en partie du Quai d'Orsay. Rétrospectivement, je crains que cela ait été assez idéaliste. Nous avons essayé de muscler le secrétariat militaire des Nations unies, en particulier en 2006 pour la Finul au Liban. Sans succès. Il faut comprendre qu'un bataillon d'un pays africain sans entraînement, avec quelques équipements, envoyé sur le terrain, au fin fond du Mali, ne va pas se battre pour Kidal contre des gens qui ne le concernent en rien.

Vous avez fait voter, le 17 mars 2011, la résolution 1973, sur la Libye. Avec le recul, comment jugez-vous la politique française menée dans ce pays ?

J'ai fait voter la résolution 1973, parce que j'avais des instructions du président de la République. Ce n'était pas mon initiative personnelle. Je pense que les bonnes solutions n'existent pas en politique étrangère. D'abord, parce que toute

décision a des aspects négatifs. Ensuite, parce qu'il s'agit de paris sur l'avenir et souvent de choix entre deux maux. Dans le cas de la Libye, Kadhafi annonçait que des fleuves de sang allaient couler à Benghazi. Le passé pouvait faire penser que ce serait le cas. La Ligue arabe appelait à l'intervention militaire. Nous sommes donc intervenus. Il nous a été reproché de n'avoir rien fait pour stabiliser la Libye. Mais les Libyens sont nationalistes. Ils ne voulaient donc pas de forces de maintien de la paix sur leur territoire. Ils ont accepté tout au plus 200 agents civils des Nations unies, sans protection. Cela a bien fonctionné pendant les neuf premiers mois. Les élections se sont déroulées pacifiquement. Mais, ensuite le pays s'est effondré. Pour les Européens, il aurait sans doute été préférable de garder Kadhafi du fait de sa gestion des migrants. Quant aux Libyens, c'est à eux de décider. S'il est légitime de se poser des questions, en même temps c'est *ex post*.

Pourquoi l'ONU est-elle restée impuissante en Syrie ?

Il faut se rappeler que tout au long de la guerre froide, les Nations unies sont demeurées totalement impuissantes. Le Conseil de sécurité se réunissait une fois par mois pour approuver son ordre du jour... qui était vide. Au fond, le choix qui s'est posé en 1945 était, soit de reconstruire la Société des Nations (SDN), que l'Allemagne, l'Italie, le Japon, puis finalement l'URSS ont quittée, car une grande puissance n'accepte pas d'être mise en accusation, soit d'introduire le droit de veto, afin de garder les grandes puissances. Mais, lorsque celles-ci ne sont pas d'accord, c'est le blocage. La seule fois où il a été évité, c'était en 1950 sur la Corée, car l'Union soviétique avait fait l'erreur de quitter la salle. Avec la politique de la chaise vide, il n'y a pas eu de veto soviétique.

La Russie, la Chine et les États-Unis ont toujours fait en sorte que le Conseil de sécurité ne s'occupe pas de leurs affaires. C'est pourquoi nous n'avons donc rien fait sur le Myanmar, le Sri Lanka, l'Ukraine, l'Irak, le conflit israélo-palestinien et la Syrie. C'est le pacte réaliste sur lequel sont fondées les Nations unies.

Quelle est la pérennité de la présence américaine militaire en Europe ?

C'est une question évidente qui pourtant n'est jamais posée, car dans l'univers des *think tanks* et des experts, tout le monde a été élevé dans l'atlantisme, dans la notion que les Américains sont une puissance européenne. C'est une évidence à Bruxelles, Londres, Paris ou Washington. Or, pourquoi les États-Unis resteraient-ils en Europe ? Il s'agit d'une vraie question. Pour protéger les Européens ? Mais pourquoi les Européens ne se protégeraient-ils pas eux-mêmes ? Après tout, les Allemands dépensent seulement 1,4 % de leur PNB pour la défense. S'ils en dépensaient 2 %, cela ferait une énorme différence. En face, la Russie a le PNB de l'Espagne avec un budget militaire qui doit être supérieur de 20 % au budget militaire français, mais représente la moitié du budget militaire France/Allemagne/

Royaume-Uni. Je comprends Donald Trump lorsqu'il demande : « Pourquoi défendre le Monténégro ? » Si j'étais un Américain du Wisconsin, je me poserais la question. Les États-Unis ne vont pas s'occuper des affaires européennes à la périphérie de l'Europe. Quand les intérêts vitaux européens sont en jeu en Ukraine, en Syrie et en Libye, les Américains vont nous dire « c'est votre problème ». Les Turcs arrivent en Libye et les Américains s'en désintéressent totalement.

Toutefois, je ne pense pas que les Américains vont quitter l'Europe, même si Donald Trump est réélu. La présence militaire américaine en Europe ne devrait pas être remise en cause. Le problème avec la pensée humaine, c'est qu'il est très difficile de prévoir les ruptures. Nous sommes toujours condamnés à construire une sorte de continuité à partir des événements passés. Or, il y a des moments où intervient une rupture. La révolution iranienne était totalement imprévisible, de même que la Révolution française et toutes les révolutions. Personne n'avait prévu l'élection de Donald Trump. Pas même son équipe. Il représente une rupture, qui n'est pas liée à sa seule personne, mais à toute une évolution américaine de long terme. Je ne sais pas jusqu'où elle ira.

Pourquoi est-il dangereux, selon vous, de parler d'« armée européenne » ?

Sur la défense européenne, j'ai toujours été convaincu qu'il fallait pour les Français avancer masqués, parce que, à cause de leur histoire tragique, les pays baltes ou la Pologne comptent beaucoup plus sur la garantie américaine que sur la garantie française. En conséquence, tout ce qui donne l'impression de pousser les Américains dehors provoque un raidissement de nos partenaires. Cela concerne aussi l'Allemagne, puisqu'elle ne veut pas les responsabilités de la puissance, ni dépenser de l'argent pour sa défense.

L'Europe a connu la paix depuis 1945, depuis que les Américains sont en Europe. Sans les Américains, nous avons quand même eu le génie de faire deux guerres mondiales et un génocide au cours du XXI^e siècle.

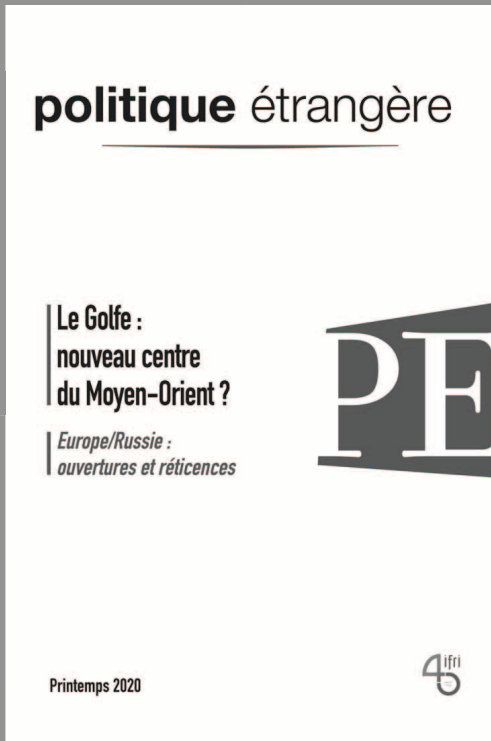
La raison pour laquelle il n'y aura pas d'armée européenne, c'est parce que les mots ont un sens. Une armée européenne, ce ne sera pas réunir dans un même bataillon un soldat italien, un français et un espagnol. Ni aligner un bataillon allemand à côté d'un bataillon français. Nous savons que cela ne marche pas. Le corps de réaction rapide européen ne fonctionne pas, la brigade franco-allemande non plus. Il existe des cultures militaires. Les officiers servent sous un drapeau. Chaque armée dispose d'une culture, de traditions, d'une doctrine militaire, d'une manière de déployer une section sur le terrain, qui ne sont pas les mêmes entre les Espagnols, les Français et les Italiens.

Enfin, j'ai passé vingt ans à essayer de construire la défense européenne parce que j'en avais reçu instruction. J'ai remarqué que sur ce plan, nos partenaires européens ne sont pas très allants. À chaque élection de Président français, de nouveaux

concepts sont inventés. Mais les militaires n'en veulent pas. Ils considèrent que les Américains sont sérieux. Que l'Otan dispose d'une expérience, car elle a des procédures, des doctrines. J'ajoute que les Européens n'ont pas envie de se retrouver tous seuls face au danger après soixante-cinq ans de présence américaine. Il est difficile de se désintoxiquer. Y compris pour les militaires français. ♦

politique étrangère

NOUVEAU :
n° 1/2020, printemps 2020



Dossier

Le Golfe : nouveau centre
du Moyen-Orient ?

Contrechamps

Europe/Russie :
ouvertures et réticences

Actualités

Inde : le nationalisme hindou
au pouvoir

La Chine, championne technologique
ou géant empêtré ?

Géopolitique de l'Amazonie

En vente en librairie et sur le site d'Armand Colin Revues
à partir du 9 mars 2020

• Au numéro :

Papier : 23 € / Numérique : 17,99 €

• Par abonnement :

Papier+ numérique : 80 € / E-only : 65 €

Retrouvez-nous sur le blog de la revue : politique-etrangere.com
Suivez-nous sur Twitter : @Pol_Etrangere

Amiral Pierre Lacoste

Jean Dufourcq

Contre-amiral (2S) de l'Académie de marine,
docteur en science politique.

A la veille de ses 96 ans, Pierre Lacoste s'est éteint au terme d'une longue vie d'une grande densité, d'une rare fécondité et d'un engagement sans faille pour son pays qu'il servit avec enthousiasme et passion, sagesse et perspicacité. Doté de multiples talents et d'une aptitude naturelle à rassembler dans son sillage de multiples personnalités au service de grandes causes, cet amiral emblématique a traversé le siècle et ses épisodes stratégiques avec la curiosité de l'homme moderne, la confiance de l'homme de conviction et la modestie du serviteur. Ce patriote indéfectible fut d'abord un marin expérimenté et un ingénieur passionné d'avenir ; et aussi un humaniste, un pédagogue hors pair et un promoteur résolu de l'intelligence du monde. Pierre Lacoste incarnait la figure du militaire ardent comme de l'honnête homme du XX^e siècle. Sa mémoire restera vive comme son sourire malicieux dans l'esprit de ceux qui l'ont approché.

On se souviendra de l'homme de cœur, du doyen accueillant à l'esprit vif, soucieux des plus jeunes qu'il savait écouter, encourager et promouvoir ; on aura aussi discerné en lui à la fois l'époux et le père attentif, le patriarche d'une grande famille et l'interlocuteur avisé et fidèle d'une multitude d'acteurs des différents cercles de pouvoir du monde qui le consultaient régulièrement.

*
**

On peut imaginer que Pierre Lacoste, alors jeune parisien de 10 ans, vécut de près le désordre des émeutes de février 1934, préludes du Front populaire en 1936 et qu'il vit avec stupeur la *Wehrmacht* s'installer à Paris en juin 1940. Après l'invasion de la zone libre en novembre 1942, c'est en effet un étudiant résolu qui s'évade par le chemin hasardeux des Pyrénées et des camps espagnols pour gagner l'Afrique du Nord et s'engager pour la durée de la guerre ; ce qui est fait fin mai 1943, il a alors 19 ans. Et ce sera la Marine et l'École navale repliée alors à Casablanca. Formé rapidement au centre de Siroco, il va participer aux dernières opérations de la guerre comme aide-gabier sur le *Sénégalais*. Sa formation complétée à l'École navale et sur la *Jeanne d'Arc*, il arrive en Indochine à l'été 1947 à la division navale d'Extrême-Orient sur le *CDT Delage* ; un an après, il est affecté à la flottille amphibie d'Indochine Sud. Il va y commander les *LCT 799* et *1104*, il sera engagé avec la division navale d'assaut (Dinassaut 4) au début 1949 près de Vinh Long ; il s'y distinguera. Le jeune patriote est devenu marin.

C'est un combattant expérimenté de 25 ans à la formation maritime déjà complète qui revient s'embarquer à Brest comme instructeur de navigation et de manœuvre. Breveté Transmissions en 1953, il embarque sur l'escorteur d'escadre (EE) *Surcouf* en armement comme chef de service. Il a 30 ans. Suivent deux années à l'EMM rue Royale à la division TER (transmission écoute radar). C'est un ingénieur féru de technique qui y est appelé et qui repartira comme chef du service transmission-détection du cuirassé *Jean Bart* en 1957, puis comme officier en second du tout neuf escorteur rapide (ER) *Le Savoyard*, jusqu'à l'entrée à l'École de guerre navale en octobre 1959. Il est alors promu capitaine de corvette et part, à l'issue, en poste à terre dans les forces maritimes du Pacifique comme sous-chef d'état-major à Nouméa. Il est de retour à Toulon en 1962, comme commandant de l'ER *Le Provençal* dont il est l'un des premiers pachas. C'est à bord qu'il aura 40 ans. Vont suivre plus de trois années intenses à Paris comme professeur de tactique et de surface à l'École supérieure de guerre navale où son talent pédagogique, servi par sa curiosité technique et son expérience manœuvrière, va s'épanouir. Il commandera ensuite l'EE *Jauréguiberry* dans le Pacifique avant de rejoindre pour deux ans le Centre de prospective et d'évaluation, véritable pépinière de talents et de recherche de la défense, qui a préparé le *Livre blanc* fondateur de 1971 ; il y fera connaissance du général Lucien Poirier qu'il retrouvera plus tard. Il commandera ensuite à Brest l'EE *Maillé-Brézé* et la 8^e division EE. Puis il rejoindra la DPMM comme chef du bureau officiers et sera, à 50 ans, l'adjoint mer du Centre des hautes études militaires puis le chef adjoint du cabinet militaire du ministre de la Défense, Yvon Bourges. Il aura connu les grandes étapes de la renaissance d'une Marine nationale engagée dans la guerre froide avec l'Alliance atlantique puis préparé celles du Plan bleu de 1972 et commandé quatre fois à la mer.

C'est ce marin de surface très complet qui est promu contre-amiral, commandant de l'École supérieure de guerre navale en septembre 1976. Deux générations de stagiaires bénéficieront de la parfaite maîtrise qu'il a acquise de la stratégie navale et de la réflexion militaire personnelle qu'il développe alors. Il exposera avec brio sa vision navale très structurée et sa perception de la guerre d'alors dans *Stratégie navale, guerre ou dissuasion ?* (Éditions Fernand Nathan, 1981). Le marin expérimenté, désormais officier général, est devenu une autorité militaire de référence et un stratéliste remarqué bien au-delà de la Marine.

Et c'est à ce profil performant qu'il doit de devenir le chef écouté du cabinet militaire du Premier ministre, Raymond Barre, jusqu'à l'été 1980 puis pendant deux ans le commandant respecté de l'Escadre de la Méditerranée. C'est aussi pour ces qualités qu'il est nommé, à 58 ans, à la Direction générale de la sécurité extérieure et promu amiral. Il le restera près de trois ans, avant que l'affaire *Rainbow Warrior* ne l'en démette. Il s'en expliquera pudiquement dans *Un Amiral au secret* (Éditions Flammarion, 1997). Sa loyauté militaire et son sens de l'intérêt du pays n'auront pas été mis en défaut dans cette haute responsabilité assumée avec fermeté et élégance. On le jugera alors naïf et pas assez retors, pas assez kaki aussi ; on

dénoncera la cohérence de ses positions et le manque de concession fait à la raison d'État, mais ses hommes apprécieront son goût de la responsabilité et le respect qu'il portera à ses équipages. Son sens du service l'a tenu tout au long de sa vie à l'écart tant de la complaisance que du dénigrement à l'égard des responsables politiques dont il connaît mieux que d'autres les dilemmes, les contraintes et les biais. On retiendra aussi que c'est sous son mandat que la dimension économique et civile de la défense extérieure du pays se structurera de façon pratique et que des mesures fermes seront prises pour sauvegarder la liberté d'action du pays dans ce domaine.

*

**

Commence alors pour Pierre Lacoste une nouvelle voie, plus ouverte encore, pour nourrir sa passion d'exposer, de débattre et de convaincre. Son engagement patriotique et sa réflexion militaire vont prendre une autre dimension avec la pratique de la démarche prospective associée à l'analyse logique des finalités : « englobant le passé, les “faits porteurs d'avenir” du présent et la préparation de l'avenir, elle permet d'exprimer clairement les interrogations fondamentales sur les finalités, les objectifs et les moyens de la politique de défense, notamment sur les armements nucléaires, la recherche et les budgets militaires ». Comme Lucien Poirier, il va inlassablement fréquenter les milieux universitaires et les instituts de recherche pour promouvoir la pensée stratégique et démultiplier les angles d'approche des vulnérabilités et des incertitudes qui engagent la sécurité du pays. Comme d'autres avant lui (Ailleret, Beaufre, Gallois, Poirier...), mais souvent de façon moins conceptuelle, plus pratique et opérationnelle, il va tenter de cerner en stratège les clés de la sûreté de la France en matière extérieure et intérieure, présidant pour celle-ci la Fondation pour les études de défense nationale, FEDN (1986) et créant pour celle-là l'association Civisme Défense Armée Nation, CIDAN (1999). Il sera l'un des premiers à étudier en détail la désinformation, à dénoncer la puissance des mafias (*Les Mafias contre la démocratie*, Éditions JC Lattès, 1992) et à aborder académiquement le renseignement (*Approches françaises du renseignement*, Éditions La Documentation française/FED, 1997 ; *Le Renseignement à la française*, Éditions Économica, 1998). Avec François Thual, il publiera *Services secrets et géopolitique* (Éditions Lavauzelle, 2001). Il animera à l'université de Marne-la-Vallée un séminaire fameux qui donnera enfin à la discipline du renseignement sa pleine dimension et facilitera l'ouverture de la DGSE sur le monde ouvert où elle a appris à se mouvoir aujourd'hui. Sa pensée claire et ses engagements pondérés et argumentés lui donneront un accès régulier à la grande presse nationale qui recherchera souvent ses avis et l'appui de son autorité. Il participera à de nombreux cercles de réflexion stratégique en France et à l'étranger, et aura à cœur d'y développer ses idées et d'y introduire des successeurs. Il sera un auteur régulier de la *Revue Défense Nationale* à laquelle il confiera de nombreux travaux de réflexion. Dans une de ses dernières contributions (2014), il concluait ainsi : « Réduire l'incertitude, c'est bien souvent d'abord discerner des intérêts communs, éduquer à la confiance mutuelle et refuser ensemble l'inacceptable. » Tel était le vrai fond humaniste de

sa large pensée stratégique. Jusqu'à la fin de sa vie, il restera un membre actif de la section Marine militaire de l'Académie de marine où il aimera partager ses convictions et élaborer ses analyses avec ses jeunes confrères. Il sera un infatigable promoteur d'une ambition maritime pour la France dans laquelle il verra le fondement essentiel d'une relance stratégique du pays.

Dans toutes ces activités si variées, il sera un stimulant attentionné pour tous ceux qui le consulteront et il exercera ainsi une fonction stratégique bien nécessaire qu'il laisse aujourd'hui vacante.

*
**

Cet homme très complet, aux talents multiples, à la bonne humeur inaltérable et au charisme rare, ce chef admiré et aimé, à l'autorité incontestée et à l'énergie indomptable a terminé sa belle mission patriotique de militaire soucieux de son pays et de l'avenir. Il laisse un sillage fécond et cette belle image de militaire ardent et d'honnête homme du XX^e siècle.

Avec quelques autres, il a incarné au plus haut degré la fonction de straté-
giste dont notre pays a plus que jamais besoin. Le pays l'a justement honoré de ses plus hautes distinctions.

16 janvier 2020





■ Avenir de la guerre et ses mutations

*« Se préparer à la guerre est le meilleur moyen
de préserver la paix. »*

George Washington

RDN

Efficacité et utilité des interventions militaires *

Henri Bentégeat

Général d'armée (2S). Chef d'état-major des Armées de 2002 à 2006.

L'histoire militaire de la V^e République s'écrit, pour l'essentiel, à l'extérieur du territoire national, dans les terres lointaines d'Afrique ou du Moyen-Orient et jusqu'aux confins hostiles de l'Asie du Sud, sans ignorer, en Europe, la poudrière irréductible des Balkans. Si « la France s'est faite à coups d'épée », comme l'écrivait le général de Gaulle, elle n'a jamais renoncé à l'usage de ses armes pour assurer sa sécurité et protéger ses intérêts. En Europe, seul le Royaume-Uni peut se targuer du même volontarisme.

Depuis vingt-cinq ans, notre pays déploie en permanence sur des théâtres d'opérations extérieures de 7 000 à 15 000 hommes, 20 à 60 avions de combat, 10 à 20 bâtiments de la Marine. Or, cet interventionnisme est aujourd'hui contesté, jugé risqué et coûteux pour des résultats incertains. Le bilan contrasté de nos engagements récents, de l'Afghanistan au Sahel, pose en effet la question de leur efficacité, voire de leur utilité.

Les raisons de cette mise en échec, au moins partielle, des interventions de la France et de ses partenaires occidentaux sont autant politiques que militaires, reflétant, dans le champ de la guerre, les évolutions et la complexité croissante de nos sociétés. Retrouver le chemin du succès exigera, n'en doutons pas, des sacrifices et une démarche stratégique renouvelée.

Une première clef de compréhension de nos difficultés actuelles se trouve dans l'évolution du champ et de la nature de nos interventions.

Longtemps, elles se sont limitées au « pré carré » de nos anciennes colonies africaines, la France répondant à l'appel de dirigeants s'estimant menacés. Une première rupture est intervenue avec l'extension inavouée de la notion de « pré carré » aux anciennes colonies belges, du Zaïre au Rwanda. À certains égards, nos engagements successifs au Liban relevaient de la même logique héritée de l'Histoire. Pour la première fois, nous portions le fer dans un environnement mal maîtrisé dont les facteurs de crise nous échappaient en partie.

* Ce texte est tiré d'une intervention devant l'Académie des sciences morales et politiques en novembre 2019. La RDN la remercie de l'avoir autorisé à le publier (<https://academiesciencesmoraletespolitiques.fr/>).

La deuxième rupture, majeure, s'est produite après l'effondrement du pacte de Varsovie, dans l'illusion respectable du « nouvel ordre mondial » prôné par George Bush en 1990.

La réactivation du Conseil de sécurité des Nations unies ouvrait la voie à des actions de force conduites au nom de la communauté internationale au Koweït, en Somalie, puis dans les Balkans. Ces interventions, de par leur ampleur et dans un souci de légitimité internationale, ont été conduites en coalition. Notre autonomie de décision et d'action s'en est trouvée affectée quel qu'ait été le cadre choisi, Nations unies, Otan, Union européenne ou regroupement de circonstances.

Une troisième rupture, formalisée tardivement, en 2005, par un texte non contraignant de l'Assemblée générale des Nations unies érigeant en principe « la responsabilité de protéger », est le fruit de la reconnaissance, dans la sphère occidentale, du précepte moral d'ingérence humanitaire, invoqué notamment en Bosnie, en Libye et en République centrafricaine. La mise en œuvre militaire de ce concept s'est avérée plus ambiguë et incertaine dans ses résultats qu'on ne l'avait imaginé.

La dernière rupture, enfin, conséquence de l'expansion du *djihad* islamiste, nous a engagés dans des opérations de contre-guérilla en Afghanistan et dans la bande sahélienne, et dans une bataille conventionnelle au Moyen-Orient, simple prélude à une forme renouvelée de « petite guerre », selon la terminologie de Clausewitz. D'interventions nationales ponctuelles et légères, nous en sommes venus à des guerres de coalisés dans un environnement globalement hostile.

La sécurité de la France et la défense de ses intérêts se jouant désormais à l'extérieur de ses frontières, il était logique qu'elles soient confiées à des forces professionnalisées. La décision prise par Jacques Chirac en 1996 consacrait la priorité déjà donnée à l'action extérieure par François Mitterrand.

Longtemps, nos interventions ont été acceptées par les Français, sans véritable opposition politique en dépit des efforts des contempteurs de la « Françafrique ». Des échecs, parfois dramatiques, au Rwanda ou en Somalie, n'ont pas remis en cause le principe même de nos engagements militaires. La suspension du service national, en écartant le spectre du sacrifice non consenti d'appelés du contingent, rendait, il est vrai, plus acceptable par nos compatriotes le risque associé à ces expéditions lointaines.

Or, on voit naître aujourd'hui, dans l'opinion, un phénomène de lassitude qui traduit des interrogations sur l'utilité de l'activisme national. L'accident tragique survenu récemment au cours d'une opération de la force *Barkhane* a donné aux médias l'occasion de relayer largement les inquiétudes et l'incompréhension de nos compatriotes.

Le bilan des interventions récentes se résume, il est vrai trop souvent, à des succès militaires sans lendemain.

En Afghanistan, 51 nations emmenées par la première puissance mondiale n'ont pu, en dix-huit ans, venir à bout de 40 000 *taliban*. En Libye, un coup d'arrêt militaire à la répression sauvage menée par Kadhafi contre son peuple a débouché sur un chaos général aux effets inestimables. En Centrafrique, après une courte pause, les massacres intercommunautaires ont repris. Au Moyen-Orient, les armées de l'État islamique ont été défaites, mais la guérilla s'installe. Dans le Sahel, les djihadistes ont été empêchés de prendre le pouvoir au Mali, mais les attentats se multiplient dans une zone sans cesse élargie et les communautés se déchirent.

Dans les capitales européennes, le doute s'empare des esprits au point que certains n'hésitent pas à prétendre que « la victoire, c'est de ne pas perdre ».

Comment expliquer cette nouvelle impuissance de la force ?

La raison première de nos revers tient à la complexité des situations auxquelles nous sommes désormais confrontés, mais, au-delà de ce constat communément admis et peu satisfaisant en un temps où l'homme s'enorgueillit de résoudre par la technique les équations les plus inconcevables, on peut identifier des causes militaires, politiques, voire sociétales à ces déboires.

Les crises sont devenues largement indéchiffrables pour nos sociétés démocratiques nourries de schémas simples et manichéens. Mêlant conflits ethniques et religieux, irrédentismes et contestation de frontières, ambitions régionales, intérêts de grandes puissances et criminalité tentaculaire, elles ne sont perçues par le plus grand nombre que sous l'angle des catastrophes qu'elles engendrent pour l'humanité. Sous la puissance de l'image qui détrône le verbe, le malheur des peuples est imputé sans nuances au « camp du Mal », quand bien même l'agressivité, le mensonge et la corruption seraient également répartis.

La distinction entre guerre et paix est devenue inopérante, tant la violence s'est installée dans des régions où les concepts d'État et de Nation sont évanescents ou inopérants, fruit vénénéux des découpages territoriaux postcoloniaux. La mondialisation favorise la fluidité et la contagion de conflits dont les métastases se répandent jusque dans nos villes.

La communauté internationale, déchirée par les rivalités entre les États-Unis, la Chine et la Russie, est impuissante à définir et imposer un cadre de règlement de ces crises polymorphes. De la Somalie à l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo à la Libye, le défi posé par les États faillis n'est plus relevé.

Ce constat global ne suffit pas à rendre compte des limites de l'efficacité militaire de nos interventions. Le premier obstacle à la sécurisation et la pacification de nos zones de déploiement ressort de la nature même des sociétés au sein desquelles s'exerce notre action. Après dix ans ou plus d'affrontements armés, une culture belliciste s'installe, et la guerre modèle toutes les fonctions sociales, rendant

problématique le retour à la confiance et à la paix. L'intervenant extérieur est très vite perçu comme un intrus, un occupant illégitime.

La deuxième cause de nos difficultés tient au caractère asymétrique des combats que nous livrons.

Notre supériorité militaire, encore indiscutable, est entravée par l'exigence évidente du respect des conventions internationales et le souci de protéger la population qui est à la fois l'enjeu et la victime de la guerre, parfois la complice de nos opposants.

Il s'y ajoute notre impuissance à déployer des moyens suffisants dans des espaces immenses.

Des budgets trop contraints et le coût exorbitant des armements modernes ont réduit nos armées à la taille de modestes corps expéditionnaires inadaptés aux ambitions que nous affichons encore. L'action en coalition est censée y remédier, mais elle souffre de faiblesses propres parfois rédhibitoires : buts de guerre divergents, règles d'engagement incompatibles, restrictions d'emploi des forces, etc.

L'ennemi que nous affrontons ne se sent pas, pour sa part, tenu par le droit international et use de méthodes d'intimidation et de terreur qui compensent, sur le terrain, son infériorité technique. Se fondant sans uniformes dans la population, il est difficile à identifier tant les acteurs sont multiples et leurs alliances variables. Or, nous avons perdu la connaissance intime de ces régions qui faisait, au Sahel, la force de nos unités indigènes dans l'entre-deux-guerres, comme en témoigne le beau livre d'Emmanuel Garnier, *L'Empire des sables* (Éditions Perrin, 2018).

Les raisons politiques et sociétales du rendement décroissant de nos interventions sont au moins aussi déterminantes. La révolution de l'information en marche depuis vingt ans a eu un triple effet sur notre perception des événements : la transparence, le primat de l'émotion et l'impatience. Alimentée par des lanceurs d'alerte parfois manipulés, la transparence a ses vertus, mais elle est facilement biaisée et, trop souvent, elle se dévoie en désinformation, rendant inaudibles les messages des responsables de la Cité.

Produit de l'information en continu qui, pour justifier son omniprésence, se complait dans le registre du sensationnel, l'émotion est légitime et sans doute nécessaire, mais elle ne hiérarchise pas et appelle à l'action immédiate sans souci de ses implications présentes et futures. L'impatience, enfin, fille d'*Internet*, s'oppose au temps long qui est celui de la résolution des crises. Une semaine après le début de notre intervention au Mali, plusieurs journaux titraient déjà sur l'enlèvement de l'opération.

Or, ces trois facteurs ont un impact profond sur les opinions publiques des pays démocratiques et pèsent en conséquence sur la rationalité des décisions politiques. Nos dirigeants, soumis aux sondages et liés au calendrier électoral, exigent des résultats rapides et se focalisent donc aisément sur l'action militaire, la seule qui puisse alimenter la voracité des médias. Ils ne peuvent, enfin, qu'endosser la répugnance au

risque qui imprègne nos sociétés. Le thème lancinant du zéro mort est, hélas, perçu comme un aveu de faiblesse par les kamikazes du *djihad* et par les populations dont le sort dépend de notre engagement.

Nos dirigeants, par ailleurs, donnant légitimement la priorité à la sécurité immédiate de leurs concitoyens, n'hésitent pas à amputer, pour se prémunir contre des attentats, les moyens déjà limités consacrés à l'action extérieure.

Contraints, le plus souvent, à inscrire leur action dans le cadre d'une coalition, ils doivent accepter les ambiguïtés, les attermoissements et la faiblesse de l'action diplomatique qui lui sont consubstantiels. Le général Jones, ancien commandant suprême des forces de l'Otan, aimait à dire qu'il avait découvert, dans ses fonctions, une nouvelle forme de commandement, « le commandement par marchandage ».

Dans ce contexte, les stratégies et les slogans s'enchaînent sans convaincre. Le déploiement massif de forces peine à se matérialiser faute de combattants, comme on l'a vu en Afghanistan où 20 nations européennes n'ont pu déployer plus de 40 000 hommes, en dépit des pressions ardentes et répétées des États-Unis. Au bout de quelques mois, le contingent déployé souffre du syndrome de l'occupant, sa présence visible sans amélioration de la condition des populations provoquant un rejet, souvent définitif. Pour échapper à cette malédiction, la projection de puissance sans déploiement de troupes, hormis quelques forces spéciales, n'est pas la panacée qu'on croit. Les frappes aériennes, telles que pratiquées en Libye ou au Moyen-Orient, laissent le champ libre aux armées et aux milices alliées qu'on ne peut contrôler indéfiniment et dont on ne maîtrise pas les buts de guerre cachés. Échappant aux initiateurs de l'intervention, la sortie de crise s'embourbe dans le marécage des ambitions locales et régionales.

Alors, que faire ? « Ce qui est simple est faux », disait Valéry, « ce qui est compliqué est inutilisable ». Du moins connaissons-nous les pièges à éviter et pouvons-nous identifier quelques principes d'action applicables en toutes circonstances. En tout état de cause, renoncer à intervenir aurait des conséquences qu'on ne peut ignorer.

Quand survient une crise mettant en jeu potentiellement notre sécurité ou nos intérêts, les responsables politiques et les chefs militaires, à l'heure de la décision, devraient avoir à l'esprit la liste noire des erreurs les plus communément commises lors du lancement d'une opération extérieure.

La première, on l'a dit, consiste à céder à l'émotion suscitée par les médias et portée par l'opinion publique en négligeant les conséquences d'une intervention à moyen et long termes.

La deuxième, qui lui est parfois liée, comme au Kosovo en 1999, revient à ignorer les règles internationales en se passant de l'aval du Conseil de sécurité des Nations unies. C'est la légitimité même de l'action qui est alors ébranlée.

La troisième erreur vient d'une définition incertaine des buts de guerre, y compris et surtout en coalition. Le flou, dans ce domaine, génère des stratégies inadaptées et suscite le trouble dans l'opinion. Nos dirigeants, à cet égard, ne doivent pas s'illusionner sur leur capacité réelle à peser sur les choix d'une coalition, surtout quand elle est conduite par un allié puissant qui fournit l'essentiel des moyens de renseignement et de combat.

La quatrième erreur est de croire qu'une crise peut être réglée par une victoire militaire. Une paix durable est aussi et surtout le fruit d'une action résolue sur les facteurs politiques et sociaux du conflit.

La cinquième erreur est l'illusion que la crise peut être cantonnée géographiquement. La mondialisation et les réseaux sociaux en portent les effets jusque sur le territoire national.

Une sixième erreur, fréquente chez les chefs militaires, est de se fier aux schémas, aux slogans et aux recettes traditionnelles, car chaque conflit a son biotope, modelé par l'histoire et la géographie. Le Sahel n'est pas l'Afghanistan, même si les procédés tactiques s'y apparentent. Les combattants et les populations agissent et réagissent différemment et les affiliations relèvent de logiques singulières.

La septième erreur, la plus commune, déjà mentionnée, est de s'abandonner à l'impatience, alors qu'il faut souvent plus d'une génération pour éliminer les tensions belligères dans une région. La dernière, enfin, consiste à ne pas nommer l'ennemi. On ne combat pas un mode d'action, le terrorisme, sans choisir ses alliés et désigner sa cible.

Si nos dirigeants politiques échappent à tous ces pièges, sur quelles bases peuvent-ils s'appuyer pour restaurer l'efficacité des interventions et, partant, leur utilité ?

La prise de conscience de l'impossibilité de résoudre une crise par la seule action militaire a donné naissance au concept de « l'approche globale » ou « intégrée » de la gestion des conflits. En actionnant simultanément des leviers politique, diplomatique, économique, juridique et militaire, on s'assurerait inexorablement du succès. L'échec de l'expérience des « équipes de reconstruction provinciales (*PRTs*) » en Afghanistan n'a pas découragé les états-majors de l'Otan et de l'Union européenne à Bruxelles, tant le principe même d'une combinaison d'actions civiles et militaires est indiscutable. Malheureusement, comme l'ont montré Jean Gaël Le Flem et Bertrand Oliva dans un brillant essai, *Un sentiment d'inachevé* (Éditions de l'École de Guerre, 2018), ce concept rencontre d'énormes difficultés de mise en œuvre, quand il ne sert pas d'alibi à ceux de nos partenaires qui refusent les risques du combat.

Les acteurs de l'approche intégrée relèvent, en effet, d'administrations différentes, jalouses de leurs prérogatives et rétives à la coordination. Leurs temporalités sont difficilement compatibles et leurs objectifs parfois inconciliables. Rétablir

la démocratie et l'État de droit est une entreprise de longue haleine, hasardeuse dans un climat d'insécurité et mal comprise tant que les besoins urgents des populations ne sont pas satisfaits.

Les militaires, pour leur part, soucieux avant tout de faire accepter leur présence par les populations, ont leur propre programme d'actions civiles, de l'aide médicale à l'aménagement des infrastructures. Or, ces pratiques sont contestées par les organisations non gouvernementales qui sont les premiers vecteurs de l'aide au développement et du secours humanitaire. Elles reprochent aux armées d'entretenir la confusion entre leurs activités et celles des organisations civiles, affectant ainsi la neutralité affichée de ces dernières et, partant, leur sécurité. En coalition, les difficultés sont amplifiées par le nombre et la variété des administrations concernées. Enfin, la corruption, générale dans ces espaces de non-droit, retarde ou compromet la réalisation des projets et le déroulement des programmes.

La clef du succès se trouve dans la combinaison harmonieuse de trois actions sur le terrain : rétablir la sécurité, développer l'économie de la zone et restaurer une bonne gouvernance. Elles sont inséparables et leur coordination est un enjeu majeur.

La tentation existe, comme on l'a vu en Afghanistan, de la confier au commandant de théâtre militaire qui est mieux informé de la situation et dispose d'une organisation puissante et rodée. Cette défausse est inopérante, car il n'a pas la compétence et l'autorité requises pour s'imposer aux acteurs civils. La désignation d'un représentant spécial du chef de l'État ou de la coalition est dès lors indispensable. Responsable politique ou diplomate chevronné, il doit avoir la confiance absolue des décideurs politiques, un lien direct et confiant avec les plus hauts responsables militaires et doit être associé personnellement à la préparation des décisions. Les échecs rencontrés par les représentants spéciaux en Afghanistan ou au Sahel sont souvent imputables à l'insuffisance des pouvoirs qui leur étaient délégués et des accès qui leur étaient ouverts. Une autre raison de leurs déboires tient à leur nomination trop tardive, alors que la spirale de l'échec est déjà engagée. La part la plus délicate de leur mission est la coordination des volets civil et militaire de l'action. L'expérience malheureuse des forces de maintien de la paix de l'ONU où le Représentant spécial du Secrétaire général s'ingère au quotidien dans la conduite des opérations, avec les résultats que l'on sait, conduit à privilégier l'indépendance de la chaîne de commandement militaire. Le chef d'état-major des armées ou le commandant opérationnel de la coalition doit rester le seul maître et responsable de la conduite tactique sur le terrain. Ses décisions, toutefois, doivent être éclairées par l'avis du Représentant spécial, sans exclusion, en cas de désaccord, le recours à un arbitrage politique. La nomination d'un proconsul militaire, en lieu et place d'un politique ou d'un diplomate, ne résoudrait pas ce dilemme. Les expériences du général Taylor au Vietnam ou du général Eikenberry en Afghanistan témoignent au contraire, dans ce cas de figure, de risques de confusion dommageables dans l'exercice des responsabilités.

Le volet le plus délicat à gérer est celui de la gouvernance, comme on le voit actuellement dans le Sahel. Notre engagement militaire et financier doit donc être en permanence rigoureusement conditionné aux progrès constatés sur le terrain. L'action politique ne peut se limiter aux décisions d'engagement ou de retrait des forces et à l'allocation de crédits de développement. Elle doit s'exercer au jour le jour dans toutes les dimensions de la crise. La diplomatie ne doit pas s'arrêter quand commence l'engagement militaire, mais au contraire l'accompagner et l'orienter.

Un préalable indispensable est la connaissance fine de la situation, des contentieux, des alliances, de l'histoire et de la géographie de la zone d'intervention. Les résultats remarquables obtenus par nos forces spéciales en Afghanistan, entre 2003 et 2006, devaient tout à l'analyse précise et complète des interactions humaines dans leur secteur d'opérations qu'elles avaient conduite pendant les premiers mois. Le renseignement humain est ici plus précieux que toutes les données satellitaires ou les images de drones.

Pour résoudre un conflit, il faut appréhender les attentes réelles des populations et définir en conséquence les objectifs dans les trois domaines précités.

Quelle stratégie militaire doit-on privilégier ? Il ne peut y avoir de règle générale. Tout au plus peut-on dire que le déploiement massif de forces n'est envisageable que dans des cas extrêmes et pour de courtes durées. Le plus souvent, une action de force significative s'impose dans l'urgence en début d'intervention, comme ce fut le cas au Mali, mais il faut savoir passer la main, le plus tôt possible, aux forces locales ou régionales. Le défi est considérable en Afrique subsaharienne où le délitement des États a provoqué l'affaiblissement des capacités militaires. Un effort très important de coopération et de partenariat opérationnel, c'est-à-dire d'accompagnement au combat, doit donc être consenti. À l'évidence, la France n'a pas les effectifs et les moyens matériels suffisants pour l'assumer seule. Au Sahel, l'Union européenne, qui joue déjà un rôle appréciable dans la formation de l'armée malienne, doit faire plus, notamment en termes financiers, pour permettre la mise sur pied et le soutien du groupe de forces du G5 Sahel appelé à prendre la relève de *Barkhane*.

Obtenir la participation collective ou individuelle de nos alliés et de nos partenaires à la résolution des crises auxquelles nous choisissons de nous confronter supposerait, sans doute, en amont de nos déploiements militaires, davantage de concertation que ce à quoi nous sommes accoutumés. La traditionnelle arrogance française a ses vertus tonifiantes, mais ne suffit pas toujours à convaincre.

Au niveau tactique, enfin, un juste équilibre doit être trouvé entre la nécessaire protection de nos unités et l'impératif d'établir le contact avec les populations, entre la limitation de la durée des mandats qu'impose la préservation des forces et l'établissement de liens confiants avec les interlocuteurs locaux qui exige un investissement dans le temps. Il nous faut aussi arbitrer entre le

confort logistique et sécuritaire de nos bases permanentes, et les risques associés à une agilité accrue qui garantirait l'imprévisibilité de nos actions.

En arrière-plan de ce constat, revient de manière récurrente le thème dérangeant des limites de nos capacités militaires. La France se targue, aujourd'hui, d'être la première puissance militaire en Europe. Ce titre, mérité, est moins flatteur qu'il n'y paraît pour qui sait le niveau opérationnel médiocre dont s'accommodent nombre de nos partenaires en s'abritant derrière le bouclier protecteur de l'Otan et la garantie de sécurité américaine. Seul, avec le Royaume-Uni, à avoir conservé un modèle d'armée complet, notre pays peine à en assurer le financement. En dépit des efforts significatifs consentis depuis deux ans, des capacités importantes font défaut sur les théâtres d'opérations extérieures, du transport aérien au ravitaillement en vol, du renseignement tactique aux hélicoptères lourds. *Barkhane*, on le sait, doit compter sur l'appui américain et britannique pour combler ses lacunes. Alors que s'annonce le renouvellement complet des vecteurs de la dissuasion qui exigera, sur quinze ans, une forte contribution financière, les perspectives d'amélioration de nos capacités d'intervention sont faibles. Des effectifs trop réduits, après les coupes sombres des années 2008-2015, des équipements peu nombreux et fatigués par leur suremploi dans un environnement hostile limitent drastiquement notre aptitude à durer sur le champ de bataille. Le dévouement admirable de nos combattants des trois armées et leur rusticité légendaire ne peuvent pallier des insuffisances devenues chroniques. Si nos concitoyens ne sont pas disposés dans les temps à venir à consentir des sacrifices financiers pour leur défense, la France sera conduite inexorablement à réviser son niveau d'ambition sur la scène internationale.

On le voit, la solution miracle aux défis posés par les interventions extérieures n'existe pas.

La tentation du renoncement est donc omniprésente en Europe, le héros de Melville, Bartleby, devenant la nouvelle icône de cercles universitaires influents. Partant du postulat que la guerre est toujours la pire des options, ils oublient, comme le souligne Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, que les alternatives ont elles-mêmes un coût humain. « Des sanctions économiques non ciblées peuvent être plus funestes à long terme qu'une intervention armée ponctuelle. » Le non-interventionnisme des années 1994-1995 a eu les conséquences que l'on sait au Rwanda et en Bosnie. Si la résolution des crises était entravée par l'irruption de forces extérieures, comme certains le soutiennent, que dire de la Somalie, du Soudan du Sud ou de la République démocratique du Congo où la communauté internationale, ou ce qui en tient lieu, a renoncé depuis longtemps à imposer sa volonté. On ne peut ignorer que des crises modestes, si elles ne sont pas gérées à leur début, peuvent ébranler des régions entières, comme on l'a vu en Syrie.

Comment se résoudre, par ailleurs, à laisser le champ libre aux nouveaux interventionnistes, comme la Russie, demain peut-être la Chine, qui défendent des intérêts et des valeurs opposés aux nôtres ?

Il serait enfin grave, au moment où le multilatéralisme est partout en recul, de se résigner à la déshérence du droit international.

La France aurait tout à y perdre. Son influence mondiale tient largement à sa position de membre permanent du Conseil de sécurité. Cette dernière étant, on le sait, contestée par nos plus proches partenaires, notre pays doit démontrer chaque jour qu'il est digne et capable d'en assumer les responsabilités. C'est en intervenant au nom de la communauté internationale pour ramener la stabilité et la paix qu'il le fait. Enfin, renoncer à agir militairement remettrait en cause la dizaine d'accords de défense qui l'unissent à des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Nos interventions militaires sont-elles encore utiles et efficaces ? À trop se focaliser sur les difficultés des opérations en cours, on en viendrait à oublier les succès de ces dernières années, en Côte d'Ivoire pour mettre fin à la guerre civile, dans l'océan Indien contre la piraterie, au Tchad pour rétablir l'action humanitaire, pour ne citer que celles-là.

Clausewitz soulignait l'importance d'une communion parfaite entre trois acteurs, le « Prince », le « Chef militaire » et le « Peuple », lorsqu'une Nation est confrontée à la guerre. Or, l'adhésion de la population française ne va pas de soi quand le territoire national n'est pas menacé et que les combats se déroulent sur des théâtres lointains.

Convaincre nos compatriotes que les interventions militaires sont justifiées et utiles, quel que soit leur coût humain et financier, devient une tâche prioritaire. Combattre le découragement et la lassitude est un devoir d'État auquel nos dirigeants ne peuvent se dérober, sauf à accepter une révision déchirante de l'idée que nous nous faisons de la France.

Le Parlement est associé, depuis 2008, à la décision de poursuivre, au-delà de quatre mois, les interventions ordonnées par le chef des armées. Il n'est pas indifférent de relever que les critères d'appréciation définis par les commissions concernées des deux assemblées sont, pour l'essentiel, ceux d'une « guerre juste », tels qu'ils ont été exposés par le président Obama devant le jury désarçonné du Prix Nobel de la paix : cause juste, autorité légitime, intention droite, proportionnalité et chances raisonnables de succès. Ce dernier critère est aujourd'hui le plus problématique.

Pour que nos engagements militaires aient encore un sens, à la hauteur des sacrifices consentis par nos armées, la mobilisation des esprits et des moyens s'impose. Le défi n'est pas insurmontable pour peu que nous sachions le relever avec nos partenaires et avec nos alliés.

Comme le disait Joseph de Maistre, « une bataille n'est perdue que quand on croit l'avoir perdue ». ♦

En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises

Christophe Prazuck

| Amiral. Chef d'état-major de la Marine.

Il y a dix ans, le torpillage en haute mer de la corvette sud-coréenne *Cheonan* faisait 46 morts. Cet incident était sans aucun doute de nature militaire, violent et sophistiqué ; pourtant, il n'a jamais été officiellement revendiqué et n'a donné lieu à aucune réponse militaire conventionnelle.

De telles actions, indiscutablement offensives, mais délibérément conduites en dehors des limites traditionnelles de la guerre, posent une question de nature certes juridique, mais à laquelle il convient d'apporter des réponses de niveau politico-militaire.

Les architectures multilatérales de sécurité modernes sont notamment conçues pour élever le coût politique et militaire d'une agression armée. Ainsi, aujourd'hui, la Charte des Nations unies, complétée de divers instruments juridiques, rend la guerre, sinon illégale, du moins plus difficile à justifier. Par ailleurs, la dissuasion nucléaire promet des dommages inacceptables à qui s'attaque aux intérêts vitaux des nations qui la mettent en œuvre. Les alliances, comme l'Otan et l'UE, possèdent une clause, rendue publique, de solidarité collective en cas d'attaque d'un de leurs membres. Enfin, les interdépendances économiques, y compris entre puissances antagonistes, rendent les affrontements directs plus coûteux.

Ces mécanismes n'ont pas pour autant mis un terme à l'usage de la force dans la résolution de différends ou la conquête de gages (territoriaux, économiques, politiques). Mais dans de nombreux cas, et singulièrement dans les espaces communs (mer, espace, cyberspace), il ne s'agit plus d'un affrontement militaire au sens conventionnel. Du sabotage de câbles sous-marins aux attaques cyber et aux spoliations halieutiques massives, les opérations dans la « zone grise » sont devenues une nouvelle norme d'affrontement.

Qu'entend-on par zone grise ?

Les expressions « guerre asymétrique » et « guerre hybride » ont trouvé leur place dans le débat public au moment des engagements des années 2000 (Afghanistan, Irak, Sahel, Proche-Orient...) et des conflits « gelés » dans la périphérie de l'ex-Union soviétique. On a redécouvert à cette occasion les notions de « participation

directe aux hostilités » de combattants civils, de disproportion stratégique et d'opérations d'influence, observées et théorisées, du cheval de Troie d'Ulysse aux guerres de décolonisation.

Mais il s'agit encore sans ambiguïté de conflits armés, avec des belligérants visibles. La « zone grise », *a contrario*, peut se définir comme la zone située en deçà d'un double seuil : celui de l'agression et celui de l'attribution.

Ce qu'on entend par agression a été fixé formellement en 1974 par l'Assemblée générale des Nations unies. Il s'agissait à l'époque, devant la multiplication d'incidents frontaliers en Afrique, de limiter le risque d'escalade en restreignant le recours à la légitime défense à des situations d'une certaine ampleur, et pas à de simples escarmouches.

Mais, de fait, il n'existe pas un seuil objectif de l'agression, figé par une norme juridique positive. Il y en a trois : celui ressenti par l'agressé, celui revendiqué par l'agresseur et celui reconnu par la communauté internationale. Les uns et les autres peuvent avoir intérêt, pour des raisons de politique intérieure ou extérieure notamment, à minimiser ou au contraire à exagérer les conséquences d'une action militaire organisée ou subie. On se souvient de la réaction initiale de Ronald Reagan à l'invasion des Malouines par les Argentins en 1982 (*Is it really worth going to war over that "little ice-cold bunch of land down there?"*).

L'agression doit encore être attribuée. Dans notre système international, seuls les États sont comptables des agressions armées : il s'agit donc d'établir un « lien substantiel » entre le responsable de l'agression et un État. Même après avoir censément « déclaré la guerre au terrorisme », à la suite d'une agression caractérisée et même revendiquée, il a fallu que la communauté internationale en passe par la résolution 1378 du CSNU (2001), qui pointait le lien entre un agresseur (*Al-Qaïda*) et l'État afghan, pour justifier une intervention militaire et un régime de sanctions. Peu importe que l'agression en elle-même ait été « asymétrique », l'œuvre de « non-combattants » ou menée dans le cadre d'une guerre « non conventionnelle » : l'agression est constatée et attribuée, la réponse internationale peut avoir lieu.

Les espaces communs, terreau fertile des zones grises

Loin des yeux des hommes, la haute mer est depuis toujours le théâtre d'une certaine forme d'impunité. La disparition du *Cheonan* n'a pas déclenché la même réponse politique, juridique ou militaire que l'attaque d'un avion ou le franchissement d'une frontière par un peloton de chars. Il en va de même des câbles sous-marins, artères vitales de la mondialisation numérique. Leur rupture aurait des conséquences immenses, notamment sur les flux financiers, le commerce et l'administration des pays impactés. Mais ils sont posés à plusieurs milliers de mètres de fond, traversant les océans. Les endommager, ce n'est violer aucune frontière, ne s'en prendre à aucune force militaire, n'agresser directement aucune

population civile ; de même que le déploiement d'une force navale dans une zone maritime riche en ressources minières ou halieutiques, y compris une zone sous juridiction (ZEE) d'un État tiers, explicitement autorisé par la Convention de Montego Bay, reste en deçà du seuil de l'agression ; contrairement au franchissement du Niémen ou à l'invasion du Koweït.

De la même façon, des attaques informatiques peuvent paralyser des villes entières, provoquer des morts dans les hôpitaux, causer des ruptures d'approvisionnement de produits de première nécessité. La destruction (ou le simple brouillage) d'un satellite pourrait perturber le trafic aérien ou provoquer des incidents maritimes graves. Comme en mer, il ne s'agit pourtant juridiquement pas d'une agression ; et même si c'en était une, il serait souvent difficile de l'attribuer à un État, seule façon de légitimer une réaction internationale.

C'est sans doute une des raisons qui rendent l'action dans ces espaces communs si attractive, et un lieu d'investissement privilégié des États-puissances, et plus particulièrement de ceux qui sont en phase de forte expansion de leur outil militaire.

Quelle stratégie dans un monde de zones grises ?

Même si on n'occupe pas encore des champs ou des villes avec des virus informatiques, les actions offensives dans la zone grise présentent un rapport coût/efficacité séduisant. Sur le temps long, elles permettent d'affaiblir durablement des économies, des États, des alliances : la théorie de la « victoire décisive » est remplacée par la pratique de la « souffrance interminable ». Nous devons donc renforcer nos capacités d'action dans les zones grises.

Il faut d'abord être en mesure de caractériser l'agression. Cette caractérisation repose bien sûr, dans la sphère juridique, sur la recherche d'un consensus quant à la qualification de ces nouvelles hostilités conduites « en deçà du seuil ». De tels travaux sont déjà en cours, sous l'égide des Nations unies, s'agissant des cyberattaques ⁽¹⁾. Mais elle repose également, concrètement, sur des moyens de veille suffisamment présents et performants pour détecter la présence d'un agresseur. Il faut par exemple du temps et des moyens navals spécialisés pour établir les causes de la rupture d'un câble sous-marin (sectionnement délibéré, lente dégradation ou accident résultant de l'appétit aveugle d'un squalé).

Ces moyens de connaissance et d'anticipation sont également essentiels pour attribuer l'agression : il ne suffit pas d'observer que le câble a été sectionné par un véhicule, il faut encore être capable de lier celui-ci à un « bâtiment mère » et à un port-base. Il est également nécessaire d'être capable de se défendre d'une

⁽¹⁾ Antonio Guterres : discours de Lisbonne, 19 février 2018.

attribution infondée, comme l'attaque présumée d'un Iliouchine Il-20 russe par la frégate *Auvergne*, en 2018, en Méditerranée orientale.

Il faut aussi être capable d'entretenir l'incertitude sur notre capacité à attribuer, outre le bénéfice de l'effet de surprise, notre réponse potentielle. Rappelons-nous que l'agresseur mais aussi l'agressé peuvent avoir un intérêt politique à adapter le seuil d'attribution aux circonstances, comme on l'a vu cet été à plusieurs reprises dans le golfe Arabo-Persique.

Enfin, il s'agit d'élever le coût de l'agression en « durcissant » nos « cibles molles », c'est-à-dire en obligeant nos adversaires potentiels à des actions militaires plus visibles, plus caractérisables. L'amiral James Stavridis prédisait en 2017 que la prochaine guerre commencerait par un conflit lié à la pêche. Ne dit-on pas qu'une zone pillée finit par être occupée, puis contestée ? Une ressource vitale pour des dizaines de millions d'êtres humains, pillée dans des proportions gigantesques par des flottilles quasi militaires : n'est-il pas temps d'y consacrer des moyens coordonnés à la mesure des enjeux de sécurité alimentaire ?

Conclusion

Les généraux Beaufre et Poirier décrivaient la montée vers la guerre comme un escalier à trois marches : compétition, contestation, confrontation. Le franchissement de chacune de ces marches est, du moins sur terre, la plupart du temps visible et souvent irréversible. Des guerres de course aux guerres de pêche, les marins sont, pour leur part, habitués depuis des siècles à naviguer dans ces « zones grises » en deçà de la guerre, mais au-delà de la paix, dont on pressent qu'elles sont en train d'envahir le spectre de la conflictualité.

Nous devons accroître nos capacités d'action dans les zones grises. Nous devons être capables de nous y défendre, mais aussi d'y agir. C'est le sens de notre récente doctrine de lutte informatique offensive, c'est tout l'enjeu de notre future stratégie spatiale. Quelles leçons des siècles d'opérations navales « sous le seuil » pourraient apporter à ces nouveaux espaces de conflictualité ? ♦

Enseigner l'histoire de la guerre, enseigner la guerre dans l'histoire, enseigner la guerre au présent

Tristan Lecoq

Inspecteur général (histoire-géographie). Professeur des Universités associé (histoire militaire et maritime contemporaine), Sorbonne Université.

Lorsqu'Yves Lacoste écrit que « La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre », il évoque l'utilisation de la géographie par les acteurs de celle-ci ⁽¹⁾. La guerre est revenue, depuis près de trente ans, dans notre environnement immédiat, quelle que soit la forme qu'elle prenne. L'histoire qui s'écrit dans un quotidien guerrier, militaire et tragique nous conduit aujourd'hui à la comprendre, à la faire comprendre et à l'enseigner. Il ne s'agit pas d'en faire un objet historique distinct, mais d'inclure et de proposer, dans le cadre des questions soulevées dans l'histoire et au présent, et en l'état de celles-ci, des problématiques qui s'y rapportent.

Histoire de la guerre, histoire de l'État

Parmi les questions les plus problématiques, on abordera dans un premier temps, en les distinguant ou en les croisant selon les sujets, trois entrées possibles : l'histoire de la guerre est liée à l'histoire de l'État ; la guerre s'inscrit dans l'histoire des relations entre États ; la guerre peut se lire comme l'histoire renouvelée des formes du conflit.

La lecture de l'histoire de l'État

L'histoire de la guerre se lit en prisme et en miroir de l'histoire de l'État, des formes institutionnelles qu'il revêt (cité-État, République, Empire...), de son organisation militaire liée à son régime politique. De ce point de vue, en France et en Angleterre par exemple, l'histoire militaire est ainsi directement liée à l'histoire de la Nation, depuis le XIV^e siècle au moins.

On peut poser en principe que l'institution d'une force armée est liée à cette histoire et que comprendre la guerre, c'est d'abord connaître les moyens

⁽¹⁾ Yves Lacoste : *La Géographie, ça sert d'abord à faire la guerre* ; Paris, Maspéro, 1976.

(humains, financiers, matériels, administratifs...) dont une puissance se dote pour se défendre ou attaquer, pour préserver ou pour conquérir. Par conséquent, pour analyser les formes successives que revêt la puissance publique, on peut prendre appui sur son organisation guerrière ou militaire, et montrer comment celle-ci est fonction de celle-là. Ce sont, pour la France, l'ordonnance du 2 novembre 1439 et l'instauration de l'armée permanente : une loi pour le Royaume, une armée pour la faire respecter, un impôt royal pour l'entretenir. Ce sont l'armée et le poids de l'État sous l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire, à partir d'une analyse comparée : part dans les dépenses publiques, ponction démographique, conséquences économiques et géographiques... et l'exemple de la Marine sous Louis XIV et sous Louis XVI.

L'occasion est bonne d'évoquer des notions importantes sur l'émergence de la puissance publique et sur son fonctionnement dans l'histoire. La participation du peuple à la guerre, puis à la défense, sous toutes ses formes, peut faire l'objet d'un développement dans le long terme de l'histoire. L'évolution des armes et des armements, des doctrines d'emploi et des stratégies peut également, le cas échéant, avoir sa place dans cet éclairage.

Entrer dans l'étude de la guerre par l'économie : c'est la mobilisation des États pendant la Grande Guerre, à plusieurs échelles en France et en Allemagne dès 1915, en insistant sur les différences entre les espaces et les temps de la guerre et la « totalitarisation » des économies, bien différentes entre les Première et Seconde guerres mondiales ⁽²⁾ (la guerre totale et le III^e Reich à partir de 1943, les États-Unis, arsenal des démocraties et la sortie de la récession économique de l'après-Seconde Guerre mondiale).

La guerre et les régimes politiques permettent de mettre en relation et de différencier l'organisation militaire comparée des démocraties et des États totalitaires, mais aussi les relations entre la République et son Armée en France, sous la République, pendant la colonisation et la décolonisation, au moment de l'affaire Dreyfus et jusqu'aux années 1960 du XX^e siècle, avec les conséquences de celle-ci sur la modernisation de l'Armée ⁽³⁾ ; gouverner la France depuis 1945, c'est l'organisation de la défense et de la sécurité nationale en France depuis 1946 (ordonnances de 1946 et de 1959, *Livres blancs* de 1972, 1994, 2008 et 2013) ⁽⁴⁾.

La guerre, la Nation, l'État et le peuple : de l'*ost* féodal à l'armée permanente, des mercenaires à l'armée nationale, des milices communales à la Nation

⁽²⁾ Dominique Barjot (dir.) : *Deux guerres totales 1914-1918, 1939-1945* ; Paris, Économica, 2012.

⁽³⁾ Olivier Forcade, Éric Duhamel et Philippe Vial (dir.) : *Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir politique et la vie publique en France* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

⁽⁴⁾ Tristan Lecoq : « Assurer la sécurité de la Nation. La question de l'organisation de la défense nationale », *Annuaire français de relations internationales 2012*, volume XIII ; Paris, La documentation française/Université Panthéon-Assas Centre Thucydide, décembre 2012.

en armes, de la conscription universelle à l'armée de métier : formes d'engagement, de loyauté envers l'État et de citoyenneté ⁽⁵⁾.

La guerre s'inscrit dans l'histoire des relations entre États

Il convient d'insister, en second lieu, sur le rôle essentiel du fait militaire dans les relations internationales. C'est l'articulation entre les rapports de puissance entre États, les systèmes d'alliances, les forces en présence que l'on peut lire, en insistant sur des moments décisifs.

Le « premier XX^e siècle » voit un changement de « la nature militaire de la guerre ». La guerre commande presque tout, dès le tournant de 1914-1915, chez les Alliés comme chez les Centraux : la massification militaire et la mobilisation matérielle concernent la quasi-totalité des activités humaines des nations combattantes ⁽⁶⁾ ; l'entre-deux-guerres n'est qu'une très courte parenthèse : il dure de 1925 (Locarno) à 1931 (la guerre en Chine). Le second conflit mondial est un affrontement dont les termes sont définitifs : guerre d'anéantissement à l'Est (invasion de l'URSS, 22 juin 1941), capitulation sans conditions à l'Ouest (Anfa, janvier 1943). Les armées deviennent des instruments dont la nature politique est affichée : les armées de la liberté pour les Alliés, la participation de la *Wehrmacht* aux crimes nazis, l'Armée rouge comme outil d'expansion politique et idéologique.

Avec le « second XX^e siècle », le nucléaire change la donne. Terrible invention que celle d'une arme totale, d'un outil de destruction finale, d'un instrument de mort complet, définitif, annihilant. Si le XX^e siècle est celui de l'expérience du mal absolu, il est aussi celui qui a vu naître l'arme qui devait mettre fin à toutes les armes et pouvait mettre fin à tous les hommes. « Paix impossible, guerre improbable », selon la formule de Raymond Aron. C'est la problématique essentielle de la « guerre froide », de 1947 à 1989.

La contrainte est politique et militaire, parce que des règles simples sont édictées pour très peu d'États qui forment un « club » singulier et fermé. Les relations entre États, pendant la guerre froide, en portent la marque. Les crises majeures de la période (Berlin, Cuba) se déroulent sous menace nucléaire et les guerres de la guerre froide sont toutes périphériques, par rapport à l'enjeu majeur qu'est l'Europe (Corée, Vietnam, Afrique).

Depuis les années 1990, ce n'est plus la menace de deux Grands qui conçoit, construisent, composent des bombes destinées à leur destruction réciproque, dans un dialogue somme toute d'égal à égal qui leur fournit un cadre commode pour un arrangement rationnel, mais des États encore à l'âge de pierre à bien des égards, déraisonnables et déraisonnés, ni ici ni là : États « du seuil », dont l'usage

⁽⁵⁾ Annie Crépin : *Histoire de la conscription* ; Paris, Gallimard, 2009.

⁽⁶⁾ John Horne (dir.) : *Vers la guerre totale. Le tournant de 1914-1915* ; Paris, Tallandier, 2010.

du nucléaire ou la menace de celui-ci s'apparente tantôt à un prétexte, tantôt à un fantasme, tantôt à une dangereuse réalité ⁽⁷⁾.

Le cadre des relations entre États a lui-même bien mal vieilli : en témoignent le desserrement des systèmes d'alliances, l'état de la relation transatlantique, l'apparition de nouvelles puissances militaires. L'évolution de l'Alliance atlantique et de son bras armé, l'Otan, avec de nouveaux membres, de nouvelles missions, de nouveaux moyens prend de court une Europe de la défense en construction, alors même que le centre de gravité des zones de tension militaire et maritime se déplace vers l'Asie, comme les préoccupations stratégiques des États-Unis.

Les mers et les océans se trouvent aujourd'hui enfin et plus que jamais dans l'histoire au cœur d'une compétition, d'une concurrence, d'un combat, sur et sous les mers. Les relations, les équilibres et le rang des puissances en sont l'enjeu, le reflet et le révélateur, comme les marines de guerre, sont l'un des éléments de la « jauge » de la puissance d'un État.

***La guerre peut se lire comme l'histoire renouvelée des formes du conflit* ⁽⁸⁾**

La bataille demeure un véritable objet d'histoire. Cependant, longtemps caractérisée comme la tragédie classique par une unité de temps, d'action et de lieu, elle s'est dilatée au cours de l'histoire, dans le temps et dans l'espace, lorsqu'elle dure non plus un jour ou deux, mais des mois et même des années (Verdun, Stalingrad, le siège de Leningrad). La décision n'en résulte même quelquefois plus (le Jutland). Sans revenir à l'« histoire bataille », par ailleurs trop souvent et injustement caricaturée, on pourra dès lors montrer que la guerre est une constante des relations entre les peuples et les États. Enseigner la guerre, c'est enseigner les conflits et les formes successives qu'ils prennent dans l'histoire. Mais l'évolution des formes du conflit fait que la recherche et l'enseignement en histoire se portent aussi, désormais, sur une approche nouvelle de la guerre, qui doit compléter l'approche du breveté d'état-major par celle de l'officier de troupe.

L'évolution des formes du conflit, à l'époque contemporaine, fait que les combattants ne peuvent plus être séparés des sociétés, dans une fidélité à ces historiens des Annales auxquels nous devons cette approche « globale » de l'histoire. La manière dont ils expriment les souffrances et la mort, dont ils les infligent, dans l'inconscience, l'exaltation ou la cruauté nous exprime, en un langage singulier, ce qu'ils ont au plus profond d'eux-mêmes. C'est la « violence de guerre », *topos* désormais indispensable de nos enseignements, applicable non seulement à la Grande Guerre (c'est son étude qui est à l'origine de cette avancée historiographique), mais à l'ensemble des espaces et des périodes historiques, jusqu'à nos jours.

⁽⁷⁾ Marie-Hélène Labbé : *Le Nucléaire à la dérive* ; Paris, Éditions Frison-Roche, 2011.

⁽⁸⁾ Les réflexions qui suivent s'inspirent d'un article d'Olivier Chaline : « La bataille comme objet d'histoire », *Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte. Band 32/2 Frühe Neuzeit Revolution-Empire 1500-1815* ; Jan Thorbecke Verlag, Ostfildern, 2005, p. 1-14.

L'étude de la « violence de guerre » permet de prendre en compte les masses des combattants, fait voir ce qui les tient ensemble, les soulève d'un même élan ou les sépare, les unit dans l'honneur ou les disperse dans la peur ou la fuite. Conséquence de l'évolution des formes du conflit, de sa massification, de son extension à toutes les activités humaines, la violence de guerre nous renvoie vers les sociétés, avec leurs possibilités et leurs limites, leurs hiérarchies et les formes du vouloir-vivre – et mourir ! – ensemble.

Si la longue guerre de positions du premier conflit mondial n'est plus une bataille, c'est bien plutôt l'interminable siège des empires centraux, entre la Marne (septembre 1914) et la Marne (juillet 1918). À bien des égards, pour les Alliés, la Grande Guerre est gagnée sur les mers et n'est pas perdue sur terre. S'impose ainsi le retour d'une histoire qui donne toute sa place aux opérations, cadre indispensable à tout enseignement de la Grande Guerre qui doit restaurer son caractère mondial, c'est-à-dire avant tout maritime et naval ⁽⁹⁾. Mais la question est là : comment les combattants ont-ils tenu ? De ce point de vue, un des éléments les plus intéressants de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre réside dans la confrontation entre les « écoles » de la contrainte et du consentement, avec une résolution possible de positions en apparence irréconciliables autour de l'autorité comme relation et son évolution entre 1914 et 1918, à la mesure du changement de nature du conflit et de ses formes militaires ⁽¹⁰⁾.

Le second conflit mondial voit se superposer des formes extrêmes de conflit. Il peut dès lors y avoir convergence des modes d'explication des phénomènes historiques : la « guerre à l'Est », à la suite de l'invasion de l'URSS, le 22 juin 1941, peut être analysée successivement et conjointement comme guerre d'anéantissement, violence de guerre, brutalisation et extermination des juifs d'Europe, avec un changement de nature dans ce dernier cas, en distinguant donc un phénomène qui, s'il fait l'objet d'une analyse historique rigoureuse, demeure bien sans précédent, unique et singulier.

Attention cependant à ne pas confondre les régimes d'historicité : le terme de « brutalisation » a pour origine une étude du sociologue Georges Mosse qui analyse les conséquences de la Grande Guerre sur les comportements politiques dans l'Allemagne de Weimar ⁽¹¹⁾ ; la « violence de guerre », ce sont les conflits proprement dits (y compris de décolonisation) ; l'extermination des Juifs et des Tziganes décrit un processus génocidaire unique. Quant à la « guerre d'anéantissement », elle ne saurait concerner le second conflit mondial que dans sa partie européenne,

⁽⁹⁾ Tristan Lecoq : « La Grande Guerre sur mer. La Marine et les marins en guerre », *Revue d'histoire maritime*, n° 22/23 ; Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne (PUPS), juin 2017.

⁽¹⁰⁾ Emmanuel Saint-Fuscien : *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre* ; Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, et Tristan Lecoq : « La Grande Guerre. De l'histoire à l'histoire enseignée », *Revue d'études normandes*, « La Normandie dans la Grande Guerre », n° 2/2014 ; Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, janvier 2015.

⁽¹¹⁾ Georges Mosse : *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes* ; Paris, Hachette, 1999.

continentale et orientale, à partir du 22 juin 1941, sans rendre compte des autres fronts. La Seconde Guerre mondiale est mondiale, c'est-à-dire qu'elle connaît d'autres fronts que le front de l'Est : la bataille de Méditerranée, la bataille de l'Atlantique, la guerre du Pacifique, les débarquements de 1942 et 1944 y jouent un rôle majeur que l'étude de l'interaction de ces fronts permet de restituer.

Le moment historique d'aujourd'hui est bien différent, celui des milliers de victimes civiles du terrorisme et des soldats morts pour la France, en Afghanistan et sur les théâtres des opérations extérieures. Un moment où s'estompe la ligne de partage entre la paix et la guerre, entre la défense et la sécurité nationale, où des conflits mêlent armes modernes et combattants dans ces guerres que l'on qualifie d'« asymétriques ». C'est désormais sur ces conflits de notre temps qu'il faut faire porter les éclairages du travail de l'historien.

Les conflits de notre temps

La guerre du Golfe est le premier et le dernier conflit de l'immédiat après-guerre froide, avec la fin de ce que Georges-Henri Soutou a appelé une « guerre de cinquante ans »⁽¹²⁾, seul conflit du genre entre un État et une coalition d'États, légitimé par l'ONU, jusqu'à la guerre de Libye (mars-octobre 2011) avec laquelle on peut, à vingt ans de distance, faire d'intéressantes comparaisons. L'histoire la plus contemporaine voit l'émergence de zones « grises », d'acteurs non étatiques, de conflits irréguliers et des engagements sur des théâtres d'opérations extérieurs dans des conflits de haute et de basse intensité (pour la France au XXI^e siècle, Afghanistan, Libye, Côte d'Ivoire, Mali depuis janvier 2013, Proche et Moyen-Orient depuis septembre 2014 contre l'État islamique).

Les conflits contemporains des vingt dernières années sont dès lors marqués par trois questionnements parmi d'autres, que l'on évoquera successivement : les guerres irrégulières ou « asymétriques », les guerres fondées sur le droit et le respect de la personne, le nouveau visage de la guerre⁽¹³⁾.

Les guerres irrégulières ou asymétriques

Du faible au fort, elles sont la marque des conflits les plus contemporains.

Le nucléaire dissuadant de recourir à la guerre, les années 1950 du XX^e siècle ont vu l'apparition de mouvements de libération organisés et armés, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, pour lesquels l'insurrection et la guérilla l'ont emporté sur les guerres classiques entre armées comparables. Ils ont entraîné la fin d'une forme de supériorité militaire du colonisateur sur le colonisé, surtout lorsque

⁽¹²⁾ Georges-Henri Soutou : *La Guerre de cinquante ans (1943-1989)* ; Paris, Fayard, 2001.

⁽¹³⁾ Les développements qui suivent s'appuient sur une lecture de « La guerre des origines à nos jours », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, Hors-série n° 1 ; Paris, novembre-décembre 2012.

celui-ci avait été lui-même battu, par les Allemands ou par les Japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Les conflits qui ensanglantent le Proche et le Moyen-Orient peuvent se lire, dans leur évolution historique, à la lumière de cette analyse, de la naissance de l'État d'Israël en 1948, à la crise de Suez (1956), la guerre des Six-Jours (1967), l'offensive du Kippour (1973) jusqu'aux champs de bataille libanais. C'est aussi le contexte des deux conflits de décolonisation de la France des années 1950, en Indochine de 1945 à 1954 et en Algérie de 1954 à 1962, avec pour l'Indochine une guerre de trente ans, de 1945 à 1975. La victoire du faible sur le fort est donc possible, comme l'illustre la défaite des Soviétiques en Afghanistan (1979-1987).

La véritable coupure passe cependant entre ces trente ans de conflits, des années 1950 aux années 1980 avec les guerres en Afghanistan et en Irak, depuis 2001 et 2003. Le nombre de morts du fait des guerres, en Indochine, en Algérie, au Vietnam, l'engagement dans certains d'entre eux du contingent, les exactions de part et d'autre, les traumatismes qu'ils ont engendrés ne permettent pas de les comparer avec les conflits de l'immédiat après-guerre froide. La guerre du Golfe, ce furent six semaines d'opérations aériennes et quelques centaines de morts du côté de la coalition rassemblée autour des États-Unis. En face, on compta de 1 000 à 2 000 morts irakiens pour un soldat américain mort au combat. Mais en Syrie depuis 2011, guerre civile, guerre idéologique, guerre religieuse, aux dimensions régionales, interalliées, internationales, le nombre des morts se compte déjà par centaines de milliers et celui des déplacés par millions.

Les mutations profondes des sociétés occidentales des années 1970 à nos jours, une forme de refus de la mort et des pertes militaires, font que des opérations de guerre prolongées et coûteuses en hommes, contre des adversaires irréguliers ou non, ne sont plus acceptables pour l'opinion publique. Voici venu le temps des opérations courtes et violentes, à base de drones et de forces armées composées de soldats de métier.

L'apparition ou plutôt la réapparition du terrorisme, avec le tournant du 11 septembre 2001, a joué un rôle essentiel dans cette évolution. Comment faire aujourd'hui pour distinguer la frontière entre le militaire, qui porte une arme, le soldat qui porte un uniforme, le combattant, le résistant, le terroriste ? Vieux dilemme qui renvoie à notre propre histoire... et auquel on doit répondre par une analyse sans concession des fins du combat. Le terrorisme est une forme de guerre irrégulière dont les conséquences politiques et l'impact psychologique sont très supérieurs à ses effets physiques. Il mobilise d'autres moyens.

Il est la trace et la marque d'un affaiblissement de la notion et des réalités de la frontière qui avait structuré les relations internationales aux époques moderne et contemporaine. La menace, intérieure et extérieure, est confondue. La sécurité, intérieure et extérieure, l'est de même. De « la défense nationale » du *Livre blanc*

de 1972, on est passé en France à « la défense » du *Livre blanc* de 1994 et à « la défense et la sécurité nationale », du *Livre blanc* de 2008 et jusqu'aux travaux plus récents. L'évolution des termes de référence est porteuse de sens et conduit à faire, de la réforme de la défense, un chantier permanent ⁽¹⁴⁾.

Les guérillas des conflits coloniaux avaient échoué devant le colonisateur, jusqu'en 1945. Elles avaient gagné dans les guerres de décolonisation. Les guerres irrégulières de notre temps ont d'autres objectifs. Elles prennent aujourd'hui un autre visage. Elles obligent les puissances militaires qui les combattent à disposer d'une panoplie disponible, complète et coûteuse de moyens, dans des conflits qui vont sans transition de la « basse » à la « haute » intensité, avec une immédiateté et une ductilité de la décision politique et militaire, dans des contextes d'intervention dont la légitimité doit se prouver et s'éprouver en même temps ⁽¹⁵⁾.

La question de la légitimité de la guerre est au cœur des conflits d'aujourd'hui

Si les opérations à caractère « humanitaire » ne sont pas récentes dans l'histoire (Napoléon III en Syrie en 1860, le Biafra dans les années 1960 du XX^e siècle, les forces d'interposition, de maintien ou de restauration de la paix sous mandat des Nations unies des années 1950 aux années 1990), elles ont connu un moment singulier dans l'immédiat après-guerre froide, quand l'âge des conflits semblait en voie de résolution par des approches iréniques, le triomphe du libéralisme, l'ONU libérée du syndrome de la SDN. La fin de l'histoire, en somme.

Le développement des pratiques à caractère humanitaire, le rôle de l'opinion publique et des médias, un discours à vocation universaliste sur les droits de l'homme : la mondialisation raccourcit les distances entre les victimes d'une part, les acteurs de la violence et les promoteurs de l'assistance d'autre part, avec le droit de la guerre, dans la guerre et à la guerre comme références. L'Irak en 1991, la Somalie en 1992, le Rwanda en 1994, la Bosnie en 1995 : une série d'engagements humanitaires, militaires, militaro-humanitaires dans une forme de confusion des interventions, des responsabilités, des chaînes de commandement qui permettent aussi de comprendre les massacres de Srebrenica en juillet 1995. La guerre du Kosovo en 1999 signe un double échec, celui de l'humanitaire seul et celui de l'Organisation des Nations unies seule. L'Otan prendra le relais, avec une efficacité incontestable et une légitimité à portée limitée.

Le 11 septembre fait passer l'humanitaire et le droit des gens au second plan, au profit de la lutte contre le terrorisme et la sécurité nationale, sous couvert des résolutions de l'ONU, dans des coalitions de circonstances ou non. Suivent dix

⁽¹⁴⁾ Tristan Lecoq : « La France et sa défense depuis la fin de la guerre froide. Éléments de réflexion sur la réforme comme chantier permanent », *Outre-Terre* n° 33-34, « France, la Nation alignée » ; Paris, décembre 2012 et *Enseigner la défense* ; Paris, ministère des Armées/DPMA, novembre 2018.

⁽¹⁵⁾ Tristan Lecoq : « Gouverner par gros temps. L'organisation de la défense nationale depuis l'après-guerre froide », *Penser le système international (XIX^e – XXI^e siècle)* ; Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2013.

ans d'opérations en Afghanistan. La guerre en Irak ouvre cependant une « crise des normes » : les valeurs qui sont portées par les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés, sans le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU, sont-elles communes à la « communauté internationale », voire à la seule société occidentale des Nations ?

Le cas libyen semble plus clair, du point de vue occidental du moins. Une menace sur les civils à Benghazi. La nature précipitée et peu prévisible des exactions de Kadhafi et de ses séides. Un rassemblement du Conseil de sécurité, du Conseil de coopération du Golfe, de la Ligue arabe et de quelques autres. Une armée inefficace et suréquipée, une opposition forte et concentrée, un risque d'embrasement régional en apparence nul. Tout le contraire de la Syrie.

Du 19 mars au 23 octobre 2011 : les frappes aériennes françaises en premier. Une belle et solide coopération franco-britannique, dans les domaines maritime et aérien. Le soutien des États-Unis dans un cadre Otan en matière de planification, de renseignement, de ravitaillement en vol. « *Leadership from behind* » et « *New modesty* » à l'œuvre : une guerre par procuration, à coups de logistique et de drones, comme il semble que les Américains s'y livrent depuis janvier 2013, au Mali et en appui distant à une opération pour l'essentiel militaire, française, malienne et tchadienne.

Pour quels résultats ? La décomposition de l'État en Libye, des arsenaux militaires en libre circulation, la bande sahélienne livrée aux terroristes de toutes obédiences.

C'est dans ce contexte que la France est engagée dans la coalition internationale pour contrer la progression de l'« État islamique » en Syrie et en Irak, qui témoigne à la fois des changements dans l'ordre international, de l'interaction de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure, et qui porte la marque de ces conflits de notre temps⁽¹⁶⁾.

**Depuis la fin du XX^e siècle, des changements décisifs
qui dessinent un visage nouveau de la guerre** ⁽¹⁷⁾

C'est, en premier lieu, une forme de déclin du pouvoir des États au profit d'institutions supra-étatiques et de réseaux infra-étatiques dans l'ordre du réel, et d'une « communauté internationale » improbable. Interaction des États, interdépendance de leurs intérêts, interpénétration des sociétés, à partir de cultures et de situations historiques différentes, sont autant de facteurs de conflits et de coopération à parts égales et de facteurs de déstructuration permanente de leurs relations, vers des

⁽¹⁶⁾ Tristan Lecoq : « France : de la défense des frontières à la défense sans frontières », *Questions internationales* n° 79-80, « Le réveil des frontières » ; Paris, La documentation française, mai-août 2016.

⁽¹⁷⁾ Pierre Hassner : *La Violence et la paix* ; Paris, Éditions Esprit, 1995 ; du même auteur *La terreur et l'Empire* ; Paris, Seuil, 2003 et « L'avenir de la guerre : entre la bombe nucléaire et le drone » in « La guerre des origines à nos jours », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, Hors-série n° 1, Paris, novembre-décembre 2012, p. 122-125.

restructurations successives, partielles, provisoires et possibles. Ni ensauvagement du monde ni déclin de la violence dans l'histoire, mais un entre-deux incertain et dangereux. Après le temps de la réponse, des années 1960 aux années 1990, est venu le temps de la question.

C'est dans ce contexte que les vieilles Nations guerrières d'autrefois accordent, une fois devenues des sociétés développées de l'âge *post*-industriel, moins d'importance à la question militaire, à la mesure de cette transformation essentielle qui les voit passer de la défense des frontières du temps des conflits classiques, à la défense à l'abri de l'arme atomique qui n'exige ni engagement collectif ni sacrifice individuel, puis à la défense sans frontières des guerres d'aujourd'hui.

Des soldats de métier vers des théâtres d'opérations lointains, et des attentats terroristes, sur le sol des nations engagées à l'extérieur de leurs frontières pour assurer et affirmer la défense des valeurs qui les lient. Les forces spéciales remplacent les gros bataillons ; les frappes ciblées, les tapis de bombes ; la précision, le nombre. La guerre à distance. Avec une première conséquence, commune à la plupart de ces vieux pays reclus d'histoire : le desserrement du « lien Armées-Nation »⁽¹⁸⁾. Les conflits de notre temps ne sont plus des guerres totales qui engagent la survie de la Nation. Guerres civiles ou d'indépendance, interventions extérieures qui combinent tous les modes opératoires, dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition de circonstance. Fin des grandes guerres rationnelles, politiques, étatiques. Lutte contre les terroristes, les pirates, les trafiquants. Conflits de « basse intensité » contre des groupes subversifs transnationaux qui peuvent conduire à des opérations de guerre. Un autre brouillard, ou un autre horizon ?

Dans le même temps, le contexte international, militaire et guerrier fait passer de la menace aux frontières à la menace sans frontières, et par conséquent de la défense des frontières à la défense sans frontières. Avec le terrorisme comme arrière-plan permanent, non pas à distance mais sur le territoire national, et le renseignement comme première frontière de la défense et de la sécurité nationale⁽¹⁹⁾. Tout cela s'effectue dans un contexte où sur mer, au-dessus des mers, sous les mers et au fond des mers se jouent d'autres combats, plus silencieux souvent.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est le passage de la protection du territoire à la projection de puissance, de la menace aux frontières et de la défense aux frontières, à la menace sans frontières et la défense sans frontières, des enjeux liés aux limites terrestres et aux systèmes d'alliances à la dimension maritime de l'exercice de la puissance, dans les territoires de la mondialisation et du champ des possibles⁽²⁰⁾.

⁽¹⁸⁾ Catherine Durandin : *Le Déclin de l'armée française* ; Paris, François Bourin Éditeur, 2013.

⁽¹⁹⁾ Tristan Lecoq : « Les formes et la pratique du renseignement en France depuis les années 1990. Structures, acteurs, enjeux », *Annuaire français de relations internationales 2016*, volume XVII ; Paris, La documentation française/Université Panthéon-Assas Centre Thucydide, juillet 2016.

⁽²⁰⁾ Tristan Lecoq : « France : de la défense des frontières à la défense sans frontières » in *Questions internationales*, n° 79-80, « Le réveil des frontières » ; Paris, La documentation française, mai-août 2016.

Avec une conséquence coûteuse et compliquée : la nécessité de disposer, aux ordres du pouvoir politique, d'un outil militaro-naval le plus complet possible, disponible et adaptable en fonction des résultats escomptés, sur un théâtre d'opérations aux dimensions d'un espace maritime, dont la maîtrise est devenue un des éléments de la mondialisation. La hiérarchie des puissances s'en trouve modifiée en profondeur. Puissance et ductilité se conjuguent ⁽²¹⁾ ♦

⁽²¹⁾ Tristan Lecoq : « Puissance maritime et puissance navale : la marque du passé, les évolutions au présent, les territoires de la mondialisation » in Philippe Deboudt, Catherine Meur-Ferec, Valérie Morel (dir.), *Géographie des mers et des océans* ; Paris, Armand Colin - Sedes, 2014.

Retour vers le futur de la guerre : quels facteurs de supériorité pour demain ?

Nicolas Le Nen

Général de brigade, commandant le Commandement
pour les opérations interarmées.

Réfléchir au futur est un exercice périlleux. Il oblige à des paris sur l'avenir dont il est n'est jamais sûr qu'ils soient gagnants. Pourtant, s'agissant de la guerre, cette gageure est moins hasardeuse qu'elle n'y paraît. En effet, la guerre présente par sa nature un caractère immuable qui rend plus aisée l'étude de son avenir. Pour s'en convaincre, il faut revenir à la définition de ce qu'elle est : l'emploi d'une violence la plus organisée et la plus raisonnée possible pour répondre à un ou plusieurs objectifs politiques. C'est bien la définition qu'en donne Clausewitz : « La guerre est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ⁽¹⁾. » De la bataille de Qadesh, première grande bataille connue de l'histoire de l'humanité qui eut lieu aux environs de 1274 avant Jésus-Christ, aux conflits actuels, les guerres ont systématiquement consisté en cette opposition de forces antagonistes qui faisait dire au grand penseur prussien que « la guerre n'est rien d'autre qu'un duel à une plus vaste échelle ⁽²⁾ ».

Fort de ce constat, on peut d'ores et déjà affirmer, sans grand risque de se tromper, que la guerre au XXI^e siècle – et dans les siècles suivants – continuera d'être ce duel à grande échelle de forces antagonistes. Si ça n'était pas le cas, la guerre ne serait tout simplement plus la guerre, ce qui signifierait que les hommes auraient trouvé d'autres moyens que le recours à la violence pour trancher certains de leurs différends politiques. L'humanité aurait alors fait un pas décisif sur la voie d'une sagesse que l'on serait tenté de qualifier de « surhumaniste » tant elle semble encore inaccessible. Le temps des dividendes de la paix serait enfin venu... après s'être fait attendre pendant plus de trois mille ans.

Si l'on considère cette dimension immuable de la guerre, les facteurs de supériorité dans les guerres futures devront rester identiques à ceux des conflits passés et actuels. Ils permettront à nos armées de continuer à surmonter toutes les difficultés

⁽¹⁾ Carl von Clausewitz : *De la guerre* ; Éditions de Minuit, Paris, 1955, p. 51.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 51.

inhérentes à ce que Clausewitz appelait « la nature objective de la guerre », l'incertitude, le hasard, le danger, la haine, qui montrent la prééminence de la dimension humaine dans tout conflit, quelle que soit son époque. On comprend alors combien l'étude des guerres passées est importante pour comprendre celles de l'avenir.

Elle nous permet de soutenir que le premier facteur de supériorité restera la force morale qu'il faut comprendre comme la volonté manifestée dans la durée de surmonter les épreuves imposées par le combat.

Dans une démocratie plus que dans tout autre régime politique, cette force morale concerne non seulement le soldat mais l'ensemble de la nation. Même si dans la guerre, l'armée, le peuple et le gouvernement ne réagissent pas systématiquement de la même manière aux conséquences des combats, il est indispensable que ces trois pôles de la remarquable trinité clausewitzienne partagent les mêmes vues sur la légitimité politique du conflit dans lequel ils sont engagés. Le souvenir de crises existentielles graves que certaines armées occidentales ont traversées pendant les guerres de décolonisation ou lors de conflits périphériques de la guerre froide – on pense en particulier à l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam – n'est jamais très loin lorsqu'il s'agit pour une armée d'aller se battre sur des théâtres d'opérations lointains pour des motifs politiques qui ne sont pas toujours immédiatement évidents. Il appartient alors à la nation de témoigner régulièrement à ses armées son soutien politique et moral.

La force morale du soldat repose également sur la confiance qu'il a dans la valeur de son armée. Celle-ci se mesure, avant tout, à l'aune de la qualité de son entraînement. Il doit être l'occasion de cultiver l'esprit de corps qui constitue le premier des motifs pour lesquels le soldat est prêt à se surpasser. Il est nécessaire qu'il soit d'autant plus exigeant que nos sociétés occidentales prédisposent de moins en moins à l'endurance physique et morale qu'imposent les réalités cruelles du combat. Les engagements récents ont montré combien, en situation de très grand stress, l'entraînement est la garantie que chefs et subordonnés sauront prendre les bonnes décisions au bon moment. Il ne saurait être, sous peine de graves déconvenues, la variable d'ajustement de coupes budgétaires ou d'une suractivité des unités consécutive à des engagements opérationnels imprévus.

Demain, comme aujourd'hui et hier, le soldat ne pourra surmonter sa peur de mourir – car c'est bien de celle-ci que découlent toutes les peurs immémoriales provoquées par la violence des combats – que s'il a l'intime conviction que la guerre qu'il fait est politiquement légitime et qu'il a une confiance absolue dans la valeur de son armée.

Le deuxième facteur de supériorité résidera dans la qualité du commandement.

Celle-ci repose d'abord sur le degré de cohérence entre les trois niveaux, stratégique, opératif et tactique, de la préparation et la conduite de la guerre. Dans

ces trois niveaux, le niveau opératif revêt une importance particulière, car il permet d'adapter le rythme et le style des opérations au calendrier et aux enjeux stratégiques décidés par les autorités politiques. Il garantit ainsi à ces dernières de tirer tout le profit attendu des succès tactiques obtenus sur le terrain. Pour s'en persuader, il faut se souvenir que le niveau opératif est apparu à la fin du XVIII^e siècle quand ont émergé les guerres nationales interétatiques consécutives à la Révolution française. Napoléon fut le premier à repenser la sphère conceptuelle de la conduite de la guerre. Il comprit que le cadre tactique était devenu trop étroit et les perspectives stratégiques trop vastes pour orchestrer efficacement l'action d'armées dont la taille avait atteint des dimensions sans précédent. Cette première révolution dans les affaires militaires s'appuya sur la constitution de corps d'armée autonomes, un quartier général impérial parfaitement au fait des manœuvres en cours et la confiance d'un chef dans son génie guerrier qui innervait tous les échelons de commandement. Elle permit à la Grande Armée de surclasser pendant vingt ans toutes ses rivales européennes et à Napoléon d'étendre son empire jusqu'au Niémen.

La qualité du commandement repose aussi sur son aptitude à percer le brouillard de la complexité tactique. Les guerres futures continueront de se complexifier, mêlant aux données traditionnelles sur l'ennemi et le terrain celles liées à l'environnement politique, culturel et sociétal dans lequel se dérouleront les conflits. La multiplication des capteurs humains et techniques, et les progrès continus dans le domaine de la numérisation et de la transmission des données nécessiteront de maîtriser une masse de renseignements et d'informations toujours plus grande. Le recours à l'intelligence artificielle permettra de faciliter et d'accélérer le tri de données aussi diverses que nombreuses. De la capacité des états-majors à dominer cette masse informationnelle dépendra l'aptitude du chef militaire à prendre les bonnes décisions au bon moment.

Enfin, un commandement de qualité est un commandement « éclairé », c'est-à-dire qui a une vision non dogmatique de l'avenir de la guerre. Nous, Français, savons ce qu'il en coûte de se laisser intoxiquer par ce que le général Beaufre appelait, dans *Le Drame de 1940*, « les poisons de la victoire ». Les fausses certitudes doctrinales des vainqueurs de la Grande Guerre précipitèrent l'armée française dans la plus grande défaite de son histoire. La supériorité opérationnelle de nos armées reposera non seulement sur l'identification des adversaires et des théâtres d'opérations potentiels, mais elle exigera aussi que nous sachions concevoir les capacités militaires clés du futur et les tactiques idoines pour les mettre en œuvre. Tout au long des siècles, la supériorité acquise par certaines armées sur leurs concurrentes a toujours reposé sur leur capacité à imaginer le nouvel art de la guerre. Nous périmés en juin 1940, faute d'avoir compris que le couple blindé-avion avait permis un retour à la guerre de mouvement dont pourtant nous fûmes les virtuoses un siècle et demi plus tôt.

Le troisième facteur de supériorité tiendra à la performance des équipements militaires et donc à leur niveau technologique.

Dans ce domaine, il est important de rappeler qu'il n'existe aucune décroissance ou stagnation heureuse, même si parfois la nostalgie de certains matériels qui accompagnèrent fidèlement nos armées pendant des décennies peut régner dans les conversations de popote. Du feu grégeois au missile hypervélocé à guidage terminal en passant par l'arbalète, la poudre noire, le fusil à chargement par la culasse et le canon léger sans recul, on ne connaît pas d'armée, dans l'histoire de la guerre, qui n'ait assuré sa supériorité opérationnelle sans une « technologisation » croissante de ses armes. La course pour rendre les armements toujours plus performants, c'est-à-dire puissants et précis, ne s'arrêtera jamais. Il faudra que les armées occidentales, notamment européennes, ne subissent aucun déclassement par rapport à leurs concurrentes.

Les enjeux technologiques des prochaines décennies sont connus. Ils concernent l'extension de la robotisation dans tous les milieux physiques, l'hyper-vélocité, la furtivité, la miniaturisation, la transmission des données, le recours à l'intelligence artificielle dans la planification et la conduite des opérations, les armes à énergie dirigée pour détruire, de façon toujours plus sûre et proportionnée, les capacités de combat adverses. Ces progrès contribueront à faire évoluer nos modes d'action en rendant l'emploi de la force plus pertinent car mieux maîtrisé.

Le quatrième facteur de supériorité sera la capacité de nos armées à conserver leur culture de l'action militaire décisive qu'il faut comprendre comme la volonté de mettre le plus rapidement possible l'ennemi hors de combat afin de créer les conditions politiques d'un retour à la paix.

On a pu s'interroger, ces dernières années, sur l'utilité de l'emploi de la force et la façon de transformer nos succès opérationnels en victoire politique. Ces interrogations sont indispensables pour adapter nos modes d'action aux évolutions du contexte politique et culturel des conflits futurs. Pour autant, elles ne doivent pas faire perdre de vue, comme le rappelait Clausewitz, que « la défaite de l'ennemi, c'est-à-dire la destruction de ses forces militaires, est l'objet capital de l'acte de guerre tout entier ⁽³⁾ ».

Il serait d'autant plus hasardeux que nous renoncions à notre « modèle occidental de la guerre » que le spectre de la guerre interétatique fait sa réapparition. Le bouleversement des équilibres militaires et le retour d'un unilatéralisme assumé par un certain nombre de grandes puissances, y compris notre allié américain, ont fait naître des tensions inédites depuis la fin de la guerre froide. Si les États ne se sont peu ou pas fait la guerre depuis 1945, ce n'est pas par philanthropie, c'est avant tout parce qu'ils n'avaient aucun intérêt immédiat à vider leurs querelles par la voie des armes. Mais tout change et l'évolution du contexte international que nous connaissons aujourd'hui pourrait refaire du recours délibéré à la force une norme dans la défense de certains intérêts nationaux. Il y a un siècle, au sortir

⁽³⁾ *Ibid.* p. 669.

de la « Der des Ders », tout conflit interétatique était devenu incongru. Il a suffi qu'en à peine six ans l'Allemagne parvienne à rééquilibrer, à son avantage, un rapport de force momentanément déséquilibré par le « *Diktat* » de Versailles pour que l'Europe soit à nouveau plongée dans une guerre mondiale. Les réflexions qui considéreront à l'évolution de nos modèles d'armées devront continuer à considérer la guerre interétatique comme l'hypothèse principale dans le choix des capacités militaires du futur. Dans ce nouveau contexte, il est indispensable aussi que la dissuasion nucléaire, arme par excellence de la décision militaire et politique, reste au cœur de nos capacités de défense. Elle devra continuer à s'appuyer sur ses composantes maritime et aérienne, gages de sa souplesse d'emploi et de son efficacité absolue.

Dans ces conflits dits symétriques, les batailles et les campagnes futures seront plus violentes et plus courtes que celles des guerres précédentes. Les progrès réalisés dans le domaine des armements rendront chaque coup potentiellement plus mortel qu'autrefois. Le cadre de vie des populations civiles sera la première cible des actions militaires. En effet, la sophistication de leurs modes de vie les a rendues plus aisées à plonger dans le chaos. Dès lors, le temps ne pourra plus être considéré comme un allié, comme ce fut le cas en 1914 pour l'armée française et en 1941 pour l'armée rouge. Les premiers coups portés seront possiblement des coups décisifs qui pourront mettre très rapidement le camp qui les reçoit devant l'alternative existentielle d'une demande d'armistice ou d'un recours à l'arme nucléaire. Dans ce type de conflit, la lutte pour le contrôle de la troisième dimension – l'espace aérien allant de l'altitude de vol des drones du commerce jusqu'à celle des satellites – sera un préalable indispensable pour espérer l'emporter. La manœuvre stratégique étant une lutte pour la liberté d'action, comme l'a souligné le général Beaufre, la manœuvre future passera d'abord par une lutte pour la liberté d'action de nos vecteurs aériens et spatiaux.

Cette culture de la bataille décisive restera aussi un facteur de supériorité opérationnelle dans le cadre des guerres dites asymétriques. Dans ces conflits aussi, l'ennemi devra être militairement vaincu pour que soient créées les conditions d'un retour à une paix favorable à nos intérêts politiques. Le principe stratégique de « la conquête des cœurs et des esprits », cher aux maréchaux Gallieni et Lyautey, ne fonctionnera que lorsque l'un ou l'autre camp aura pris militairement le dessus sur son adversaire. Toutefois, les modes d'action mis en œuvre à l'époque coloniale étant évidemment aujourd'hui et demain inenvisageables, son application ne pourra se faire que dans le cadre d'un partenariat très étroit avec les forces militaires et sécuritaires locales. De sa réussite dépendra la victoire finale. Qu'il intervienne trop tôt dans la guerre, il ruinera la crédibilité des forces locales et leur volonté de s'impliquer dans le conflit. Qu'il soit lancé trop tard, il provoquera un sentiment de rejet de nos armées qui passeront alors du statut de forces de libération à celui de forces néocolonialistes. Car il ne faut pas s'illusionner, dans un monde où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un précepte politique sacré, la conquête des

cœurs et des esprits des populations locales ne pourra être le fait que de leurs autorités nationales et tribales, et de leurs propres forces de sécurité. La remarquable trinité clausewitzienne n'est pas le monopole de nos « vieilles » démocraties occidentales. Elle a aussi cours dans les sociétés en devenir d'Afrique et du Moyen-Orient.

Force morale, qualité du commandement, performance des équipements, culture de l'action militaire décisive, le lecteur trouvera peut-être convenus, voire passésistes, ces quatre facteurs de supériorité dans les conflits futurs. Ils reflètent pourtant ce qu'est et ce que sera toujours la guerre : « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». Tout le paradoxe de l'avenir de la guerre est là, dans le caractère immuable de sa nature malgré des transformations profondes de son environnement politique, culturel, économique, scientifique et technique. Prédire l'avenir de la guerre exige autant de chercher à comprendre les ressorts des changements qui bouleversent les sociétés humaines que d'identifier dans les entrailles des conflits passés les raisons qui ont conduit aux plus belles victoires comme aux plus sombres désastres.

« La paix éternelle est un rêve », a prédit, il y a un siècle et demi, Moltke l'Ancien. Nous n'aurons pas l'outrecuidance d'ajouter comme lui « ... qui n'est même pas agréable », même si la guerre est le creuset des plus belles vertus : courage, abnégation, sens du devoir, esprit de sacrifice. Nous nous contenterons d'espérer que nos sociétés ne renoncent jamais à préparer la guerre du futur, qu'elle soit symétrique ou asymétrique, conventionnelle, irrégulière ou hybride, ces adjectifs ne changeant rien à sa véritable nature. C'est là le meilleur moyen de n'avoir jamais à la faire. ♦

La guerre, mutation et avatar :

« La guerre est finie, vive la guerre ! »

Jean Dufourcq

Contre-amiral (2S), rédacteur en chef et fondateur
de *La Vigie*, docteur en science politique.

La guerre, celle des conflits armés pratiquée jusqu'à la moitié du XX^e siècle, devenue illégale en 1945, fut rendue ingagnable quand l'arme nucléaire fut couplée à la dissuasion stratégique. Cette guerre-là par nature interétatique et d'essence militaire est finie ou presque. Alors elle a logiquement muté. Une autre forme de conflits tout aussi radicaux a pris sa place avec de nouveaux acteurs, *infra* ou *supra* étatiques, éphémères et artisanaux, de nouveaux champs d'affrontements largement diversifiés, avec des tactiques démultipliées, des instruments de combat plus variés aussi. Et les militaires réguliers n'en sont plus les opérateurs principaux. Mais les aspects les plus fondamentaux de la guerre et de la stratégie militaire, ses buts et ses ruses, ses dynamiques et ses enjeux ont survécu à ce nouvel avatar. Cette crise de la guerre impacte fortement notre système de sécurité.

Pourquoi revenir une nouvelle fois sur la nature de la guerre ?

Tout n'a-t-il pas été dit, et bien dit, depuis la fin de la guerre froide, il y a trente ans ? La *RDN* a rendu compte en continu des débats qui la concernaient dès sa création, en 1939. Le précédent numéro de notre revue rendait justement hommage à notre maître Pierre Hassner qui sut si bien en examiner les évolutions modernes. C'est que la guerre est une activité humaine cruciale qui a structuré l'histoire du monde, une activité hissée au niveau de l'art par de grands capitaines et dont sa philosophie s'épanouit jusqu'en métaphysique. La guerre a fasciné par sa dualité, à la fois sauvage et débridée (en latin, *guerra*), ordonnée et rationnelle (*bellum*). Le métier militaire l'envisage avec bravoure et efficacité. L'activité politique en fait une violence légitime mobilisable en dernier recours. Pour beaucoup, elle est un invariant de la société, le terme normal des compétitions et des passions humaines. Est-ce toujours vrai ? Où en sont rendus l'intelligence et le sang-froid stratégiques ⁽¹⁾ aujourd'hui, début 2020 ?

Beaucoup qui exprimaient ces dernières années l'immanence ontologique de la guerre ont, tel Philipulus, annoncé son bel avenir dans la vague de mondialisation

⁽¹⁾ « L'intelligence stratégique », Cerem-Diploweb, février 2008.

actuelle. Sans doute. Le général Poirier, au temps de la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN), aimait pourtant rappeler aux jeunes élèves des Écoles de Guerre d'alors qu'il fallait se garder de la « mettre à toutes les sauces » et de la décliner sous toutes les formes que pouvaient prendre les compétitions de volonté, les antagonismes et les rivalités, passionnelles ou culturelles, les convoitises et les chocs d'intérêts collectifs qui débouchaient sur des affrontements larvés ou ouverts au sein des sociétés ou entre elles. Il leur recommandait de réserver ce vocable d'abord aux conflits armés conventionnels et il avait de nos arguments pour cela.

La guerre est finie

Lors des vagues d'attentats meurtriers et aveugles qui ont endeuillé récemment la France, on annonça avec force son retour et l'on usa, et abusa ⁽²⁾, de la rhétorique guerrière en cherchant qui était l'ennemi à abattre – forcément extérieur, et quelle était sa stratégie à contrer – forcément masquée. Ami-ennemi, guerre-paix, vainqueur-vaincu, voilà pourtant bien des dialectiques qui se sont périmées par mésusage ou romantisme excessif, ou plus simplement parce que la guerre a muté ; la grammaire stratégique des grandes guerres n'a plus vraiment cours aujourd'hui. Nous fûmes quelques-uns à contester l'affirmation du retour de la guerre qui renvoyait aux temps où la force, l'intelligence et l'héroïsme étaient les vertus dont se paraient les vainqueurs. La guerre n'est ni belle, ni propre, ni décisive, surtout quand elle est civile.

De fait, la guerre a bien muté dans la seconde partie du XX^e siècle, sous le double effet de la régulation stratégique qui s'est imposée à tous après les désastres des guerres mondiales de la première partie du XX^e siècle et de l'impact de l'arme nucléaire ⁽³⁾. Le premier incarné par la charte de San Francisco de 1945 et le second fondé sur la domestication progressive de l'arme atomique par la dissuasion nucléaire stratégique. « Paix impossible, guerre improbable », postulait Aron dès 1948. Or, ces deux pare-feu sont aujourd'hui sévèrement déstabilisés. L'ONU a bien du mal à maintenir la paix et la sécurité internationale ; la maîtrise des armements héritée de la guerre froide s'effondre sous les coups de boutoir des Grands d'hier. Même le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est menacé.

Qu'en conclure ? Que le retour à la guerre est inévitable ? Certains le pensent et le redoutent, d'autres le préparent par la recherche effrénée de la supériorité militaire ou/et l'affermissement à contretemps d'alliances militaires. De fait, on observe des frictions armées et on annonce la reprise d'une course aux armements comme le débridage des interdits militaires d'hier.

Convenons que nous sommes sans doute à « la fin des guerres majeures » comme l'ont suggéré les multiples contributions rassemblées par l'Institut de

⁽²⁾ « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus.

⁽³⁾ Claude le Borgne : *La Guerre est morte* ; Grasset, 1987.

recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) en 2010 ⁽⁴⁾. Dix ans après, on peut sans doute aller plus loin et affirmer que nous sommes à la fin des guerres classiques ⁽⁵⁾ malgré la nostalgie de celles-ci et les fantasmes tenaces de scénarios de confrontations armées de corps de bataille constitués. On pourra affirmer que la transformation de la guerre a validé un modèle de guerre irrégulière que certains nomment hybride pour exprimer qu'elle assemble des espaces et des domaines très variés et que les facteurs de supériorité se sont diversifiés au point d'en effacer la primauté militaire, celle de la vaillance alliée à la technologie et à la tactique. Cette mutation rapide lance un défi majeur à nos structures, nos tactiques, notre stratégie. Elle nous impose de repenser notre posture de sécurité en profondeur ⁽⁶⁾.

Constatons ensuite que la figure même du combattant a évolué de façon sensible. Aujourd'hui, on nomme soldat tout combattant régulier, qu'il se batte sur terre, sur mer ou dans les airs, qu'il pratique le combat à distance dans un fauteuil et sur un écran, ou bien dans le face-à-face à mort sur le terrain. On voit aussi que le Centurion laisse de plus en plus de place au *Geek*, qui s'infiltré dans les réseaux ou qui assassine ⁽⁷⁾ de façon foudroyante et de loin l'adversaire. Quant à ce dernier, il fut tour à tour un partisan, lors des guerres révolutionnaires, un rebelle ou un terroriste lors des guerres subversives, un mercenaire professionnel ou occasionnel dans ces combats par procuration pour déstabiliser des sociétés fragiles, un kamikaze engagé dans de multiples défis sociétaux, un propagandiste masqué et retors dans les guerres informationnelles. Les combattants aussi sont d'abord des irréguliers.

Mais constatons aussi que le défi militaire direct n'est plus vraiment prisé, qu'il y a mieux à faire pour arriver à ses fins, notamment en engageant d'abord les vulnérabilités de l'adversaire. On assiste à une nouvelle pratique des principes clés de la stratégie, liberté d'action et économie des forces. Nul État, nul système, nulle forme de puissance n'a vraiment intérêt à en découdre militairement pour affirmer ses droits, défendre ses intérêts ou s'approprié des biens convoités. Les plus subtils des prédateurs du XXI^e siècle évitent donc soigneusement le recours à la guerre conventionnelle et préfèrent transporter les affrontements hors champ militaire en investissant d'autres espaces de compétitions pour y mener des combats décisifs. Un vrai transfert de la guerre s'est opéré à la faveur de la guerre froide qui l'a finalement désactivée dans sa forme régulière, majeure, classique, militaire.

⁽⁴⁾ Frédéric Ramel et Jean-Vincent Holeindre (dir.) : *La Fin des guerres majeures ?* ; Economica, 2010. NDA : Ma contribution (chapitre 4, p. 64-79) s'intitulait « Penser la guerre au XXI^e siècle : des combats sans guerre ». Dix ans après, on pourrait ajouter, « des guerres sans combats militaires, sans conflits armés ».

⁽⁵⁾ « La grande guerre et la vraie paix sont mortes ensemble » prophétisait Beaufre : *Introduction à la stratégie* ; Armand Colin, 1965. Les durs combats de nos Opex relèvent surtout d'opérations de police.

⁽⁶⁾ Jean Dufourcq : « La guerre hors-piste », *Agir*, 18 juin 2004.

⁽⁷⁾ L'assassinat ciblé est devenu, en une décennie et dans le sillage des actions de guerre israéliennes puis américaines, un mode d'action militaire conventionnel qui permet l'emploi de drones tueurs achetés sur étagère. On est passé de la dissuasion à l'intimidation et de la punition armée à la criminalité stratégique.

Vive la guerre !

C'était d'ailleurs le rêve des pacifistes. Après la Grande Guerre déjà, en 1932, deux grands esprits, Einstein et Freud, s'étaient concertés par écrit ⁽⁸⁾ : « Existe-t-il un moyen d'affranchir les hommes de la menace de la guerre ? », demande Einstein. « Comment libérer les humains de la menace de la guerre ? », questionne Freud. À les lire, la guerre avait en effet une base structurelle, intrinsèque, ontologique. Un « appétit politique de puissance » qui peut « enflammer la masse jusqu'à la folie et au sacrifice » selon Einstein, « des conflits d'intérêts ou d'opinions » à trancher selon Freud. Ils voulaient échapper à celle ravageuse que l'on pratiquait alors. Pour « développer le problème de la pacification du monde », il faut trouver « la voie qui mène à la sécurité internationale... elle impose aux États l'abandon sans condition d'une partie de leur liberté d'action, en d'autres termes, de leur souveraineté », postule Einstein ; il faut « instituer une puissance centrale aux arrêts de laquelle on s'en remet dans tous les conflits d'intérêts » et qui soit « dotée de la force appropriée » selon Freud qui ajoute que « tant qu'il y aura des empires et des nations décidées à exterminer les autres sans pitié, ces autres-là doivent être équipés pour la guerre ». Il poursuit qu'on peut « rivaliser avec un plus fort par l'union de plusieurs faibles car l'union fait la force et... le droit est la force d'une communauté ». Il note aussi curieusement, « pourquoi nous élevons-nous avec tant de force contre la guerre, vous et moi et tant d'autres avec nous, pourquoi n'en prenons-nous pas notre parti comme de l'une des innombrables vicissitudes de la vie ? Elle semble pourtant conforme à la nature, biologiquement très fondée, et, pratiquement, presque inévitable » pour conclure : « Tout ce qui travaille au développement de la culture travaille aussi contre la guerre. » On doit admettre que les débats de la SDN d'alors n'ont guère trouvé leur solution dans l'ONU d'aujourd'hui et aucune forme de régulation stratégique n'a su dissuader le recours à la guerre. Mais on voit aussi qu'à la fin de la guerre froide, la globalisation en consacrant la domination totale de la géoéconomie sur la géopolitique a transformé le système du monde ⁽⁹⁾ et rendu caduques les guerres majeures sous leur forme classique.

Ainsi, aujourd'hui, avertis comme nous le sommes par un long siècle de conflictualité militaire, nous avons pu domestiquer la guerre et invalider sa forme radicale de conflit armé imposant des affrontements de masse et s'accompagnant de la destruction des outils de production. Aussi, le conflit militaire armé sous sa forme désormais interétatique archaïque ne subsiste plus pour l'instant qu'à l'intérieur d'États fragiles dont les parties ne s'accordent pas et se combattent pour la domination d'un territoire et le contrôle de ressources essentielles. Et la guerre sauvage (*guerra*) s'est confinée au sein des États sous des formes de conflits civils.

⁽⁸⁾ Cf. Albert Einstein et Sigmund Freud : *Pourquoi la guerre ?* (édition électronique de leur correspondance à l'initiative de l'Institut international de coopération intellectuelle) ; Paris, SDN 1933 (<http://classiques.uqac.ca/>).

⁽⁹⁾ Jean Dufourcq : « Le système du monde », *Agir*, 28 octobre 2006.

Et comment imaginer qu'aujourd'hui un système constitué, quel qu'il soit (État, nation, peuple, multinationale, groupe industriel, religion...), qui veut s'assurer de son avenir et tirer son épingle du jeu dans le grand désordre stratégique qui règne trente ans après la fin de la guerre froide, s'adonne à la guerre militaire directe ? Comment penser qu'il ignore le bénéfice d'une stratégie capable de contourner les coûts et les risques du conflit armé ? Qu'une stratégie est une combinaison gagnante de facteurs plus ou moins hiérarchisés et assemblés habilement pour utiliser une boîte à outils de moyens à disposition forcément limités ? Qu'il doit disposer pour mettre en œuvre cette stratégie et appliquer la force à ses opposants de la légitimité suffisante pour mobiliser les énergies de ceux qu'il représente, qu'il défend ou promet ? De la volonté et du temps long pour tirer les bénéfices de son engagement ? Comment douter qu'il ait pris bien soin d'analyser l'environnement qui est le sien, qu'il connaisse ses forces et ses faiblesses, qu'il ait évalué soigneusement ses partenaires, voisins, concurrents, qu'il ait identifié les obstacles et cerné ses adversaires ? Il a bien compris qu'il allait désormais devoir faire la guerre autrement. La productivité ambiante a gagné la guerre et interrompu le règne désordonné des passions.

Aussi, la transformation de la guerre a-t-elle conduit à privilégier d'autres champs de bataille beaucoup moins administrés que les territoires terrestres. On a livré bataille dans les domaines très fluides où la souveraineté partagée est compétitive et les gains décisifs : les espaces monétaires, océaniques, sidéraux, cyber, culturels, juridiques, normatifs... Dans tous ces espaces non régulés, chaque partie joue aujourd'hui ses atouts, tente d'imposer ses règles et attaque les vulnérabilités de ses concurrents avec tous les moyens mis à sa disposition. La compétition y est impitoyable et les alliances aussi multiples qu'éphémères. La boîte à outils de ces affrontements irréguliers est en développement permanent et l'IA en dope la capacité d'action des protagonistes de façon incommensurable. Pillages, chantages, sanctions, rétorsions, ruses, fausses nouvelles, déguisements, corruption, déception... autant de modes d'action nouveaux aux investissements faibles mais aux effets considérables. Tels sont les outils qui déterminent une nouvelle hiérarchie des puissances.

Le champ de bataille économique a bien remplacé le champ de bataille géopolitique car les facteurs de succès sont aujourd'hui liés à la richesse acquise et au pouvoir stratégique qu'elle procure pour contrôler les espaces productifs de la planète. Des métiers militaires ne subsistent plus guère que des tactiques éprouvées, la capacité de planification stratégique et des assurances de dernier recours assurées par des capacités de destruction ou de chantage nucléaire qui prennent en otage les pouvoirs exécutifs.

Dans ce paysage dérégulé qui tend à généraliser une forme d'anomie stratégique, les dernières digues du contrôle des armements (FNI, *CTBT*, *New Start*, TNP) tendent à sauter les unes après les autres. On passe progressivement d'une dynamique collective transformationnelle du monde qui laissait une place à la coopération régulatrice au nom de l'intérêt général à une compétition individuelle transactionnelle qui ouvre la porte aux affrontements décisifs dans la sphère économique. Les États doivent y composer avec des acteurs très puissants, les

grands opérateurs économiques mondiaux et les circuits criminalisés de l'économie informelle qui pratiquent tous des stratégies de conquête.

Ainsi s'exerce la nouvelle guerre aujourd'hui, au grand dam des opérateurs traditionnels des industries d'armement terrestre, aéronautique et naval consolidés par les grandes guerres du XX^e siècle et symboles de la toute-puissance des États d'alors. Il n'y aura pas sans doute de course aux armements dans leur secteur militaire. Mais celle-ci risque fort de se dérouler ailleurs, dans les domaines de compétitions scientifiques et techniques, politiques et sociales, juridiques et normatives, ceux de la société digitale dont les enjeux sont la maîtrise de tous les besoins vitaux des hommes du XX^e siècle, la santé, l'alimentation, le commerce, le climat...

Que faire face à ce double mouvement de démilitarisation de la guerre et de radicalisation de la compétition économique pour le pouvoir et le contrôle ? Quels en sont les enjeux pour la France dont la posture militaire est une composante active de ses engagements extérieurs, une activité tournée vers le dehors ? Quelles sont les conséquences de cette nouvelle guerre sur le dedans, la sécurité du pays et le déploiement de ses politiques publiques ? Sur l'entreprise européenne ? Comment articuler les priorités à accorder à nos voisinages européens, méditerranéens et à nos outremer, aux dimensions continentales et maritimes de nos intérêts ? Quelles sont les responsabilités régionales que nous devons assumer ? Avec quels partenaires et quels moyens ? Quelle destinée européenne voulons-nous assumer ? Quelles sont nos vulnérabilités à réduire et quels sont nos atouts à valoriser ? Quelles sont les postures militaires résiduelles à préserver comme gages de notre capacité de nuisance et d'intervention sur le cours des choses pour forcer le respect de nos intérêts ? Voilà des questions stratégiques à aborder pour mener cette nouvelle guerre radicale qui s'est imposée progressivement. On est là bien loin des questions d'intégration européenne ou de politique d'armement.

Pour « Penser la France au XXI^e siècle »⁽¹⁰⁾ et entretenir son aptitude à affronter cet état de guerre d'un nouveau type, pour continuer à garder le plus possible les clés de notre destinée entre nos mains dans une situation d'incertitude qui devrait se prolonger longtemps, il nous faut des veilleurs perspicaces et des dirigeants inspirés. Il nous faut aussi mieux identifier, consolider et défendre ce qui nous constitue et ce qui fait que nous avons non seulement un héritage à protéger, une position et un rang à honorer, mais aussi une ambition collective à développer pour tirer parti d'une situation nouvelle pour laquelle nous ne manquons pas d'atouts. Et cela passe par une affirmation plus précise des facteurs constitutifs de notre souveraineté (non seulement territoriale et politique mais aussi scientifique et technique, économique et sociale, numérique et juridique, culturelle et éthique) au XXI^e siècle et une recherche plus réaliste d'un positionnement stratégique régional et mondial qui nous permette de garantir autant que faire se peut la pérennité de la France dans l'Europe et de l'Europe dans le monde. ♦

⁽¹⁰⁾ Titre d'une réflexion parue dans la revue *Agir*, n° 34, avril 2008.

Commander à l'âge de l'information

Comment tirer parti du miracle
(ou du mirage) technologique

François-Olivier Corman

Capitaine de corvette, auditeur de la 27^e promotion
de l'École de Guerre.

La maîtrise des flux abondants d'informations représente aujourd'hui un véritable défi pour les organisations et leurs décideurs. Saturés par un déluge informationnel qui accapare ce qui leur reste encore d'attention, ces derniers courent le risque de perdre toute hauteur de vue pour se noyer dans le superficiel, l'inutile ou le court terme.

Cette profusion d'informations donne aussi à croire que la quantité peut remplacer la qualité d'une information : la vérité paraît à portée de clic. Dès lors, la solution d'un problème semble être moins le résultat d'une réflexion que celui d'une recherche, ce qui fait dire à Henri Kissinger que « la disponibilité constante de l'information encourage une mentalité de chercheur, mais risque de compromettre celle de *leader* » ⁽¹⁾.

Le chef militaire n'est pas épargné par cette tendance : il doit aujourd'hui décider en étant inondé par les images, saturé par les nouvelles et inquiet par les *fake news*, la désinformation et les stratégies d'influence. Son esprit doit apprendre à composer avec le rythme trépidant de la vague numérique qui ne souffre plus aucun répit et qui lui susurre insidieusement de privilégier la rapidité de la réaction à la réflexion de fond, et les solutions partielles ou séquentielles à la synchronisation des effets et à l'approche globale.

Dans ce contexte, le défi lancé aux stratèges ne semble plus tant de savoir décider dans l'incertitude que de vouloir décider face à de multiples certitudes jaillies d'un torrent d'informations dont la partialité, la pertinence et l'utilité font plus que jamais débat. Dès lors, comment le chef militaire peut-il s'appuyer avec confiance sur la technologie pour décider au combat ? Comment peut-il, au fond, traduire la supériorité informationnelle en supériorité décisionnelle, si tant est que ces notions soient pertinentes ?

⁽¹⁾ Henry Kissinger : *World Order: Reflections on the Character of Nations and the Course of History* ; Penguin, 2015.

Dans cette perspective, il convient d'examiner les pièges que les technologies de l'information tendent au stratège, avant d'envisager les moyens d'en tirer parti pour lui permettre de commander efficacement dans un monde instantané, interconnecté et interdépendant.

*

**

Reconnaissons tout d'abord qu'il ne peut exister de progrès sans revers de médaille et que tout atout conféré par la technologie pâtit inévitablement d'un contrepoids ⁽²⁾. Les systèmes d'information et de communication ne font pas exception à cette règle aussi ancienne que la langue d'Ésope : les avantages que procurent les transmissions satellitaires haut débit, les liaisons de données tactiques ou le *big data* ne doivent pas nous aveugler, car ils restent indissociables d'inconvénients, de biais ou de besoins nouveaux qu'il nous faut identifier afin de pouvoir les contourner ou les exploiter. Quels sont ces risques ?

Quand le contrôle prend le pas sur le commandement : le risque de la frilosité

En accroissant les capacités d'information et de contrôle, la technologie risque d'inhiber la liberté d'action accordée à un chef, qui est pourtant l'un de ses principaux facteurs de succès.

La multiplication des moyens de commandement et de contrôle génère une densification des états-majors et une surcharge informationnelle qui sont source d'engorgement et de saturation ⁽³⁾. En parallèle, la pression politico-médiatique insufflée par la dictature de l'émotion préfère le sensationnalisme à la rigueur. Tirailé entre, d'une part l'exigence de réactivité et d'instantanéité et, d'autre part l'impossible renoncement à la domination informationnelle, le décideur est tenté de s'immiscer à un niveau inférieur au sien pour éviter tout dérapage médiatique ⁽⁴⁾.

Paradoxalement, la numérisation peut aussi ralentir la prise de décision : le chef peut être tenté d'attendre la dernière information qui permettrait de diminuer au maximum la part de risque dans sa décision. C'est tenter d'échanger le risque contre une information en oubliant que la prise de risque est aujourd'hui devenue trop rare et précieuse pour faire l'objet d'un troc.

⁽²⁾ C'est la « loi du progrès » en vertu de laquelle « tout perfectionnement qui grandit la puissance des hommes, en fait multiplier leur labeur », in Charles de Gaulle : *Vers l'armée de métier* ; Berger-Levrault, 1934.

⁽³⁾ Ce phénomène n'est pas nouveau : l'amiral Castex le remarquait déjà suite à la généralisation de la TSF, in Amiral Raoul Castex : *Théories stratégiques*, tome IV ; Éditions maritimes, 1929-1935.

⁽⁴⁾ C'est le phénomène déjà ancien d'écrasement des niveaux de responsabilité. Von Moltke critiquait déjà ses généraux qu'il jugeait suspendus au téléphone. Plus récemment, Barack Obama et Donald Trump suivirent en direct les opérations d'élimination de Ben Laden et d'Abou Bakr al-Baghdadi.

La judiciarisation des opérations militaires, la généralisation du principe de coalition ou encore le recours aux armes de longue portée ⁽⁵⁾ ne sont-ils pas des raisons supplémentaires d'estimer que, pour paraphraser Clemenceau, la guerre est devenue une affaire trop compliquée pour être confiée à un officier sur un théâtre d'opérations ? En dernier ressort, il peut en résulter une rigidification de la chaîne de commandement, qui privilégie alors souvent le contrôle au commandement, la pusillanimité à l'audace et l'inertie à l'initiative.

Parce que la liberté d'action et la prise de risque sont des conditions de l'initiative, et l'initiative la condition de la victoire, Xénophon, Sun Tzu, Foch ou encore Beaufre ont démontré que l'autonomie de décision est l'un des principaux facteurs de la victoire ⁽⁶⁾. L'amiral Daveluy s'exclamait : « Combien de défaites eussent été évitées ou tout au moins palliées si les capitaines avaient eu la moindre initiative ! »⁽⁷⁾ Les succès de l'armée des Alpes en juin 1940 furent rendus possibles par la liberté d'action du général Olry due à son éloignement géographique du principal théâtre d'opérations et du Grand Quartier général.

Au lieu de recourir à la technologie pour rassembler prudemment tous les rouages dans la main d'un seul, le défi revient donc à fondre toutes les volontés en une seule en leur imprimant une direction commune. Bien que frôlant la désobéissance, Guderian réussit la percée de Sedan parce qu'il était toujours resté fidèle à l'esprit du plan de von Manstein.

Quand la tactique prend le pas sur la stratégie : le risque d'appauvrissement de la pensée

Le deuxième risque d'une confiance excessive accordée au facteur technique est de choisir le confort d'un algorithme ou d'une procédure quand les circonstances nécessiteraient au contraire une réaction instinctive ou une décision d'ampleur stratégique mûrement réfléchie.

Parce que « le feu tue la manœuvre » ⁽⁸⁾, l'accélération technologique a accru l'emprise de la tactique sur le combat en générant un risque de renversement des niveaux de responsabilité et d'asservissement de la stratégie ⁽⁹⁾. Guibert écrivait déjà que l'invention de la poudre, en fournissant de nouveaux moyens de destruction, avait inhibé les progrès de la manœuvre ⁽¹⁰⁾.

⁽⁵⁾ Drones et missiles de croisière, mais aussi lutte informatique active ou armes spatiales.

⁽⁶⁾ La liberté d'action est d'ailleurs l'un des trois principes de l'action militaire cités par le « Concept d'emploi des forces » de l'armée française, in CIA-01(A)_CEF(2013) du 12 septembre 2013.

⁽⁷⁾ René Daveluy : *L'Esprit de la guerre navale T. II : la Tactique* ; Berger-Levrault, 1909.

⁽⁸⁾ Michel Tripier : *Le Royaume d'Archimède* ; Économica, 1993.

⁽⁹⁾ L'amiral Castex affirmait que les nouvelles technologies « ont assujéti la stratégie à la tactique de la plus étroite manière », in Amiral Raoul Castex : *Théories stratégiques*, tome I ; Éditions maritimes, 1929-1935.

⁽¹⁰⁾ « Parce qu'alors les armées s'approchèrent moins et qu'il entra encore plus de hasard et moins de combinaisons dans les batailles », in Roger Caillois : *Bellone ou la pente de la guerre* ; La Renaissance du Livre, 1963.

En outre, la réflexion court le risque d'être confisquée par une planification procédurière, comme une colonne blindée est parfois gelée par un simple coup de feu en attendant l'arrivée des hélicoptères. Par manque de temps, le conformisme rigide des doctrines, des processus et des outils de simulation informatisés pourrait en effet inciter davantage au taylorisme qu'à l'intelligence, à l'adaptation et à l'originalité ⁽¹¹⁾.

Le stratège doit donc s'efforcer de tenir « la tête hors de l'eau » pour ne pas être emporté par les processus déshumanisés qui remplaceraient le raisonnement par la logique ou l'imagination par les images. C'est à cette condition qu'il pourra préférer le profond au superficiel. Quand chacun cherche à prendre de l'avance sur l'autoroute de l'information, l'enjeu est de privilégier l'ascension vers les sommets, d'où la vue porte plus loin et où l'air est plus pur.

Quand l'utopie prend le pas sur la réalité : le risque de l'illusion

Le progrès technologique n'a pas modifié la nature profonde de la guerre qui reste un affrontement des volontés. Le concept de « supériorité informationnelle » est donc insidieux puisqu'il reste soumis à l'éternelle dialectique du glaive et du bouclier.

Au combat, toute technologie n'a de valeur que vis-à-vis de celle de l'adversaire ; la meilleure n'est donc pas celle qui est « supérieure », mais celle qui neutralise les forces de l'ennemi et exploite ses faiblesses ⁽¹²⁾. Aussi, toute innovation matérielle peut voir ses effets aussitôt réduits ou annulés par une tactique de l'adversaire ⁽¹³⁾. En outre, une fois le moment de surprise passé, tout adversaire finit par s'adapter à une innovation technologique pour contrer ses effets, avant de la copier, voire de l'améliorer.

Toutes les tentatives pour dissiper le « brouillard de la guerre » sont donc vaines. N'importe quel joueur d'échecs sait que, malgré la transparence totale du dispositif, il reste possible d'être surpris par une combinaison tactique. Quand bien même l'incertitude des forces en présence aurait disparu grâce à l'emploi des technologies de renseignement et d'information, il subsistera toujours le brouillard de la surprise, de l'inventivité et du génie.

Par ailleurs, si la vitesse de transmission et de traitement des informations a considérablement augmenté et continuera de le faire grâce à l'intelligence artificielle, le même phénomène se produit simultanément chez l'adversaire tandis que

⁽¹¹⁾ « Plus les unités disposent de temps libre et de moyens autonomes, et plus ce capital d'adaptation rapide est important. Inversement, plus les moyens sont comptés, surveillés et centralisés, et plus l'armée devient rigide », in Michel Goya : *S'adapter pour vaincre : comment les armées évoluent* ; Perrin, 2019.

⁽¹²⁾ Martin van Creveld explique ainsi que « ce n'est pas la supériorité intrinsèque de l'arc long qui a remporté la bataille de Crécy, mais plutôt la façon dont il a interagi avec l'équipement utilisé par les Français ce jour-là et à cet endroit », in Martin van Creveld : *Technology and War: from 2000 B.C. to the Present* ; Touchstone, 1991.

⁽¹³⁾ « Un changement de tactique de l'adversaire permet souvent de réduire les effets d'un procédé technologique », in Lieutenant-colonel Georges Housset : « Une petite histoire des rapports entre les armées et les nouvelles technologies », *Brennus 4.0*, lettre du CDEC de l'Armée de terre, n° 1, octobre 2018.

le volume des données s'accroît sans cesse ⁽¹⁴⁾. L'accélération technologique n'a donc pas entraîné de réduction de la vitesse de prise de décision : celle-ci « est restée la même depuis l'Antiquité » ⁽¹⁵⁾.

Fonder la supériorité décisionnelle uniquement sur la domination informationnelle serait vain puisque cela ferait du facteur matériel l'aboutissement de la stratégie alors qu'il n'est qu'un moyen au service de celle-ci. Parce que la guerre est une « collision de deux forces vives » ⁽¹⁶⁾, une bonne décision ne peut résulter uniquement d'un processus technologique. Elle revient toujours pour le chef à composer sur les informations dont il dispose, mais aussi sur ses propres ressources, pour composer avec le brouillard de la guerre et la friction afin de décider mieux et plus vite que son adversaire. Même s'ils disposaient de radios, Rommel ou Leclerc sillonnaient le champ de bataille au plus près de la ligne de front ⁽¹⁷⁾.

Voici donc identifiés trois risques majeurs pour le chef militaire à l'âge de l'information, qui se réduisent en fait à un dilemme entre le commandement et le contrôle, entre la stratégie et la technique, entre la lucidité et l'aveuglement. En somme, entre l'esprit et la matière. Alors, comment limiter ces risques pour continuer à commander avec succès ?

*

**

Les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle ou le combat collaboratif seront une aide précieuse pour alléger la charge cognitive du décideur confronté à des menaces toujours plus délicates à appréhender, surgissant sur des champs de bataille aux contours toujours plus étendus et flous. Mais elles ne suffiront pas.

Préserver la liberté d'action

Paradoxalement, c'est au moment où l'autonomie de décision aurait le plus de raisons d'être jugulée qu'elle pourrait devenir la solution du problème.

L'emprise croissante de la technologie sur les moyens d'information et de commandement résonne en effet comme un vibrant appel à l'initiative. Parce que tout va plus vite, parce que le stratège est soumis à une pression peu commune, et parce que les opérations n'ont jamais été aussi complexes, il faut revenir à la simplicité, à l'instinct et à la décentralisation. À la subsidiarité, en somme.

⁽¹⁴⁾ « Avec les ressources humaines disponibles, quand aujourd'hui on parvient à traiter une quantité de données qui avoisine au mieux les 20 %, à terme ce sera probablement moins de 2 % », in Cédric Villani : « Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne », rapport au gouvernement, mars 2018.

⁽¹⁵⁾ Joseph Henrotin : *Les Fondements de la stratégie navale au XXI^e siècle* ; Économica, 2011.

⁽¹⁶⁾ Carl von Clausewitz : *De la guerre*, 1832.

⁽¹⁷⁾ « Le véritable poste de commandement de Leclerc, c'était sa jeep », in Général Vézinet : *Le Général Leclerc* ; France Empire, 1998.

Le général de Gaulle avait déjà deviné que, « si la perfection des machines ne peut manquer d'accentuer le caractère technique de la guerre, en même temps, par un curieux retour, elle fera reparaître dans l'exercice du commandement certaines conditions de hâte et d'audace qui rendront tout son relief à la personnalité ». Il prévoyait que « l'action personnelle et instantanée [sera] érigée en principe à tous les échelons du commandement » et que « l'initiative, que les règlements vantaient mais dont se défiaient les ordres, redeviendra souveraine »⁽¹⁸⁾.

Comment ne pas lui donner raison : parce qu'elle limite le recours aux moyens de communication, la subsidiarité est la meilleure réponse aux stratégies de dégradation des réseaux de commandement. Parce qu'elle favorise la surprise et l'audace, elle est le meilleur atout face à un adversaire autoritaire, qui conserve souvent un contrôle serré de ses autorités militaires. Parce qu'elle réduit les possibilités d'interférence ou d'ingérence, elle est le meilleur antidote aux stratégies d'influence. Parce qu'elle repose sur des principes simples, elle est garante de la sobriété et de la lisibilité de nos organisations tentées par l'hypertrophie et la macrocéphalie. Parce qu'enfin elle est motivante et stimulante, elle améliore l'attractivité du chef et accroît donc la qualité du vivier où il sera choisi.

Puisque « l'intelligence humaine est un meilleur organe de transmission qu'un fil électrique »⁽¹⁹⁾, l'effort technologique doit se porter sur la transmission des comptes rendus plutôt que sur celle des ordres⁽²⁰⁾, sur le suivi du sens de l'action plutôt que sur son contrôle, et sur la subsidiarité des réseaux de commandement⁽²¹⁾. Il doit faciliter le commandement par les hommes au lieu de le confier aux octets.

Quels chefs ?

Dès lors, le défi est de former des chefs capables de s'imprégner de l'esprit des directives de leurs supérieurs avant de décider eux-mêmes, au cœur de l'action, tout en agissant de même avec leurs propres subordonnés. Vu sous cet angle, le chef devient celui qui a besoin des autres, comme nous y exhortait Antoine de Saint-Exupéry : « Au lieu de créer des organismes, vous feriez mieux de créer des chefs. Mais des chefs responsables. Et, le chef, s'il est responsable, vous verrez s'il accepte de ses subordonnés qu'ils ne soient pas, à leur tour, responsables. Ce sera une belle cascade. Un miracle. [...] Le chef, c'est celui qui a besoin de nous. »⁽²²⁾

⁽¹⁸⁾ Charles de Gaulle : *Vers l'armée de métier*, Berger-Levrault, 1934.

⁽¹⁹⁾ Amiral René Daveluy : *L'Esprit de la guerre navale T. II : la Tactique* ; Berger-Levrault, 1909.

⁽²⁰⁾ « Aujourd'hui, il y a une course de vitesse entre les comptes rendus du terrain et les dépêches de l'AFP », constate par exemple le chef « conduite » du Centre de planification et de conduite des opérations, *in* général de brigade Susnjara : conférence devant l'École de Guerre, École militaire, Paris, 21 janvier 2020.

⁽²¹⁾ C'est par exemple l'option A qui a été retenue pour assurer la défense d'un groupe aéronaval : au lieu d'être concentrée dans les mains de l'amiral commandant la *Task Force*, la direction de la défense aérienne est confiée au commandant le plus expérimenté d'une frégate de défense aérienne. Il en est de même dans les domaines de la lutte anti-sous-marin et de la guerre électronique.

⁽²²⁾ Antoine de Saint-Exupéry : « Le Moral de la pente », *Écrits de guerre, 1939-1944* ; Gallimard, 1982.

Nous avons donc besoin de chefs qui cultivent autant leur capacité d'initiative que celle de leurs hommes. Cette vertu, hier importante, devient aujourd'hui obligatoire : à l'heure où une transmission de données peut être détournée, brouillée, « hackée », le subordonné doit être capable de discerner en toutes circonstances ce qu'aurait fait son chef s'il avait été présent. Nelson gagna la bataille de Trafalgar alors qu'il se mourait à fond de cale du *Victory*.

Afin de distinguer l'essentiel au milieu de l'accessoire dont notre environnement est gorgé, nous avons aussi besoin de chefs qui voient large. La numérisation conduit en effet souvent à cloisonner l'information dans une logique de satisfaction des besoins « métiers », compliquant toute tentative de combiner et de synchroniser les effets pour atteindre l'état final recherché. L'esprit stratégique est plus que jamais un esprit de synthèse, seul capable d'agir simplement dans la complexité d'un monde accéléré ⁽²³⁾.

De tels chefs ne doivent pas se cantonner au rôle d'expert du combat technologique, qui pourrait obscurcir leur vision d'ensemble, mais rechercher au contraire les idées générales qui seules peuvent féconder l'action ⁽²⁴⁾. Cette nécessaire ouverture d'esprit leur interdit d'être confinés aux marges de la société comme des gladiateurs, ou pire, des bourreaux. Car dans l'univers aseptisé des officiers recentrés sur leur cœur de métier, « on ne rencontre, bien sûr, ni Napoléon, ni de Gaulle, mais c'est aussi Foch, Lyautey, Leclerc ou de Lattre à qui on ferme la porte » ⁽²⁵⁾.

Puisque la guerre est désormais polymorphe et multidimensionnelle, nous avons aussi besoin de chefs capables de se confronter à l'hétérogénéité, à l'ambiguïté et au mouvant. Il leur faut une intelligence multiforme ⁽²⁶⁾, conjugaison d'une grande vivacité d'esprit et d'une importante capacité d'adaptation. Le général Mattis résumait sa longue et brillante carrière à un seul acte : improviser ⁽²⁷⁾, une opération que le *Machine Learning* n'est pas prêt de réussir. Plus que jamais, le défi du chef sera de s'adapter et d'improviser pour transpercer l'ombre de la complexité grâce aux lumières de sa lucidité.

Plus le monde sera virtuel, interconnecté et superficiel, plus il sera nécessaire d'être concret, enraciné et profond pour y réussir. C'est tout le paradoxe de la modernité : il faut gagner en épaisseur pour avancer dans un monde qui s'aplanit. C'est pour cette même raison que les écoles de la Silicon Valley proscrivent les tablettes tactiles, que les chefs visionnaires sont généralement pétris de culture historique et que

⁽²³⁾ Le général Colin Powell affirmait : « *Great leaders are almost always great simplifiers.* »

⁽²⁴⁾ Ce que le général de Gaulle nommait « l'habitude des idées générales, la notion des rapports mutuels des choses, qui éclairent les degrés les plus élevés de l'action », in Charles de Gaulle : *La France et son armée* ; Plon, 1938.

⁽²⁵⁾ Général Bentégeat : « Métier des armes : une porte se ferme », *Le Figaro*, 2013.

⁽²⁶⁾ « Nous sommes entrés dans le temps de l'intelligence sous toutes ses formes », in Vice-amiral d'escadre Guy Labouërie : *Penser l'océan avec Midway* ; L'Esprit du Livre, 2007.

⁽²⁷⁾ « *If I was to sum up everything I've learned in 35 years of wearing this uniform, I'd do it with three words: improvise, improvise, improvise* », Général (USMC) James Mattis, février 2009.

l'innovation n'est pas tant le surgissement du nouveau que le resurgissement de l'ancien auquel plus personne ne pensait ⁽²⁸⁾.

Au fond, plus encore que des chefs qui savent décider, nous avons besoin de chefs qui veulent décider, ce qui suppose du caractère, mais aussi et surtout du courage. Ce supplément d'âme est indispensable pour proposer, trancher, laisser agir ses subordonnés et en assumer les conséquences dans une société qui refoule l'échec. C'est à ce prix que nous disposerons de chefs capables d'inventer, de surprendre et de vaincre.

*
**

À l'âge des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'enjeu n'est pas de choisir entre une fuite en avant vers le « tout-technologique » souvent vanté comme idyllique, et une lecture rétrograde et caricaturale qui serait injustement oublieuse de la contribution technologique aux succès des armes. La technologie est absolument nécessaire pour répondre à la surcharge informationnelle, mais elle est loin d'être suffisante pour garantir la supériorité décisionnelle, car elle incite au contrôle quand c'est seulement la subsidiarité qui pourra donner l'avantage face aux menaces de demain.

En effet, seule la liberté d'action garantit vitesse de décision, légèreté et mobilité des structures de commandement, résilience aux attaques, indépendance face aux stratégies d'influence et capacité de surprendre. Dans notre monde en déstructuration, seul un chef autonome et responsable peut maintenir la simplicité ⁽²⁹⁾ et la frugalité qui garantiront sa lucidité et sa hauteur de vue.

L'enjeu fondamental est de former des chefs militaires suffisamment clairvoyants pour percer la complexité, contourner la puissance et créer des situations favorables pour agir avec incertitude et fulgurance ⁽³⁰⁾. Cela requiert une vision large, un esprit synthétique et une intelligence multiforme, mais surtout du courage et de la volonté. Après le « savoir décider » vient le « vouloir décider », qui doit aussi s'imposer au « laissons la machine décider ».

À l'ère de l'information, la réponse aux stratégies floues et hybrides susceptibles de virer à une conflictualité de haute intensité n'est pas seulement technologique : elle viendra de chefs responsables, courageux et libres d'agir en toute autonomie afin de se conformer aux ordres, certes, mais surtout afin d'obéir aux ordres qui n'auront pas été formulés ⁽³¹⁾. ♦

⁽²⁸⁾ « Si vous voulez des idées neuves, lisez un vieux livre », disait Pavlov.

⁽²⁹⁾ Qui est « la sophistication suprême », comme l'affirmait Léonard de Vinci.

⁽³⁰⁾ Les deux principes chers à l'amiral Labouërie.

⁽³¹⁾ À un officier américain qui accusait le général Leclerc de désobéissance lors de la libération de Paris, le général de Gaulle avait répondu : « Il a obéi à tous mes ordres, même ceux que je n'avais pas formulés. »

La défense sol-air dans les opérations aériennes : l'intégration du cinquième équipier

François Gresser

Commandant en second de l'Escadron de défense
sol-air 02.950.

Il existe une faible proportion d'aviateurs dont le rôle est d'empêcher des avions de voler. Leur surnom de « Gibbons »⁽¹⁾ ne dénote pas un mépris, mais plutôt une méconnaissance de leur mission.

L'arrivée en 2010 d'un nouveau moyen de défense antimissile balistique et aérobie (MAMBA) et en 2012 d'un nouveau système de coordination des systèmes de défense sol-air, le Centre de management de la défense de la 3^e dimension (CMD3D), a imposé l'émergence de la défense sol-air dans le monde des opérations aériennes. L'acculturation et le perfectionnement alors rendus nécessaires pour exploiter ses performances ont généré, au sein des escadrons de défense sol-air (EDSA), un ensemble de compétences en matière d'intégration aux opérations infocentrées. Utilisables en dehors de la défense sol-air, ces compétences sont un nouvel atout pour les opérations aériennes et terrestres.

MAMBA et CMD3D ont, depuis le début des années 2010, ouvert l'horizon des spécialistes de la défense sol-air. Littéralement en accroissant leur portée, mais aussi dans un sens plus imagé en renforçant leur capacité à coordonner et intégrer les différents systèmes d'armes au sein d'une chaîne de défense aérienne. De même s'est ouvert le champ des possibilités qu'ils offrent aux commandeurs. En effet, leur évolution – peut-être leur révolution – leur permet de contribuer à l'établissement ou au maintien de la supériorité aérienne en collaboration avec des chasseurs tout en donnant des options robustes contre des menaces plus diffuses, tels les drones d'attaque.

C'est ainsi qu'à l'image de leur système d'armes les spécialistes sol-air ont évolué pour s'intégrer de manière croissante dans les opérations aériennes et rester réactifs afin de s'adapter à de nouveaux modes d'action ennemis.

⁽¹⁾ Jeux de mots basés sur le terme anglo-saxon *GBAD* pour *Ground Based Air Defence*.

De la bulle à la défense intégrée

Depuis les années 1980, limitée par la portée des systèmes mis en œuvre, la défense sol-air ne représente sur la situation tactique qu'un très faible volume avec peu d'empreintes sur les opérations. Mais l'arrivée d'un système à moyenne portée, de l'ordre de 60 km, a radicalement changé la donne. La défense sol-air ne peut plus être cantonnée à une bulle de 8 km de rayon centrée sur le milieu d'une piste, bulle dans laquelle leur interaction avec les aéronefs consiste à filtrer les approches : laisser passer ou neutraliser.

L'implication de nos forces armées dans un engagement de haute intensité n'est plus à écarter. La question cruciale de l'obtention de la supériorité aérienne sera alors d'autant plus prégnante que l'adversaire disposera de moyens aériens et terrestres conséquents ; et donc, plus vital sera le besoin d'accroître la masse de forces à concentrer.

« La masse sera-t-elle suffisante à l'horizon 2030, au regard de l'ambition que nous nous sommes fixée et de l'accélération de la dégradation des relations internationales ? [...] Néanmoins, en partant de ce constat et en nous projetant dans l'avenir à la lumière de l'analyse que nous faisons de la situation internationale, nous devons nous demander si le modèle que nous concevons aujourd'hui sera à même de répondre, avec nos alliés, aux sollicitations futures » ⁽²⁾.

Dans une conjoncture où le chef d'état-major des armées reconnaît que notre actuel modèle d'armées pourrait ne plus être suffisant, il est pertinent de pouvoir disposer d'un outil de combat capable à la fois d'assurer une couverture aux forces terrestres, contre tout l'éventail des menaces utilisant la 3^e dimension, et à même de contribuer à l'obtention de la supériorité aérienne.

C'est ce que des pilotes de défense aérienne avaient pressenti à partir de 2014 : être en mesure de renforcer un dispositif, d'affermir une supériorité aérienne, de renforcer l'effet de masse des défenseurs, par l'emploi des moyens de défense sol-air. Ils se sont ainsi approprié le concept de collaboration chasseurs/systèmes antiaériens, connu sous le terme générique de *Joint Engagement Zone (JEZ)* ⁽³⁾. D'abord marginal, le concept a été expérimenté de manière discrète par les unités navigantes et de défense sol-air sur leurs bases de stationnement.

Les retours ont été unanimes : le travail en *JEZ* apporte une plus-value à la défense aérienne en donnant la possibilité d'utiliser les capacités d'engagement du système MAMBA : avec ses quatre lanceurs et sa capacité d'engagement multicibles, une section est capable de couvrir une zone de 100 km de côté, en opposant à l'adversaire pas moins de 32 missiles dont 16 peuvent être tirés et guidés simultanément ! Bien

⁽²⁾ Général d'armée François Lecointre : audition au Sénat, 16 octobre 2019.

⁽³⁾ Le terme ne rend pas compte de toutes les implications et possibilités de travail offertes par un usage conjoint d'effecteurs aériens et terrestres, mais il est utilisé car suffisamment évocateur.

au-delà des 11 kilomètres de portée du Crotale Nouvelle Génération, en service depuis 1994 et assez finement pour distinguer chaque piste.

Et l'adjonction d'un CMD3D de coordonner l'intégralité d'un déploiement de défense sol-air : non seulement plusieurs sections MAMBA, mais aussi des unités Crotale Nouvelle Génération plus adaptées au traitement de menaces de taille plus réduite évoluant à basse altitude, à l'instar des drones de combat. Les chasseurs de défense aérienne, ainsi que les forces déployées au sol, se trouvent donc appuyés par un dispositif offrant les avantages d'une défense multicouches gérée par un CMD3D dont les algorithmes permettent de fournir des propositions d'engagement lors de situations tactiques complexes. C'est un tel dispositif qui, lors de l'exercice *Trident Juncture* en 2015, a fait dire à un pilote de Typhoon britannique après une mission où il avait travaillé en *JEZ* avec ses trois ailiers : « C'est comme si j'avais eu un équipier supplémentaire ! »

Le développement de cette méthode de travail a pu bénéficier de la généralisation de l'emploi par les unités de défense sol-air de la liaison 16 (L16). Véritable gage d'interopérabilité, la L16 est aussi un levier multiplicateur de forces qui permet le partage en temps réel des informations tactiques avec les effecteurs et surtout avec les centres de commandement et de contrôle (les C2).

Ainsi, l'intégration des moyens sol-air à la *picture* ⁽⁴⁾ du théâtre des opérations offre des options supplémentaires au chef de mission qui peut s'appuyer sur eux pour ne plus avoir le choix qu'entre attaquer ou défendre. Les escadrons de défense sol-air, appuyés par la L16, ont fait entrer l'Armée de l'air dans l'ère du combat collaboratif.

La nécessaire adaptation

Réussir cette intégration permettant de fusionner défense sol-air et chasseurs, et d'intégrer de nouvelles menaces impose de ne pas s'enfermer dans un dogmatisme rigide, mais plutôt de développer une doctrine rigoureuse au service de l'agilité et de l'audace, caractéristiques des aviateurs.

Et c'est de cet esprit que fait preuve le personnel de la défense sol-air en s'ouvrant aux opérations aériennes. Le déploiement du MAMBA s'est accompagné d'une acculturation plus approfondie au domaine des opérations aériennes. Cet élargissement des connaissances et les compétences en découlant ne se limitent pas uniquement à la connaissance d'une chaîne de défense aérienne et aux tactiques mises en œuvre par les chasseurs. C'est en effet une toute nouvelle intégration, portée par de nouvelles capacités de C2 qu'il a fallu concevoir. Enfin, l'emploi croissant

⁽⁴⁾ Ce terme dérive de la terminologie anglo-saxonne *Recognized Air Picture*, que l'on traduit en français par « situation aérienne renseignée ». Dans ce contexte, « *picture* » désigne l'ensemble des informations échangées qui permettent d'obtenir une appréciation – une image – globale de la situation des opérations.

de drones ⁽⁵⁾ sur les théâtres d'opérations a amené à prendre en compte cette menace. C'est une réflexion globale qu'il a fallu mener en mettant en perspective les capacités adverses et le besoin d'intégration avec les caractéristiques des systèmes.

Ces connaissances permettent aux opérateurs de développer des synergies avec les unités navigantes, sur la base d'un *corpus* doctrinal et d'une sémantique communs. Des synergies équivalentes se sont développées de manière symétrique vers le haut grâce à la généralisation de la collaboration avec des centres C2, notamment les systèmes de contrôle et de commandement aéroportés ; elles ont eu pour effet de mettre en évidence les possibilités de C2 du CMD3D. Outil de conduite indispensable aux opérations, la L16 a induit un besoin de formation des spécialistes de la défense sol-air, qui ne pouvaient plus se reposer sur l'expertise de leurs techniciens.

Forts de leurs nouvelles compétences, les tenants de la spécialité ont su les mettre en avant pour occuper des postes en opérations extérieures, de l'Afrique au Levant. En tant que *Regional Interface Control Officer* assurant le bon fonctionnement de la L16 au profit de l'opération *Barkhane* ou impliqués dans les opérations d'appui aérien, les artilleurs sol-air de l'Armée de l'air sont présents sur les engagements majeurs des armées françaises.

Un nouveau potentiel

Les EDSA deviennent donc progressivement un réservoir de potentialités. Cela grâce à du personnel qui, en cherchant à acquérir une expertise propre à sa spécialité, a développé une faculté d'adaptation et une ouverture d'esprit. Celles-ci le rendent apte à travailler dans tous les environnements et avec un vaste panel de partenaires.

Considérer les progrès accomplis par les opérateurs de défense sol-air uniquement dans le cadre de leur spécialité serait réducteur, il faut les mettre en perspective avec les exigences des opérations actuelles. Les connaissances acquises, l'esprit d'initiative et la rigueur développés au cours de la préparation des exercices conduits par une nouvelle génération d'officiers de défense sol-air, sont autant de marqueurs d'évolution. Les interactions avec les unités de chasse ne se limitent plus à des passes, les officiers de défense sol-air sont maintenant capables de concevoir des scénarios d'entraînement impliquant les avions de chasse non plus seulement comme opposants, mais aussi comme alliés. L'intérêt de ces entraînements et leur valeur se trouvant renforcés par la production d'une documentation exploitable par tous les acteurs. Et par là, il faut bien entendre que ces entraînements ne se conçoivent pas seulement comme des manœuvres de coordination entre effecteurs aériens et terrestres, mais visent aussi à exploiter les options offertes par les échanges de C2 à C2.

⁽⁵⁾ *Chocs futurs* : « Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité » ; SGDSN, avril 2017.

Le personnel navigant ainsi que les contrôleurs aériens aéroportés ne s’y trompent pas : ils savent que les entraînements mutualisés avec les artilleurs de l’air apportent une forte plus-value à leur préparation opérationnelle, dans un contexte de généralisation de la menace *A2/AD* ⁽⁶⁾ et de contestation de la supériorité aérienne ⁽⁷⁾. Ils ont trouvé en eux des homologues rigoureux et répondent donc volontiers à leurs sollicitations, quand ils ne les démarchent pas directement.

Investis dans leur mission, les opérateurs de défense sol-air ne sont pas les hyperspécialistes isolés d’un système d’armes et d’un domaine, manipulant une sémantique hermétique aux profanes. Au contraire, totalement connectés aux forces aériennes et à leurs opérations, ils entretiennent aussi des liens solides avec les autres armées. Cet état d’esprit, entretenant le mouvement d’évolution initié par la *JEZ*, leur permet de renouveler leurs capacités, de la lutte antidrone à la lutte antimissiles balistiques.

En conclusion

Longtemps éclipsée à cause de capacités ne lui permettant pas d’apposer une empreinte suffisante sur le champ de bataille moderne, la défense sol-air a bénéficié d’un nouveau souffle avec la mise en service du MAMBA et du CMD3D. Cette impulsion sera entretenue avec l’évolution du MAMBA qui offrira de nouvelles perspectives. La spécialité s’est ainsi enrichie et va poursuivre son évolution en développant de nouvelles compétences, portées par une génération d’artilleurs de l’air, désireux de prendre une part plus active aux opérations. Le concept de travail en *JEZ* et l’émergence de la menace des drones armés leur ont donné cette opportunité et les ont conduits à dépasser le cadre parfois restreint de leur cœur de métier. Et cela au bénéfice de l’institution qui dispose d’un nouveau personnel, de nouvelles compétences, pour renforcer l’efficacité des forces aériennes.

Les artilleurs de la défense sol-air sont animés de la volonté de rendre l’Armée de l’air plus agile et robuste en lui proposant des options d’action complémentaires contre de nouvelles menaces comme les drones armés, mais aussi un nouveau point de vue sur les opérations.

L’ouverture de nouveaux espaces de conflictualité et l’apparition d’armes porteuses de ruptures stratégiques seront autant d’opportunités pour les « Gibbons » d’apporter cet éclairage. ♦

Courriel de l’auteur : francois.gresser@intradef.gouv.fr

⁽⁶⁾ *Anti Access/Area Denial* ou interdiction de zone et déni d’accès.

⁽⁷⁾ Jean-Christophe Noël, Morgan Taglia, Élie Tenenbaum : « Les armées françaises face aux armes antiaériennes de nouvelle génération », *Focus Stratégique*, n° 86, Ifri, décembre 2018.

Robots terrestres et combat urbain : quelle dimension éthique ?

Olivier Kempf

Général (2S). Directeur associé du cabinet de synthèse stratégique La Vigie (lettre bimensuelle sur abonnement www.lettrevigie.com).

La majeure partie de la population mondiale est désormais urbaine. Logiquement, les combats des guerres actuelles se déroulent le plus souvent dans les villes ou à la périphérie des villes. Les conflits récents et actuels l'ont amplement démontré : que l'on songe aux combats en Irak contre l'État islamique, en Syrie ou au Yémen, les villes constituent des objectifs essentiels des parties en présence. Les combats y sont très violents et suscitent des destructions abondantes, notamment par des tirs d'appui à distance (artillerie, appui air-sol). On y verra de plus en plus de robots terrestres. Outre les questions d'emploi, cela pose des questions éthiques que cet article propose de décrire.

Le dilemme du combat urbain

Un contrôle effectif de la ville nécessite toujours l'envoi de combattants à pied pour vérifier, maison par maison, le retrait de l'ennemi, mais aussi la prise en compte des civils qui s'y sont retrouvés piégés. Or, cette manœuvre est toujours extrêmement compliquée puisque les défenseurs ont souvent organisé le terrain, que ce soit par des positions de tir camouflées, des mines et pièges ou encore des passages creusés entre les maisons ou par des souterrains. À ces dangers dus au combat s'ajoute le risque de structures urbaines abîmées et pouvant s'écrouler à tout moment.

Pour un commandant de force chargé d'investir une ville, la manœuvre est donc extrêmement compliquée et il devra arbitrer entre une double préoccupation : celle de réduire au minimum ses pertes et celle de progresser suffisamment vite pour prendre effectivement le contrôle de la cité. Accessoirement, il cherchera à discriminer les populations présentes dans les quartiers qu'il recouvre, devant faire le tri entre des civils et des combattants, alors que l'on observe dans les guerres contemporaines une hybridation des deux : en conflit irrégulier, le partisan cherchera

à se fondre le plus possible dans la population, et la ville constitue pour lui un territoire de choix pour cette hybridation. Autrement dit, le chef militaire sera confronté à un double dilemme : entre la lenteur et la vitesse, entre la prudence et l'efficacité.

Si l'on introduit la question éthique dans cet état de fait, il paraît évident qu'il lui faudra privilégier la lenteur et la prudence, de façon à économiser au maximum les vies humaines, mais aussi à bien faire le départ entre des adversaires (qu'il doit réduire à l'impuissance) et des civils (qu'il doit protéger). La réponse classique à cet impératif passe par deux outils : une planification opérationnelle qui décidera du rythme des opérations (et donc des moyens associés, plus ou moins discriminés en matière d'appui-feu) et des règles d'engagement strictes et fermement respectées. Il s'agit là, finalement, de mesures de commandement, logiques et usuelles quand on évoque les questions d'éthique.

Le robot terrestre, un nouvel outil urbain

La technique peut-elle contribuer à la résolution de ce dilemme ? La réponse est probablement positive et les ingénieurs du monde entier s'efforcent de trouver des solutions. Évoquons ici les robots et particulièrement les robots terrestres. En effet, le débat éthique sur l'utilisation de robots dans les conflits armés a été organisé principalement autour des drones aériens. Mais cette thématique a été augmentée d'une autre, celle de l'adjonction d'intelligence artificielle (IA) à ces drones. On parle alors d'autonomie et, dans les versions les plus polémiques, de « robots tueurs ». Nous voulons éviter cette dérive, tout d'abord parce qu'elle part de pré-supposés sur l'IA qui nous semblent hasardeux et pour tout dire fantasmés. Nous parlerons donc des robots terrestres en formulant l'hypothèse, conforme à l'état de l'art, qu'ils sont dotés d'une autonomie limitée et qu'ils sont pilotés à distance, soit directement (pilotage simultané), soit indirectement (pilotage programmé).

En quoi ces robots terrestres peuvent-ils contribuer à augmenter la prudence et la discrimination d'une force en charge d'investir une ville tenue par l'adversaire ?

Il convient tout d'abord de décrire les robots existants. Si on laisse de côté les prototypes humanoïdes développés par des équipes japonaises ou américaines, la plupart des robots opérationnels utilisent des bases chenillées ou à quatre roues tout terrain (ressemblant à des quads). Notons ici que les efforts vers des robots à forme humanoïde sont aujourd'hui un échec relatif : tout d'abord parce que maintenir l'équilibre sur deux pieds est extrêmement difficile et manque de stabilité, sans même parler de la consommation accrue d'énergie. Mais il est vrai que cela nécessite beaucoup plus de puissance de calcul pour analyser constamment les différents capteurs. Au-delà, cela témoigne d'un désir prométhéen d'imiter l'homme assez symptomatique de bien des perceptions (pour ne pas parler de fantasmes) qui ont lieu aujourd'hui autour de la transformation technologique en cours, dont l'IA ou les robots sont les exemples les plus frappants.

L'avantage des robots terrestres à roues ou à chenilles, c'est qu'ils permettent justement de réfléchir sans s'embarrasser de ces perceptions qui obscurcissent le débat : personne n'imagine qu'un engin chenillé puisse remplacer l'homme, tout le monde ne va voir que les services offerts. On ne le considère que comme un outil, non comme un concurrent.

Emploi par des unités de sécurité

Ces châssis motorisés (batteries électriques, voire moteurs à explosion) sont aptes à franchir les accidents du terrain (gravats, chablis, débris urbains...). On peut installer dessus des systèmes différents : brancards, porte-charges, senseurs, effecteurs et même armes. Ils ont des autonomies longues et, suivant la qualité de construction, peuvent résister à bien des environnements adverses (température, eau, pression, ambiance chimique, voire radioactive...) : ce n'est pas un hasard si la plupart des robots aujourd'hui en service le sont chez les pompiers et unités de la sécurité civile.

Tout le monde a vu le robot (fabriqué par Shark Robotics, une dynamique PME française) qui est entré dans Notre-Dame de Paris en feu et dont l'action (il traînait un tuyau d'eau et a pu arroser l'intérieur avec des jets assez puissants, malgré les débris fumants entassés au sol) a permis de sauver la nef de la cathédrale. Récemment, un feu de parking à Bordeaux a vu des températures monter à près de 1 000 degrés. Le robot envoyé a permis de sauver des vies (les pompiers engagés sont sortis *in extremis*), mais surtout, ses caméras ont permis de voir à travers la fumée pour déterminer précisément les lieux d'intervention.

Ces exemples montrent que les robots peuvent être aujourd'hui des auxiliaires efficaces. Le retour d'expérience est d'ailleurs intéressant : au début, les pompiers regardaient avec méfiance ces engins, craignant qu'ils ne les remplacent. Aujourd'hui, ils en raffolent, car ils ont compris que les robots augmentaient leurs capacités et leur efficacité, et faciliteraient donc leur action.

Il ne s'agit certes pas de combat, mais d'intervention dans des contextes urbains face à des événements chaotiques, avec beaucoup de conditions qui ressemblent à celles d'une ville en guerre, hostilité en moins. On peut toutefois en tirer une conclusion partielle : le robot est perçu par les patriciens comme un auxiliaire qui, grâce à des systèmes de téléopération voire de programmation d'itinéraire, permet de remplir des missions inaccessibles car trop dangereuses. Dès lors, la mission de sécurité peut être accomplie. Objectivement, le robot terrestre contribue donc à préserver la vie humaine, aussi bien celle du sauveteur que de la potentielle victime engagée dans une situation extrême. De ce point de vue, l'usage du robot dans ces conditions paraît éthiquement juste : l'augmentation des capacités humaines (utilité) permet une hausse de la sauvegarde de la vie humaine (préservation du secouriste, meilleure intervention auprès de la victime).

Déplaçons maintenant la réflexion vers les théâtres d'opérations, où l'on va ajouter une composante : la présence d'adversaires qui usent de moyens violents pour détruire celui qui est en face.

Le robot, auxiliaire du combattant

Dans la plupart des cas, le robot sera, là encore, un auxiliaire. Il peut s'agir d'une mule porte-charge, qui va permettre au combattant soit d'économiser ses forces, soit d'augmenter son autonomie logistique, soit d'évacuer des blessés, notamment sous le feu ennemi. Ce mode d'action n'a aucune action directe sur l'ennemi et ne fait que favoriser l'efficacité passive du combattant ami, voire de le protéger ou de le sauver (dans le cas de l'évacuation de blessés). Là, encore, le double critère de l'utilité et de la préservation de la vie est rempli et donc admis comme éthique.

D'autres robots auront des fonctions de génie : ouverture de voie (pour dégager des obstacles sur les itinéraires ou faciliter l'entrée dans une maison ou un immeuble) ou déminage (notamment quand on suspecte des itinéraires piégés, ce que la multiplication des engins explosifs improvisés rend probable). Ainsi, le combattant ami est protégé et sa mission facilitée, sans que l'on voie de danger accru pour d'autres acteurs. Nos deux critères éthiques sont remplis.

Un certain nombre de robots sont dotés de capteurs : soit électromagnétiques, soit NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques), soit sonores, soit de caméras (dans le champ visible comme dans des environnements opaques, grâce à diverses technologies de bas niveau de lumière ou de caméra thermique). On parle alors de robots de reconnaissance. On peut adjoindre à ces robots terrestres la plus petite catégorie des drones aériens, celle des nano et microdrones, dont l'autonomie est tellement limitée qu'ils ne peuvent être utilisés que par des unités terrestres. Même s'il s'agit de robots volants, on peut les désigner de « robots terrestres par destination », car utilisés dans un contexte terrestre et près du sol. Ils sont notamment utiles dans le combat en zone urbaine où les découverts sont rares, les recoins innombrables et où les possibilités de surprise sont énormes.

Or, la surprise est la composante essentielle de l'art de la guerre, surtout dans des contextes dissymétriques ou asymétriques. La zone urbaine se prête particulièrement à ces surprises, d'autant que le défenseur essaiera d'aménager le terrain : tirs à partir de positions camouflées, à travers plusieurs cloisons successives, ou encore itinéraires souterrains pour franchir les rues, sans même parler des passages creusés entre immeubles contigus. Ici, l'efficacité militaire suppose d'accroître au maximum le niveau d'information de l'unité au contact de façon qu'elle progresse jusqu'à l'ennemi sans se laisser entraver par des obstacles et pièges qui vont réduire sa propre efficacité au combat. Le danger est alors beaucoup plus grand car la plupart des obstacles sont battus par les feux et tout franchissement de coupure (une

rue, un carrefour, un amas de débris, une porte, un escalier, un couloir) recèle un danger potentiel. Ce travail est épuisant nerveusement.

Dans ce cas, le robot va permettre de lever une grande part des doutes sur la position de l'ennemi. Soit en montrant les zones non dangereuses, soit en révélant les zones battues par les feux, soit enfin en précisant la position exacte de l'ennemi et donc la façon de l'aborder. Du point de vue de l'ami, ces robots sont extrêmement utiles non seulement par le degré d'information qu'ils apportent, mais aussi par l'économie nerveuse qu'ils procurent et qui vont permettre au combattant d'arriver en phase de contact avec le maximum de ses possibilités et donc de sa maîtrise du feu (meilleur respect des règles d'engagement). Cela respecte globalement le critère éthique que nous avons observé jusqu'à présent.

Cependant, on pourrait observer que cela affecte le rapport de force entre les deux combattants et que le défenseur verra son risque léthal augmenter. Ici, nous parlons bien d'un environnement guerrier qui a pour hypothèse l'usage de la violence entre les deux parties. Un critère de non-violence absolue ne peut donc s'appliquer. Notons de plus que les robots capteurs permettront de favoriser la discrimination entre combattants et population civile qui peuvent se trouver conjointement dans un quartier ou un immeuble. Mieux encore, cela permet d'examiner si des civils sont pris en otage ou en bouclier pour protéger les combattants ennemis : cela aide ainsi l'assaillant à préparer son action de force et de tenter d'éviter de tuer des civils tout en neutralisant simultanément l'adversaire.

Robots combattants

Jusqu'à présent, aucun des usages évoqués ne pose de réelle difficulté éthique. Se pose alors la question de robots armés : nous partons d'abord de l'hypothèse qu'ils n'ont pas d'autonomie de décision, notamment pour l'ouverture du feu. Or, dans certains cas, placer une arme sur un robot peut constituer un avantage opérationnel évident. Imaginons le cas d'un défenseur enfermé dans une pièce, loin à l'intérieur d'un immeuble, mais avec des ouvertures qui lui permettent de battre des feux d'un point de passage névralgique. Sa position de tir est suffisamment embusquée pour qu'on ne puisse pas l'atteindre par tir direct sans se mettre en danger. Par ailleurs, l'immeuble abrite encore beaucoup de civils et une destruction par bombardement ou missile causerait trop de dommages collatéraux. Une solution consisterait alors à envoyer un robot téléguidé (et suffisamment blindé pour résister au tir ennemi) se placer face au champ de tir de l'ennemi et tirer directement au travers de la meurtrière afin de neutraliser l'adversaire. Cela aurait l'avantage de réduire la résistance isolée, de protéger les troupes amies et d'éviter les dommages collatéraux. De ce point de vue, nos critères éthiques sont respectés puisqu'il y a minimisation du risque général et efficacité accrue. Mais il est vrai que le robot est téléguidé et que l'ouverture du feu est décidée à distance par un humain. Au fond, le robot permet seulement le déport de l'arme...

Compliquons alors l'exemple : notre tireur d'élite ennemi s'est donc camouflé dans la position de tir, mais comme il est prudent, il n'apparaît pas systématiquement dans la meurtrière. Il dispose d'un système d'observation qui ne le fait monter en position de tir que quand une cible apparaît. Il réduit ainsi le risque d'un tir de contrebatterie. Face à cela, on pourrait disposer un robot qui observe en permanence la meurtrière et qui décide l'ouverture du feu dès qu'il voit le tireur apparaître à sa position. Il y a alors un automatisme, très programmé par l'humain, mais qui est limité dans son emploi puisqu'il ne vise qu'une direction particulière avec un ennemi avéré. La seule différence tient à l'automatisation de déclenchement du feu. Il a été programmé par l'humain (il n'y a donc pas à proprement parler de « décision » autonome), mais il y a un déclenchement automatique. On est à la limite de ce que l'éthique pourrait admettre. Constatons qu'il y a actuellement, à la frontière entre les deux Corée, des armes à déclenchement automatique qui battent des zones interdites où celui qui s'y engage est considéré comme ennemi. Ce système existe donc déjà, et on peut imaginer le porter sur un robot qui permet une adaptation au terrain, grâce à la mobilité.

Nous nous trouvons alors à la limite de ce qui est éthiquement admissible : certains répondront que c'est tolérable, d'autres le refuseront. Il s'agit de notions qui doivent être appréciées dans le cadre des règles d'engagement ⁽¹⁾. Au fond, nous allons bientôt devoir réfléchir à définir des règles d'engagement pour robots terrestres : telle est la seule assurance que nous avons. ♦

⁽¹⁾ Cf. Olivier Kempf : « Règles d'engagement : des règles irrégulières », *RDN*, mai 2010.

L'eau, cause et instrument de guerre ?

Alain Lamballe

Général de brigade (2S), membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, d'Asie 21/Groupe Futuribles.

L'eau entretient avec la guerre un double rapport. Elle peut en être la cause, mais aussi un instrument pour la faire. Quelques exemples historiques et du temps présent le montrent et permettent d'esquisser quelques hypothèses pour l'avenir.

L'eau, cause de guerre

La quasi-absence de conflits armés dans le passé ayant l'eau pour cause s'explique aisément. Les populations étaient peu nombreuses et l'eau ne manquait pas. Une guerre aurait opposé, il y a plus de 4 500 ans, deux cités-États de Mésopotamie, Lagash et Umma, en pays sumérien dans la partie sud de l'Irak actuel au sujet du partage des eaux de l'Euphrate et du Tigre. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les émirats de Boukhara et de Kokand se sont longtemps fait la guerre pour l'utilisation d'un affluent aujourd'hui disparu de l'Amou-Daria.

Les géopolitologues sont divisés quant au rôle de l'eau dans le déclenchement de conflits armés, à notre époque. La plupart estiment qu'elle ne provoque pas et ne provoquera pas de guerres. Une chose est sûre. L'eau sera de plus en plus la source de graves différends entre pays, ce qui ne veut pas dire que ceux-ci déboucheront nécessairement sur des conflits armés. Si elle ne constitue pas la cause unique de déclenchement d'une guerre, l'eau peut y contribuer en s'ajoutant à d'autres facteurs.

Le nombre de bassins fluviaux transnationaux est de 276, celui des aquifères partagés entre plusieurs États est probablement plus du double. Il n'y a donc rien d'étonnant que l'eau soit un facteur belligène, compte tenu des besoins de plus en plus grands. C'est la source de toute forme de vie et elle ne peut pas être remplacée. L'eau s'imisce de plus en plus dans la politique internationale.

Les confrontations entre pays amont existent, mais sont rares. Le Kirghizstan et le Tadjikistan s'opposent pour l'exploitation de plusieurs cours d'eau donnant naissance au Syr-Daria et à l'Amou-Daria. Ces querelles localisées sont dues à l'existence de frontières très complexes, longues de 3 681 kilomètres, dont 961

contestées, entre ces deux pays amont dans la vallée de Fergana, mais aussi avec l'Ouzbékistan. Certes, aucun conflit armé n'a eu lieu jusqu'à présent, mais les tensions ont néanmoins provoqué des morts. Les confrontations entre pays aval sont également peu fréquentes. L'Amou-Daria serpente entre l'Ouzbékistan et le Turkménistan, ce qui engendre des tensions entre ces deux pays aval. Mais elles n'ont provoqué aucun conflit armé.

Les confrontations entre pays riverains sont plus nombreuses. L'URSS et la Chine se sont affrontées militairement au sujet de la possession d'îles sur l'Amour et son affluent l'Oussouri en mars 1969. Le bassin de l'Amour, qui forme une frontière entre la Russie et la Chine sur une bonne partie de son parcours, alimente une compétition entre les deux pays. Ceux-ci construisent des barrages sur les affluents du fleuve et effectuent d'importants prélèvements, en fait surtout la Chine notamment sur la Songhua (nom chinois, Sunggariula en mandchou et russe). Ces ponctions diminuent le débit de l'Amour, ce que regrettent les deux pays riverains. Par ailleurs, ceux-ci s'accusent mutuellement de pollutions sur le fleuve lui-même et ses affluents. Le nord de la Chine manque d'eau et il n'est pas exclu qu'à plus ou moins long terme, la Chine cherche à récupérer la partie sud-est de la Sibérie perdue au profit de la Russie en 1858 et 1860. Ce faisant, elle dénoncerait un traité qu'elle qualifie d'inégal pour se réapproprier des terres et des cours d'eau. Par ailleurs, la Chine et la Corée du Nord se disputent la souveraineté de plusieurs îles des deux fleuves formant frontière, le Yalu et le Tumen.

Au Moyen-Orient, l'Irak et l'Iran se sont disputé le contrôle du Chatt-el-Arab (Rivière des Arabes) appelé Arvand Rud (Rivière rapide) par les Iraniens, formé par la confluence de l'Euphrate et du Tigre, et qui s'étire sur 190 kilomètres. Ce qui est en jeu pour les deux pays, c'est l'accès au golfe Persique et la possibilité de naviguer. La guerre a éclaté à diverses reprises et pour diverses raisons, y compris hydrauliques. Ce fut le cas entre 1980 et 1988. En Afrique occidentale, le fleuve Sénégal a provoqué un conflit armé entre les deux pays riverains Sénégal et Mauritanie de 1989 à 1991.

C'est surtout entre les pays amont et les pays aval que les confrontations apparaissent. La construction, par les premiers, d'infrastructures majeures peut causer de graves dommages aux seconds. Les pays en aval pourraient donc, s'ils jugent leurs intérêts vitaux menacés, recourir aux armes, surtout s'ils sont plus puissants militairement que les pays en amont. À défaut, ils brandissent la menace d'une intervention armée, dans l'espoir que cela incitera les pays amont à la modération.

L'Égypte est préoccupée par la construction du barrage de la Renaissance en Éthiopie. Les deux pays connaissent un accroissement démographique important. Leurs populations sont à peu près équivalentes, plus de 100 millions d'habitants. Le barrage éthiopien de la Renaissance est établi sur le Nil Bleu, la principale composante du fleuve (avec un apport de 85 %), beaucoup plus importante que le

Nil Blanc (avec un apport de seulement 15 %). L'Égypte exige un remplissage progressif du barrage en cours de finition afin de ne pas subir d'importants déficits en eau. L'Éthiopie veut au contraire le remplir rapidement. La tension monte entre les deux pays. Si l'Égypte décidait de lancer une attaque aérienne contre le barrage éthiopien de la Renaissance, hypothèse peu vraisemblable du fait des négociations en cours, les appareils de son armée de l'air devraient survoler soit la mer Rouge et l'Érythrée, soit le Soudan et éventuellement le Soudan du Sud. Les pays concernés donneraient-ils leur accord ? Ce n'est pas certain dans le second cas, car les deux Soudan partagent certains intérêts avec l'Éthiopie ; ils pourraient fournir du pétrole à l'Éthiopie et recevoir en échange de l'électricité. De plus, les deux Soudan, comme d'ailleurs l'Éthiopie, ont des besoins d'eau non négligeables, car ils louent des terres agricoles aux Émirats arabes unis et à la Corée du Sud. Le Nil Blanc peut subvenir à leur demande, mais ce serait au détriment de l'Égypte.

En Asie du Sud, le Pakistan a toujours cherché à avoir accès aux sources indiennes des cours d'eau qui le traversent ou à s'en approcher. En 1947, l'entrée au Cachemire peuplé majoritairement de musulmans de ses troupes épaulées par des membres des tribus pachtounes ne s'explique certes pas essentiellement par le souhait de prendre possession du cours supérieur de l'Indus, de la source de la Jhelum et du cours supérieur du Chenab, car le problème de l'eau ne se posait pas à l'époque. Néanmoins, cette préoccupation n'était sans doute pas absente de la pensée des dirigeants pakistanais. De même, en 1965, le Pakistan a tenté en vain de fomenter des troubles dans la partie du Cachemire administrée par l'Inde en vue de s'en emparer, alors que cinq ans auparavant un accord sur le partage des eaux du bassin de l'Indus avait été conclu entre les deux pays. La conquête de la partie du Cachemire administrée par l'Inde reste pour le Pakistan un objectif. En plus de son aspect humain et politique, le problème cachemiri contient une dimension hydraulique que soulignent au Pakistan des organisations extrémistes anti-indiennes en exacerbant les passions. Le différend entre le Pakistan et l'Inde est territorial et hydraulique. Il peut être exacerbé par la disparition progressive des glaciers due au réchauffement climatique. À défaut de conquête de territoire, le Pakistan pourrait être tenté de détruire des barrages indiens. Ses avions n'auraient aucun pays tiers à survoler.

En représailles à des attaques terroristes attribuées au Pakistan ou à des organisations qui y sont implantées, l'Inde met tout en œuvre pour utiliser au maximum ses droits, tels qu'ils sont mentionnés dans le traité sur les eaux de l'Indus, conclu en 1960. Les mauvaises relations avec le Pakistan l'incitent à la fermeté dans sa politique hydraulique à l'égard de ce pays, mais sans aller jusqu'à provoquer un *casus belli*. La dissuasion nucléaire réduit la possibilité d'un conflit majeur. Toutefois, des hommes politiques pakistanais ont déclaré que des prélèvements abusifs d'eau par l'Inde constitueraient une atteinte à ses intérêts vitaux et justifieraient le déclenchement d'une guerre, avec emploi éventuel de l'arme nucléaire.

L'Indus et son affluent la Sutlej qui traversent le territoire indien avant de pénétrer en territoire pakistanais proviennent du Tibet. Il en est de même du Brahmapoutre et de plusieurs importants affluents du Gange. L'Inde se trouve donc en aval de la Chine. Mécontente du refus chinois de conclure un accord de partage des eaux et inquiète de la construction de barrages sur le Brahmapoutre au Tibet sans en être informée, l'Inde est cependant trop faible par rapport à son voisin du nord pour envisager une quelconque action militaire.

En Asie du Sud-Est, la Chine aménage le cours supérieur du Mékong sans consultation avec les pays en aval, le Laos, la Birmanie, la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. Ceux-ci, même s'ils étaient unis dans leur récrimination – ce qui n'est pas le cas – ne pourraient pas contraindre la Chine à prendre en compte leurs intérêts. Une action militaire contre un pays aussi puissant ne peut pas être envisagée.

En Asie centrale, les intérêts des pays aval (Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan) s'opposent à ceux des pays amont (Kirghizstan et Tadjikistan). Les pays amont construisent des barrages essentiellement pour produire de l'électricité. Mais ils remplissent les réservoirs de retenue au moment où les pays aval ont besoin d'eau pour leurs cultures. En 2012, l'Ouzbékistan a menacé d'intervenir militairement pour faire stopper les constructions de barrages.

Au Moyen-Orient, l'eau est un enjeu majeur. La Turquie est le pays amont de deux grands fleuves, l'Euphrate et le Tigre. À partir de 1989, elle a aménagé sur leurs cours supérieurs de nombreux et importants barrages, sans se soucier des besoins de la Syrie et de l'Irak, pays en aval. Ceux-ci affirment leur mécontentement, mais apparaissent bien incapables d'entreprendre isolément ou au sein d'une coalition une action militaire contre leur puissant voisin car ils sont confrontés à des guerres civiles et à des conflits interethniques graves et disposent de moyens militaires très inférieurs.

Si les tensions relatives à l'utilisation de l'Euphrate et du Tigre n'ont pas provoqué de guerre, il n'en est pas de même en ce qui concerne le bassin du Jourdain. À la fin de 1964, la Syrie et la Jordanie entreprirent de détourner des eaux à partir du Yarmouk (le plus important affluent du Jourdain). En 1965 et 1966, Israël pilonna les chantiers avec des tirs d'artillerie puis en 1967 son aviation finit de détruire les installations hydrauliques sur le territoire syrien, notamment sur les hauteurs du Golan et un barrage construit par la Syrie et la Jordanie sur le Yarmouk.

Ces événements contribuèrent au déclenchement de la guerre israélo-arabe des Six Jours en 1967. Si elle ne fut pas l'unique élément déclencheur, l'eau joua un rôle très important. La conquête par Israël de la Cisjordanie et du Golan avait, parmi d'autres buts, celui de contrôler et sécuriser les ressources en eau du bassin du Jourdain et les aquifères sous-jacents. De 1969 à 1971, l'armée de l'air israélienne a de nouveau bombardé des installations jordaniennes parce qu'elles pompaient trop

d'eau pour alimenter le canal East Ghor (renommé ensuite canal du roi Abdallah), prenant naissance sur le Yarmouk puis longeant le Jourdain sur sa rive orientale.

En réalité, les guerres sont souvent, sinon la plupart du temps, déclenchées pour de multiples raisons. Et il est parfois difficile d'identifier la principale. Jusqu'à présent, en règle générale, l'eau n'a pas été la cause unique de déclenchement de guerre, mais elle y a contribué. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Les besoins augmentent et les ressources se tarissent. L'eau pourrait constituer une cause primordiale de guerre.

L'eau, instrument de guerre

L'eau sert aussi à faire la guerre. Les Conventions de Genève conclues en 1949 interdisent en principe l'utilisation de l'eau comme arme. Mais le droit international qui prohibe toute destruction d'infrastructures hydrauliques est bafoué non seulement par des acteurs non étatiques, mais aussi par des États.

Des cours d'eau peuvent être empoisonnés en amont. Ils l'ont été à diverses reprises dans le passé et pourraient l'être de nouveau. En 1979, pendant la guerre entre le Vietnam et la Chine, le Vietminh empoisonna les nappes phréatiques et les puits, espérant ainsi freiner la progression des troupes chinoises.

L'histoire abonde en exemples d'utilisation de l'eau à des fins défensives. Au cours de l'hiver 1672-1673, les avancées des armées de Louis XIV furent retardées par l'inondation des polders provoquée par les Hollandais. En octobre 1914, l'inondation des plaines belges par l'ouverture d'écluses et de vannes a bloqué la progression allemande. Au cours de la guerre indo-pakistanaise de 1965, les Indiens ont inondé de vastes zones au Pendjab, engluant des formations blindées pakistanaises.

Les cours d'eau peuvent favoriser les offensives. Si leurs cours sont perpendiculaires aux frontières, ils constituent des axes de pénétration naturels. En cas de conflit dans l'Himalaya, la Chine pourrait utiliser les fleuves et rivières originaires du Tibet à son avantage en procédant à des lâchers d'eau susceptibles de provoquer en aval, en Inde, des dégâts significatifs comme des coupures d'axes routiers stratégiques. L'Inde pourrait, quant à elle, effectuer des lâchers d'eau vers le Pakistan pour favoriser une offensive dans ce pays.

À l'époque contemporaine, les infrastructures hydrauliques (barrages, centrales hydroélectriques, réservoirs de stockage, usines de dessalement, usines d'assainissement, conduites d'alimentation d'eau potable...) constituent des cibles privilégiées. La destruction d'usines d'assainissement pourrait indirectement provoquer des maladies.

Les ponts constituent des objectifs prioritaires s'ils se trouvent sur de grands fleuves. Leurs destructions peuvent avoir des conséquences économiques et stratégiques graves. Des convois logistiques de ravitaillement en eau peuvent aussi faire l'objet d'attaques.

En 1943, l'aviation britannique a détruit de grands barrages sur le Rhin, neutralisant ainsi la Ruhr. Durant la guerre de Corée, au début des années 1950, des barrages sur le fleuve Yalu servant de frontière entre la Corée du Nord et la Chine furent bombardés par les Américains. À la fin des années 1960 et dans les années 1970, les Américains ont bombardé les systèmes d'irrigation du Nord-Vietnam. Ils cherchaient notamment à détruire les digues du fleuve Rouge, pour déclencher des inondations qui auraient empêché les paysans de soutenir l'insurrection du Viet-Cong et entravé les mouvements et ravitaillements des insurgés.

Désormais, des attaques cyber peuvent sans coup férir rendre les réseaux électriques inutilisables, neutraliser les hôpitaux, les centrales thermiques, nucléaires et hydroélectriques, et de manière générale les centres névralgiques civils et militaires. La désorganisation chez l'ennemi peut être totale. L'*Internet* permet de faire la guerre par des moyens autres que conventionnels. Il est une arme utilisable aussi bien par les États que par des acteurs non étatiques.

Conclusion

La rareté de l'eau pourrait conduire de plus en plus à des conflits armés. Elle deviendra un enjeu majeur partout dans le monde. La population du globe augmente de manière démesurée, tout au moins dans certaines régions, souvent les plus pauvres, alors que les ressources diminuent. Le changement climatique provoquera de graves perturbations avec des impacts variables selon les pays.

L'eau se trouve toujours présente dans le cycle de la guerre : parfois avant dans ses prémices, toujours pendant son déroulement et après dans la phase de reconstruction.

Le droit international se perfectionne. De nombreux pays ont signé des accords bilatéraux régionaux ou de portée mondiale. La Convention des Nations unies sur le droit d'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (signée en 1997 et entrée en vigueur en 2014) est capitale, mais des pays importants comme la Chine et la Turquie ne l'ont pas signée. Une convention sur le droit d'utilisation des nappes phréatiques non renouvelables est en cours d'élaboration. Les instruments juridiques, si perfectionnés soient-ils, ne supprimeront pas les risques de guerre provoqués par l'eau, un bien indispensable à la vie et irremplaçable.

Les textes juridiques internationaux peuvent fort bien s'appliquer aussi au sein des États. Ils n'empêcheront cependant pas des conflits internes. Plus on descend dans la chaîne hiérarchique administrative, plus les tensions se généraliseront. Elles seront plus fréquentes au cœur des villages et des villes, mais se propageront aussi entre villages et entre provinces. Les conflits internes dus à l'eau pourront être plus violents que les différends internationaux. Ils s'intensifieront si les régions incriminées diffèrent sur les plans ethniques et/ou religieux. ♦

Protection de l'environnement et opérations militaires en temps de conflit

Charlotte Touzot-Fadel

Docteure en droit, enseignante-chercheuse au Liban, chercheuse à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ), Université de Limoges.

D'après le site *Internet* du ministère des Armées, l'environnement est un critère déterminant des opérations militaires ⁽¹⁾. Il s'agit, pour le ministère, de la géographie, de l'hydrographie, de l'océanographie et de la météorologie. S'il est un facteur central de la conduite des hostilités, l'environnement – entendu cette fois comme cadre de vie, et défini par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement comme « les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité » ⁽²⁾ – est également victime de la guerre et peut même en constituer une finalité, en témoigne les nombreux conflits liés aux ressources naturelles ⁽³⁾.

Il est généralement admis que les conflits armés entraînent des dommages considérables, voire irréversibles, à l'environnement. Une journée internationale est d'ailleurs consacrée à la préservation de l'environnement en temps de guerre (le 6 novembre) afin de donner de la visibilité et de reconnaître l'environnement en tant que « victime » des conflits. C'est ainsi que pendant la guerre du Vietnam, le déversement de pas moins de 77 millions de litres de produits chimiques toxiques, dont l'agent orange, par les forces des États-Unis a eu des conséquences environnementales et sanitaires dramatiques. L'utilisation de l'agent orange, le produit chimique le plus concentré en dioxine parmi les produits utilisés au cours d'opérations aériennes effectuées entre 1961 et 1971, était une véritable arme de guerre visant à détruire la couverture végétale grâce à laquelle les forces vietnamiennes se camouflaient et à priver les populations de moyens de subsistance en ravageant les récoltes, les sols et les sous-sols.

⁽¹⁾ « Opérations : l'environnement, un critère déterminant », SIRPA Marine, 5 février 2013 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽²⁾ Cette définition a évolué depuis la première consécration législative (Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, JORF n° 29 du 3 février 1995, p. 1840).

⁽³⁾ Lesquelles, par ailleurs, constituent une source importante de financement des conflits.

En temps de guerre, l'enjeu essentiel tient au fait de préserver l'environnement tout en maintenant des capacités opérationnelles élevées permettant d'obtenir un avantage militaire au cours de la conduite des hostilités. Cet enjeu existe en temps de paix, mais il devient crucial en temps de conflit. Il s'agit en somme de trouver un équilibre entre les contraintes opérationnelles et les ambitions environnementales, pour reprendre les termes employés par le ministère des Armées ⁽⁴⁾.

La reconnaissance juridique de la nécessaire prise en compte de l'environnement en temps de conflit

Les conséquences des conflits armés sont significatives pour la protection de l'environnement puisque les exigences de la conduite des hostilités et les impératifs de la nécessité militaire entraînent inéluctablement une non-application du droit commun ainsi qu'une régression de la protection de l'environnement. Cela s'explique en partie par le caractère exceptionnel des conflits armés, qui autorise une certaine permissivité quant à l'application et au respect des obligations internationales qui pèsent normalement sur les sujets de droit international, notamment les États.

Le droit des conflits armés prend en compte la protection de l'environnement puisqu'au-delà de sa fonction d'encadrement de la conduite des hostilités. Il a pour but principal de limiter « autant que possible » le nombre de victimes, de destructions et de dégradations, y compris à l'environnement ⁽⁵⁾. Pour ce faire, cette branche du droit dispose de certains outils comme les principes généraux du droit de la guerre, et notamment les principes de proportionnalité et de nécessité militaire ou encore de règles du droit de la guerre, comme l'objectif militaire. Les sources des principes généraux sont diverses. Ainsi, les dispositions du Protocole I de 1977 prévoient qu'il est interdit de lancer des attaques « dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu » ⁽⁶⁾. En d'autres termes, le principe de proportionnalité ne sera pas respecté si les moyens utilisés au cours d'une opération militaire sont excessifs par rapport à l'avantage militaire normalement attendu. Les règles du droit de la guerre, et plus spécifiquement l'objectif militaire, participent à l'encadrement de la conduite des hostilités afin que celles-ci se déroulent de façon à causer le moins de dommages possible, y compris à l'environnement. Il s'agit d'une règle du droit de la guerre selon laquelle seules les attaques faites aux

⁽⁴⁾ Voir le *Journal de la Défense (JDF)*, documentaire, « Environnement : quand le kaki vire au vert », ministère des Armées, octobre 2019.

⁽⁵⁾ Voir notamment l'article 55 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949, relatif à la protection de l'environnement naturel.

⁽⁶⁾ Article 51§5.

objectifs militaires sont autorisées, prohibant ainsi celles qui n'ont ni pour objet ni pour but un objectif militaire.

En d'autres termes, et à l'instar de son homologue culturel, la dégradation ou la destruction d'un élément naturel pourrait ne pas être jugée contraire au droit international si cet élément devenait un objectif militaire, dont la destruction ou la dégradation permettrait un avantage militaire précis, concret et direct attendu, et ce tout en respectant les principes de nécessité militaire et de proportionnalité. Cela resterait donc bien difficile à justifier...

Le respect de l'environnement en temps de conflit : une exigence de plus en plus sanctionnée

Les contours et le contenu du respect de l'environnement en temps de conflits sont évolutifs et ont notamment été précisés par la Cour internationale de Justice (CIJ) ainsi que par l'Organisation des Nations unies (ONU), en particulier par le Conseil de sécurité.

La CIJ a déclaré dans un avis consultatif rendu en 1996 relatif à l'affaire des armes nucléaires que « le respect de l'environnement est l'un des éléments qui permettent de juger si une action est conforme aux principes de nécessité et de proportionnalité »⁽⁷⁾. La Cour reconnaît ainsi que le respect des principes généraux du droit de la guerre par les belligérants se mesure, entre autres, par rapport au degré de respect de l'environnement. C'est également dans ce souci de souligner l'importance de l'environnement que l'interdiction du pillage a été développée avec l'arrêt du 19 décembre 2005. Dans cet arrêt, la CIJ a retenu l'interdiction du pillage afin d'engager la responsabilité de l'Ouganda pour certaines dégradations de l'environnement naturel survenues en République démocratique du Congo. Ainsi, la Cour a considéré que du fait des « actes de pillage et d'exploitation des ressources naturelles congolaises commis par des membres des forces armées ougandaises [...], la République de l'Ouganda a violé les obligations qui sont les siennes, en vertu du droit international, envers la République démocratique du Congo »⁽⁸⁾.

Face à la multiplication et à l'intensification des dommages causés à l'environnement, le droit pénal international s'est aussi saisi de la question de la dégradation de l'environnement en temps de conflits armés en l'intégrant, selon certaines conditions et progressivement dans le champ du crime de guerre. Une qualification qui s'est accompagnée de la mise en œuvre de la responsabilité de l'auteur de la dégradation. Pour que la dégradation de l'environnement soit apparentée à un crime de guerre, des conditions doivent être remplies. En effet, « pour dépasser le stade de la conséquence normale d'un conflit armé, et donner éventuellement

⁽⁷⁾ §30 de l'avis consultatif.

⁽⁸⁾ « Affaires des activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo) c. Ouganda », Rec. CIJ., 2005, §180.

naissance à une incrimination, les dommages à l'environnement doivent franchir le seuil du tolérable, nécessairement élevé, en ces circonstances particulières. Ainsi, les dommages doivent être étendus, graves et durables »⁽⁹⁾.

En ce qui concerne l'indemnisation à la suite d'un dommage causé à l'environnement à l'occasion d'un conflit, la Commission d'indemnisation des Nations unies (CINU)⁽¹⁰⁾ pour l'Irak constitue le modèle le plus abouti en matière de réclamations environnementales. Comme le précise une résolution du Conseil de sécurité, l'Irak est tenu pour « responsable, en vertu du droit international, de toute perte, de tout dommage – y compris les atteintes à l'environnement et la destruction des ressources naturelles – et de tous autres préjudices directs subis par des États étrangers et des personnes physiques, et sociétés étrangères du fait de son invasion et de son occupation illicites du Koweït »⁽¹¹⁾. Cette résolution du Conseil de sécurité est importante pour la protection de l'environnement en temps de conflits, car c'est la première fois que des dommages directs causés à l'environnement et des pertes de ressources naturelles sont considérés comme devant faire l'objet d'une réparation de guerre. Un bilan de la « contribution de la CINU au droit de la réparation du dommage environnemental » a été dressé en s'intéressant dans un premier temps à la recevabilité des réclamations environnementales et en s'interrogeant dans un second temps sur le lien de causalité entre l'occupation du Koweït par l'Irak et les dommages causés à l'environnement, afin que ces derniers puissent être indemnisables.

La préservation de l'environnement : une exigence allant de la prévention des conflits à la situation post-conflit

Le projet d'article de la Commission du droit international relatif à la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés

C'est en 2013, lors de sa 65^e session, que la Commission du droit international (CDI) a décidé d'inscrire la « Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés » à son programme de travail. Un rapport a été présenté le 8 juillet 2019⁽¹²⁾ puis adopté provisoirement en première lecture dans son intégralité. L'intérêt que porte la CDI sur la protection de l'environnement en temps de conflit armé n'a cessé d'évoluer, en particulier depuis les années 1990. C'est notamment dans son « Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité » (Partie II), que la Commission a souligné la nécessité de protéger

⁽⁹⁾ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2347 (2017), S/RES/2347(2017), Distribution générale le 24 mars 2017, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7907^e séance, le 24 mars 2016.

⁽¹⁰⁾ La CINU est un « organe hybride, ou à mi-chemin entre l'organe administratif de traitement de réclamations en grand nombre et une juridiction », car elle est compétente pour exercer des fonctions quasi judiciaires.

⁽¹¹⁾ §16 de la résolution du Conseil de sécurité 687 de 1991.

⁽¹²⁾ Rapport A/CN.4/L.937, présenté lors de la 3475^e séance de la Commission.

l'environnement en temps de guerre. Le projet d'articles adopté en juillet dernier (2019) est composé de 28 principes, répartis en cinq parties. Le principe 1 souligne explicitement l'application de l'ensemble des principes à la protection de l'environnement avant, pendant et après un conflit ⁽¹³⁾.

Le projet d'articles de la CDI reprend un certain nombre d'éléments qui ont déjà été soulignés ou reconnus par le droit international. Il s'agit, par exemple, de l'interdiction des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles (principe 19), qui fait l'objet d'une interdiction depuis l'adoption de la Convention ENMOD, le 10 décembre 1976. Le document réaffirme l'application des principes et règles du droit de la guerre à l'environnement naturel (principes 14 et 15). Il prévoit également la désignation de zones « d'importance environnementale et culturelle majeure » à protéger prioritairement en temps de conflit (principe 4), selon la même logique de classement que le système de liste de l'UNESCO, concernant le patrimoine mondial. Le projet d'articles rappelle, par ailleurs, la reconnaissance de la protection générale de l'environnement en temps de conflit et de la mise en œuvre de la responsabilité en cas de « dommages étendus, durables et graves » (principe 13). Il s'agit des termes employés par l'article 8, § 2b du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) pour définir les « crimes de guerre ». Enfin, le document souligne la nécessité de réparer, à la suite d'un conflit, les dommages causés à l'environnement et de créer des fonds spéciaux d'indemnisation à cette fin (principe 26), ce qui a été expérimenté avec la CINU précédemment évoquée.

Le projet d'articles de la CDI va plus loin en étendant le champ de la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés et en élargissant le panel des acteurs susceptibles, d'une part, d'être responsables de dommages environnementaux à l'occasion d'un conflit et, d'autre part, de participer à la réhabilitation et à la remise en état *post*-conflit. Sur ce dernier point, le projet souligne la nécessité de protéger l'environnement dans lequel vivent les peuples autochtones ainsi que l'obligation, pour les États, d'engager « des consultations et une coopération effectives avec les peuples autochtones concernés » par les effets néfastes sur l'environnement provoqués par un conflit (principe 5). Dans le même esprit, le projet insiste sur l'échange et la mise à disposition d'informations en vue de la remise en état *post*-conflit du territoire, théâtre des hostilités (principe 24). Il s'agit là d'une nouvelle temporalité de la coopération en matière d'information, la seule limite étant les impératifs liés à la défense nationale.

Concernant à présent l'extension du champ de la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés, de nouvelles obligations semblent refléter des prises de conscience telles que la prévention et l'atténuation de la dégradation de l'environnement « dans les zones où se trouvent des personnes déplacées par un

⁽¹³⁾ Voir la thèse de Charlotte Touzot-Fadel : *Activités militaires et protection de l'environnement*, dirigée par Jessica Makowiak (OMIJ-Crideau) et soutenue le 13 mars 2018 à l'université de Limoges.

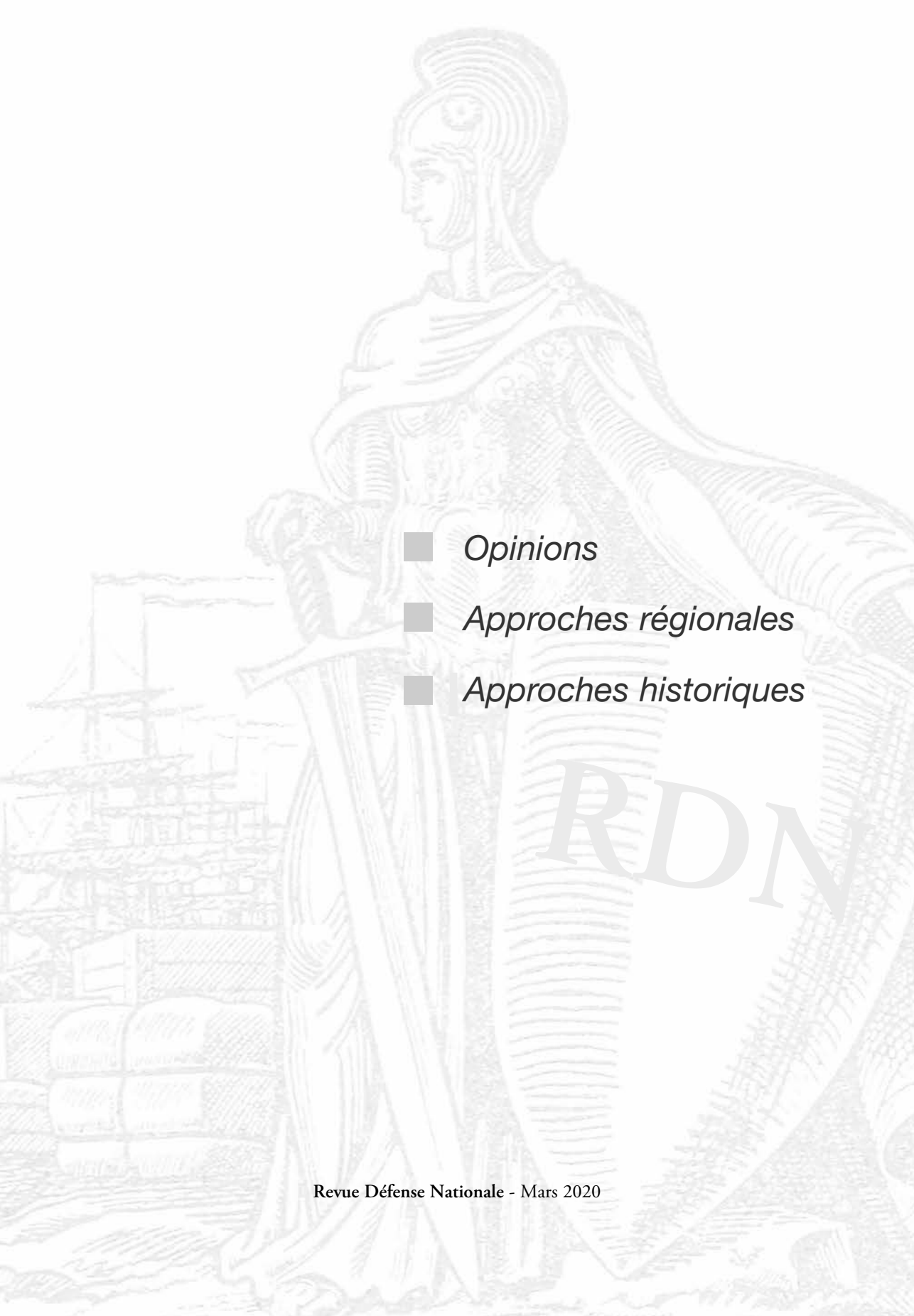
conflit » (principe 8). La CDI étend au surplus la protection de l'environnement aux opérations de paix (principe 7) menées par les États ou par les organisations internationales, notamment les opérations de type humanitaire ⁽¹⁴⁾. Cela pourrait donc comprendre les opérations de maintien de la paix.

En adoptant l'intégralité de ce projet d'articles, la Commission du droit international a permis une réelle avancée en matière de reconnaissance de l'importance de l'environnement en temps de conflit, mais aussi et surtout en période *post*-conflit, et de la nécessité de le protéger.

Si les conflits armés sont communément qualifiés de circonstances exceptionnelles, ils ne sauraient justifier l'injustifiable, tant sur le plan éthique, moral que juridique. Le droit permet de tempérer, dans une certaine mesure, les conséquences des dérogations permises par le caractère exceptionnel des circonstances. Les militaires ont aujourd'hui conscience des enjeux que représente la protection de l'environnement à la fois au stade de la prévention des conflits qu'en situation *post*-conflit, à tel point que la conduite des hostilités ne saurait se passer de la prise en compte ni de l'intégration de la protection de l'environnement, qui plus est dans un contexte où le changement climatique influence les stratégies de défense. Si les exigences environnementales durant un conflit sont de plus en plus encadrées juridiquement, elles sont dans le même temps de plus en plus portées à la connaissance du public par la société civile et par les médias, ce qui entraîne de fait une responsabilité d'ordres politique et éthique de la part des États et *a fortiori* des Armées. ♦

Courriel de l'auteur : charlotte.touzot@gmail.com

⁽¹⁴⁾ Cela fait par ailleurs écho aux travaux menés par le Groupe URD en matière d'intégration de l'environnement au sein des projets humanitaires (<https://www.urd.org/>).



- *Opinions*
- *Approches régionales*
- *Approches historiques*

RDN

IL Y A 50 ANS

Les chroniques de ce numéro sont disponibles à la lecture (www.defnat.com)

Publication mensuelle		26 ^e Année - Mars 1970
REVUE DE DÉFENSE NATIONALE		
LES GRANDS PROBLÈMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX		
<i>militaires, économiques, politiques, scientifiques</i>		
Robert HIRSCH	Vocation et missions du C.E.A.....	357
Jacques ROBERT	La Direction des Applications Militaires du Commissariat à l'Énergie Atomique.....	374
Recteur G. ANTOINE .	Université européenne ou Europe universi- taire ?	387
Maxime MOURIN	Les relations turco-soviétiques	397
Jean TEILLAC	Dix ans de relations Interaméricaines.....	410
Contre-Amiral LEPOTIER	De la torpille au missile	421
William COULET	Armée, Nation et Discipline (I)	433
Jacques VERNANT	Politique et diplomatie : Berlin dans le flux ?	442
Paul COULBOIS	Actualité économique : Coordination et coopération dans l'Europe des six	448
J. BOSCA	Sciences et techniques : Les fours solaires.	455
J.N.	A travers les livres : — La logistique de l'enseignement	468
	— Armements et désarmement en 1968- 1969	480
CHRONIQUES		
René JACQUOT :	Institutions Internationales. — Jacques TILHÈRE :	
Militaire. — Le-Colonel BAJJARD :	Aéronautique. — Jean LABAYLE :	
Maritime. — François NORA :	Outre-Mer.....	491
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE		519
1, PLACE JOFFRE, PARIS (VII ^e)		LE NUMÉRO : 5 F

En 1970, la dissuasion nucléaire française poursuit sa montée en puissance. Depuis 1964, le prototype à terre (PAT) de réacteur embarqué pour SNLE fonctionne, tandis que *Le Redoutable* entame sa vie opérationnelle. Depuis 1974, les Mirage IV avec les Boeing KC-135 prennent l'alerte et les missiles SSBS (sol-sol balistique stratégique) du plateau d'Albion vont bientôt être opérationnels. Le CEA DAM est au cœur du dispositif et contribue également au développement des technologies majeures que sont les calculateurs de grande puissance et les lasers. La Bombe permet également de montrer aux amis de la France qu'elle est un partenaire majeur, fiable et responsable.

La réflexion stratégique est plus que jamais nécessaire

Patrick Lefebvre | Général de corps aérien (2S). Directeur du centre méditerranéen des études stratégiques, institut FMES.

S'y soumettre est un gage d'autonomie, la dénier conduirait à subir

« L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne suit pas l'avenir, on le fait. » Autant dire que cette affirmation de Georges Bernanos conserve toute sa pertinence en ce début de XXI^e siècle. Le monde d'aujourd'hui entre, c'est le moins que l'on puisse dire, dans une mutation sans précédent. Inquiétante ou rassurante, telle est la question.

En première analyse, il va plutôt mieux. Sans doute s'agit-il d'un effet de la mondialisation, n'en déplaise à ses détracteurs, mais en tout état de cause, nul ne peut contester qu'une amélioration sensible est enregistrée qu'il s'agisse de l'allongement de la durée de vie, de la baisse de la mortalité infantile, divisée par deux en moins d'un quart de siècle, ou de l'accès aux ressources vitales même si des inégalités existent encore dans certaines parties du monde.

Ces évolutions positives sont cependant mitigées par des facteurs de risques : ces inégalités induisent des tensions pour l'accès aux ressources indispensables. Elles concernent prioritairement les populations déplacées avec un accroissement substantiel du nombre de migrants d'origine économique ou menacés sur leur territoire. Le monde a changé aussi dans sa forme géopolitique et ce changement est sans doute moins positif. L'après-guerre avait été marqué par une bipolarisation du monde. En cela, la chute du mur de Berlin, à elle seule, représente une véritable rupture stratégique en effaçant brutalement deux pôles en confrontation. Succès absolu des instances internationales avec des organisations qui ont su, au prix du dialogue, préserver la paix en Occident et ailleurs. Succès aussi de la dissuasion qui continue d'être un rempart à toute forme de guerre totale. Pour autant, il n'est pas sûr que nous en ayons tiré toutes les conséquences. Le monde est donc devenu multipolaire. Cette multipolarité n'a d'ailleurs pas simplifié les rapports de puissance. Le multilatéralisme, facteur-clé du dialogue entre les Nations, a cédé la place à des actions désormais unilatérales plaçant les uns et les autres devant le fait accompli. L'échiquier des acteurs internationaux rend le jeu plus complexe et les interactions entre eux plus difficiles. Ces dix dernières années soulignent cette mutation. Elle est d'importance.

Cette mutation du monde impose donc qu'on y réfléchisse. Elle légitime sans conteste les laboratoires d'idées ou les observatoires qui peuvent y concentrer les efforts de recherche dont nous aurons besoin demain. Ces laboratoires sont nombreux et s'agrègent souvent autour des centres de décisions. C'est un peu l'esprit jacobin qui ressort, diront certains. Ces centres de réflexion sont pour autant indispensables et très utiles à la réflexion stratégique. En France, une nette croissance est relevée puisque nous sommes désormais au sixième rang mondial en nombre, même si la concentration la plus forte est enregistrée aux États-Unis. Alors, par extension, il est légitime de les multiplier pour fertiliser cette réflexion. Il est légitime aussi d'encourager les dynamiques régionales. À cet égard, la montée en puissance progressive de l'institut Fondation méditerranéenne des hautes études stratégiques (FMES) mérite d'être soulignée.

D'abord parce qu'il constitue un laboratoire d'idées qui s'intéresse à cette mutation du monde. La vocation régionale de l'institut est un atout. C'est la raison pour laquelle, pour ce qui concerne la dimension géopolitique, l'horizon méditerranéen est privilégié. Ce fut aussi une raison suffisante pour créer, en collaboration avec les universités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un observatoire stratégique des mondes méditerranéens. Les universités de Nice, Marseille, Toulon et l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ont rejoint cet observatoire, aux côtés d'officiers de nos trois armées. Cette démarche contribuera à générer un vivier de chercheurs se concentrant sur les grands enjeux méditerranéens. Voici donc une belle manière de ne pas subir en axant les recherches sur les déterminants géopolitiques de demain qui permettra de s'affranchir des analyses bâclées résultant de la spirale de l'information continue et instantanée. Il faut parfois donner du temps au temps.

Au-delà de cet observatoire, l'institut FMES dispense, depuis trente ans déjà, des formations centrées sur les questions méditerranéennes à des officiers et des cadres dirigeants de la société civile des secteurs publics ou privés. L'ambassadeur Francis Gutmann, alors président de l'institut, déclarait toute l'importance de renforcer la coopération des pays de la Méditerranée occidentale sur les plans culturel, économique et scientifique à un moment où l'histoire semblait hésiter entre l'Est et le Sud. Si l'histoire hésite, c'est à l'avenir que nous le devons. Et cet avenir, si nous n'avons pas à le prévoir, il nous faut le permettre comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry. Quant à l'histoire, elle nous concède tout simplement de mieux voir et donc de mieux écrire notre avenir. Mais Francis Gutmann avait vu juste. Il faut réfléchir et les domaines de réflexion à couvrir en Méditerranée sont larges.

Il faut donc se réjouir de l'accroissement du nombre de ces laboratoires d'idées et consolider leur coopération. D'ailleurs, dans la continuité des propositions faites à l'occasion du « Sommet des deux rives », organisé à Marseille au mois de juin 2019, il est opportun de favoriser le rapprochement de l'institut FMES avec les instituts partenaires de l'espace méditerranéen dans l'esprit du dialogue dans le format des pays du 5+5. Finalement, cela répond au besoin essentiel de

compenser la fragilisation du multilatéralisme global par un multilatéralisme régional. L'implication de jeunes chercheurs contribuera à partager les analyses sur des sujets d'intérêt commun et ils sont nombreux.

C'est dans le même esprit que l'institut FMES a projeté de réaliser, dès 2020, une session méditerranéenne des hautes études stratégiques destinée aux jeunes diplômés des écoles ou universités des pays du 5+5. C'est une façon d'ancrer plus profondément la coopération régionale, une façon de favoriser la compréhension mutuelle et de développer une perception commune des grands enjeux d'un espace partagé. Ces initiatives seront d'ailleurs prolongées par celle soutenue par les chefs d'état-major de la marine réunis en format 5+5 au mois de décembre 2019 pour entreprendre une session réservée aux « *Young Leaders* », pour reprendre les termes de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de notre Marine nationale. Ce sont autant d'initiatives qu'il faut saluer, car elles contribueront toutes à redonner une dimension multilatérale à nos échanges avec les pays du Sud. Cette dimension est d'autant plus indispensable qu'elle palliera ce défaut de dialogue sur l'axe Nord-Sud qui ouvre la voie à d'autres acteurs. Ainsi, la Chine qui lance sa « *Belt and Road Initiative* » à un moment opportun mesure bien la vulnérabilité de la région méditerranéenne qui délaisse les coopérations au profit d'intérêts nationaux de court terme. Son action illustre directement la vulnérabilité de l'Union européenne, dont la Chine pourrait profiter.

À ce laboratoire d'idées stratégique, s'adosse celui se consacrant aux questions maritimes. La mutation sans précédent du monde affecte à tout le moins les espaces maritimes. En mer, les rapports de puissance opèrent presque de façon pure, faisant abstraction des contraintes que l'on peut rencontrer sur des territoires, ne serait-ce que les frontières physiques. L'adaptation ou l'interprétation du droit de la mer sont autant d'artifices utilisés par les puissances émergentes ou ré-émergentes pour défendre leurs intérêts économiques, environnementaux et ceux liés à l'accès aux ressources vitales. Les situations critiques où les tensions s'exacerbent sur fond de contentieux anciens émergent un peu partout. L'exploitation des gisements d'hydrocarbures en Méditerranée orientale nous le rappelle avec force.

La session nationale sur les enjeux et stratégies maritimes réalisée à l'institut FMES au profit de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) souligne cette nécessité absolue de réfléchir aux perspectives, quelle qu'en soit la forme, des besoins de se servir de la mer et de leurs interactions avec le monde terrestre. Dans ce domaine, presque tout est à faire. De nombreux organismes s'intéressent aux questions maritimes. Ils le font avec détermination, mais portent des messages dont l'écho est parfois dilué alors qu'ils posent les questions fondamentales d'ordre économique ou écologique. Comme l'a souligné l'Institut français de la mer (IFM), au lendemain des assises de la mer à Montpellier le 3 décembre 2019, nous sommes à l'aube d'une évolution profonde de la perception de l'importance majeure de la mer dans la régulation des grands équilibres climatiques et écologiques de la planète. Dans une déclaration qui pourrait être fondatrice, le président de la République,

Emmanuel Macron, a annoncé que « la vision maritime que la France doit développer est claire : l’océan est un bien commun de l’humanité... Un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle de la haute mer aux eaux territoriales ». D’autres organismes comme l’Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (Ifremer) soulignent également ces questions fondamentales.

Pour le domaine maritime, pris à son échelle mondiale, un laboratoire d’idées s’impose dans notre pays pour concrétiser la prise de conscience des enjeux maritimes et pour passer de l’étape de la sensibilisation et de l’identification des enjeux à celui des propositions et des choix. L’institut FMES s’engagera sur cette voie en liaison avec des partenaires. La main est donc tendue vers les centres qui affirment la même ambition. La mise en œuvre d’un tel laboratoire s’inscrit désormais avec un réel degré d’urgence. Pourquoi pas en 2020 ! Car en sa qualité de deuxième puissance maritime au sens des quelque 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive, cette ambition paraît non seulement utile, mais indispensable au regard des intérêts de la France.

Un autre domaine s’inscrit clairement dans le périmètre des laboratoires d’idées, celui de la technologie. Si la mondialisation a changé la face du monde, elle le doit assurément à la croissance exponentielle des technologies. La dimension du monde a elle aussi changé ! Ne pas s’intéresser aux grandes mutations technologiques est aujourd’hui un risque évident. « *We need men who dream about things that never were* », ce que disait John Fitzgerald Kennedy dans son discours de Dublin le 28 juin 1963 pour faire « avancer » l’Amérique... reste évidemment d’actualité. Cette compression du monde, notamment dans sa dimension temporelle, où le temps réel s’impose désormais dans les communications et la circulation de l’information, affectera en profondeur la réflexion stratégique. Celle-ci doit à la fois croiser les regards techniques et scientifiques avec les perspectives humaines, sociologiques, géopolitiques ou opérationnelles, et en même temps répondre à un rythme croissant des découvertes et des capacités.

L’institut FMES, par son ancrage régional, connaît bien le tissu industriel et technologique. Il concourt ainsi à l’élaboration d’une cartographie des entreprises de défense et celles traitant de technologies duales, et à leur soutien, en étroite collaboration avec les acteurs publics régionaux ou nationaux. Il contribue également à sécuriser ce tissu à partir d’une formation centrée sur la sécurité économique adressée aux entreprises sensibles de la région.

Cette connaissance du tissu industriel, conjuguée à une culture de défense et de sécurité que l’institut promeut dans les formations qu’il dispense, l’amène naturellement à réfléchir aux grandes questions technologiques et industrielles, notamment la transformation numérique. Celle-ci modifiera considérablement l’emploi des équipements, en particulier les équipements militaires. Nous risquons de faire face à une véritable rupture stratégique en la matière. Au moment où ressurgissent les zones qualifiées de *A2/AD (Anti-Access/Area Denial)* interdisant l’engagement de

capacités militaires au risque de les perdre, les confrontations militaires semblent déjà obéir à de nouvelles règles où la suprématie acquise d'emblée par un simple rapport de force ou des équipements plus performants ne suffisent plus. Il faudra donc aller plus vite, traiter plus rapidement les informations, disposer de capteurs avec de très courts temps de réponse et d'armement de précision hypervélocité pour contrer ces dénis d'accès. Les étapes classiques d'acquisition de la supériorité aérospatiale, aéroterrestre ou aéromaritime seront par nature transformées. L'agilité s'imposera désormais, et cette qualité prévaudra sur le rapport de force proprement dit. La stratégie elle-même sera conditionnée par la capacité à analyser un flux de données considérables en un minimum de temps. Car les données vont vite. Et lorsqu'elles circuleront optiquement en espace libre, elles iront encore plus vite altérant de façon substantielle les processus de décision. La *Data* a donc un bel avenir devant elle. Les débats récents sur les groupes ayant misé sur la gestion de données massives montrent l'avantage qu'ils ont acquis dans leur processus de développement et la maîtrise d'informations industrielles et économiques stratégiques. La transposition de ces avantages dans les champs de la défense et de la sécurité s'applique, et la maîtrise du numérique sera un atout indéniable dans l'acquisition d'une suprématie, quelle qu'en soit la nature.

Il importe donc, au-delà du soutien qu'il faut apporter aux acteurs qui veulent accélérer cette transition numérique, de créer des cercles de réflexion associant des chercheurs aux compétences pluridisciplinaires pour développer des stratégies nouvelles au service des décideurs. Ici aussi, les laboratoires d'idées doivent prendre toute leur place. L'institut FMES préconise cette nouvelle voie complémentaire des réflexions stratégiques menées par ailleurs pour d'autres domaines.

La capacité de gestion des données massives et de leur traitement participera à l'accélération des processus de décision. L'utilisation d'algorithmes contribuera à augmenter l'intelligence des systèmes et à prédéterminer certains choix stratégiques. C'est une forme de révolution dans la conduite des opérations militaires. Il faut malgré tout y prendre garde, car l'apport de l'intelligence artificielle (IA), si elle est un atout, ne reste qu'un apport humain modélisé. Tout ne se fera pas sans garantir avant tout une appréciation de situation contribuant à écrire mathématiquement ces algorithmes. Pour s'y préparer, le *wargaming* pourrait revenir à la mode. Comme le souligne l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irssem), le *wargame* est « *a warfare model or simulation that does not involve the operation of actual forces, and in which the flow of events shapes and is shaped by the decisions made by a human player or players* ». Il s'agit tout simplement de placer les joueurs dans un environnement incertain, mais suffisamment réaliste pour qu'ils puissent améliorer la qualité de leur prise de décisions. Ce jeu papier pourrait, à terme, être numérisé et il le sera sans doute. Il ne faut pas pour autant sous-estimer l'ampleur et le coût d'un système numérique se substituant au *wargame* traditionnel.

Si en l'état, le *wargame* paraît moins spectaculaire, il n'en demeure pas moins extraordinairement flexible et constitue un outil de formation très utile

pour la planification et la conduite des opérations. L'institut FMES souscrit à la démarche initiée par l'Irsem de mettre en commun les expériences de *wargaming* et considère cet exercice comme un élément précieux de la réflexion stratégique. D'ailleurs, les exercices réalisés aujourd'hui seront très utiles à la construction de modèles qui seront transposés dans les outils de simulation par le biais d'algorithmes. Sans doute l'heure est-elle donc venue de mettre en synergie les acteurs français en y associant des experts militaires et des chercheurs universitaires. Ici aussi, le laboratoire d'idées tient toute sa place. Ici aussi, la réflexion stratégique combinant les sciences humaines et les sciences pures en référence à la technologie prend tout son sens.

Au bilan, ces centres de réflexion, ces laboratoires d'idées, ou *think tanks*, ont acquis au fil du temps une belle maturité. Loin de l'image désuète d'organismes de colloques en quête de subventions, ils sont devenus de véritables outils d'analyse originaux et d'aide à la décision au service des décideurs, qu'ils soient militaires, politiques ou plus largement de la société civile. C'est dans cette perspective que se place l'institut FMES. Enfin, dans un environnement où la logique de performance est légitimement recherchée, les laboratoires d'idées ont un devoir de résultat. C'est donc l'esprit d'innovation qui doit animer les acteurs qui ont fait le choix d'y servir. Ces laboratoires ne sont pas là pour rédiger des synthèses, des articles journalistiques, des revues techniques... Ils existent pour mettre des analyses en perspective et pour déterminer des options déterminantes au plan stratégique. De ces options naîtra la décision. C'est cette décision qui engage le décideur. Lorsqu'elle est prise au plan militaire, elle ne saurait être remise en cause. Lorsqu'elle est prise dans d'autres domaines, elle engage le décideur de la même manière. Il ne faut alors plus accepter de compromis. Ce n'est pas toujours facile, mais la difficulté n'attire-t-elle pas l'homme de caractère ? Car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même... C'est ce que disait Charles de Gaulle... ♦

Courriel de l'auteur : p.lefebvre@fmes-france.org

Menaces, biens publics et demande de défense européenne

Josselin Droff
Julien Malizard

Chercheurs à la Chaire Économie de Défense - Fonds de dotation de l'IHEDN.

Dans le contexte actuel, les instances multilatérales sont de plus en plus remises en cause par l'administration américaine depuis l'élection de Donald Trump. Cela a récemment conduit le Président américain à critiquer plus ouvertement l'Otan en ce qui concerne le partage du fardeau.

Ces critiques et les évolutions récentes de l'environnement stratégique poussent à une forme de coopération entre les pays européens. Les pays de l'UE se retrouvent désormais « en première ligne » et doivent nécessairement s'adapter à ces nouveaux enjeux de sécurité, en témoignent, pour ne citer que les événements les plus récents de l'agenda européen de la défense, les discussions du Sommet de Bratislava en 2016, la création d'un Fonds européen de défense en 2017, le discours d'Emmanuel Macron sur la nécessité de se doter d'une doctrine, d'une culture et d'une stratégie commune en Europe en 2017, la création de la direction générale « Industrie de la défense et de l'espace » de la Commission européenne ou encore en 2018 le lancement de l'Initiative européenne d'intervention visant à favoriser les échanges entre acteurs opérationnels afin d'améliorer les opérations menées en commun.

Jusqu'à présent, l'essentiel des initiatives porte sur les moyens pour intégrer davantage les pays européens, sans réellement questionner les besoins collectifs pour faire face aux menaces qui les touchent. Schématiquement, on peut considérer que la politique de défense de l'Europe comporte deux volets : un premier concernant les moyens (budgétaires et industriels) et un second concernant les menaces et les ambitions. En termes économiques, les moyens caractérisent l'offre de défense alors que les menaces et ambitions désignent la demande de défense.

Dans une logique de coopération européenne, l'offre de défense insiste essentiellement au partage et à la maîtrise du coût des matériels, et notamment des frais de « recherche et développement », la recherche d'économies d'échelle et d'économies d'apprentissage ou enfin l'interopérabilité des forces. Le prix des matériels de défense est orienté à la hausse en tendance longue avec une inflation de défense considérée comme étant supérieure à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (de l'ordre de 1 à 7 % au-dessus de l'inflation). Compte tenu des contraintes budgétaires, il existe un effet ciseau entre budget de défense et coûts des matériels.

Les moyens (l'offre) ont largement été étudiés par la communauté des économistes, ce qui n'est pas le cas de la demande. Or, l'analyse économique des alliances insiste sur le fait que l'intérêt d'une défense commune repose sur ce qu'il faut protéger au sein de l'alliance. L'analyse des menaces est donc indispensable pour définir des ambitions stratégiques communes. Plus précisément, dans ce qui suit, nous défendons l'idée que les pays de l'UE font face à des menaces de plus en plus diffuses et européennes (et de ce fait collectives) et de moins en moins ciblées et localisées (c'est-à-dire moins individualisées). Ce glissement vers des menaces de plus en plus communes accroît logiquement la nécessité de se coordonner à l'échelle européenne pour y répondre. Cette dynamique est susceptible de renforcer le processus d'intégration européenne de la défense, mais également de favoriser les comportements de passagers clandestins (Olson et Zeckhauser, 1966).

Des menaces communes

Terrorisme

Le terrorisme transnational est devenu prédominant par rapport au terrorisme national ou régional identitaire. Depuis le début des années 2000 (et notamment depuis le 11 septembre 2001), on assiste à un glissement progressif vers un terrorisme transnational (Sandler, 2015). Le terrorisme actuel a les caractéristiques d'une menace diffuse, non circonscrite spatialement et qui concerne tous les pays européens (France, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Belgique, etc.). Aux actes terroristes, il faut également ajouter le problème du retour au pays des combattants des diverses organisations terroristes (dont l'État islamique).

Par conséquent, le terrorisme est progressivement devenu une menace commune et son caractère transfrontalier amène notamment à envisager des solutions pensées à une échelle dépassant le cadre des pays directement concernés. À cette fin, dès 2008, le Conseil européen a mis en place une stratégie européenne afin de lutter contre la radicalisation et le terrorisme avec notamment la mise en place de mesures de sécurité aux frontières et dans les aéroports, l'amélioration des échanges entre services nationaux pour la poursuite des terroristes ou encore la gestion de crise *post*-attentat. Cette stratégie fournit un cadre dans lequel s'insèrent les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme (par exemple l'opération *Sentinelle* en France).

Piraterie maritime

La piraterie maritime est un phénomène en expansion depuis la fin des années 1990, notamment avec le développement des attaques dans le golfe d'Aden, en mer d'Arabie et au large de la Somalie (Robitaille, 2019). Les pays européens ayant une façade maritime (mer Méditerranée surtout) semblent *a priori* plus concernés par les menaces d'attaque de pirates maritimes. Cependant, l'interconnexion progressive des économies et notamment le développement du transport de

marchandises par les mers font que tous les pays sont concernés, et plus particulièrement les pays possédant des ports leur permettant d'exporter leur production de produits finis ou d'importer leurs produits intermédiaires (par exemple la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas). En 2015, le commerce maritime représentait 80 % du total du commerce mondial en volume ⁽¹⁾. Robitaille (2019) montre que sur la période 2000-2016, une augmentation de dix attaques de piraterie sur la route maritime la plus courte entre deux pays engendre une diminution du commerce bilatéral de 2,8 %.

Cybermenace

La menace cyber accompagne la diffusion des nouvelles technologies et l'usage d'*Internet* depuis le début des années 1990. Les pays étant interconnectés *via* les réseaux de communications, la menace cyber présente les caractéristiques d'une menace collective et transfrontière (Carapico et Barrinha, 2017). En 2014, un rapport publié par Allianz (2014) estimait le coût de la cybercriminalité, au niveau mondial à près de 400 milliards d'euros par an ⁽²⁾. L'importance économique des pertes qui découlent des cyberattaques s'explique notamment par la valeur stratégique des données volées (ex. brevets). L'enjeu est tel que 87 % des Européens considèrent la cybercriminalité comme un défi pour la sécurité de l'UE (Commission européenne, 2017).

Menaces militaires

Dans le contexte *post*-guerre froide, la menace russe a plutôt concerné de prime abord les pays d'Europe centrale et les pays baltes. Mais ces dernières années, cette menace semble concerner de plus en plus l'Europe de l'Ouest et notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France voire l'Espagne (incursion d'avions russes dans les espaces aériens, augmentation des patrouilles de sous-marins russes à proximité des côtes, multiples exercices terrestres et navals de grande ampleur, etc.). Cette « réaffirmation » de la menace russe pose notamment des enjeux en termes de réactivité et de déployabilité des forces armées des pays de l'UE. Elle est aussi complexe et considérée comme « hybride », car elle combine des moyens militaires et des moyens non militaires, en particulier cyber avec des enjeux concernant les données informatiques et l'infosphère.

Des menaces s'analysant avec la théorie des biens publics

En économie, les biens publics s'analysent selon deux caractéristiques : la non-rivalité et la non-excluabilité. La non-rivalité correspond au fait que la consommation d'un bien par un individu n'affecte en rien la consommation de ce

⁽¹⁾ ONU (2016) : « Étude sur les transports maritimes ».

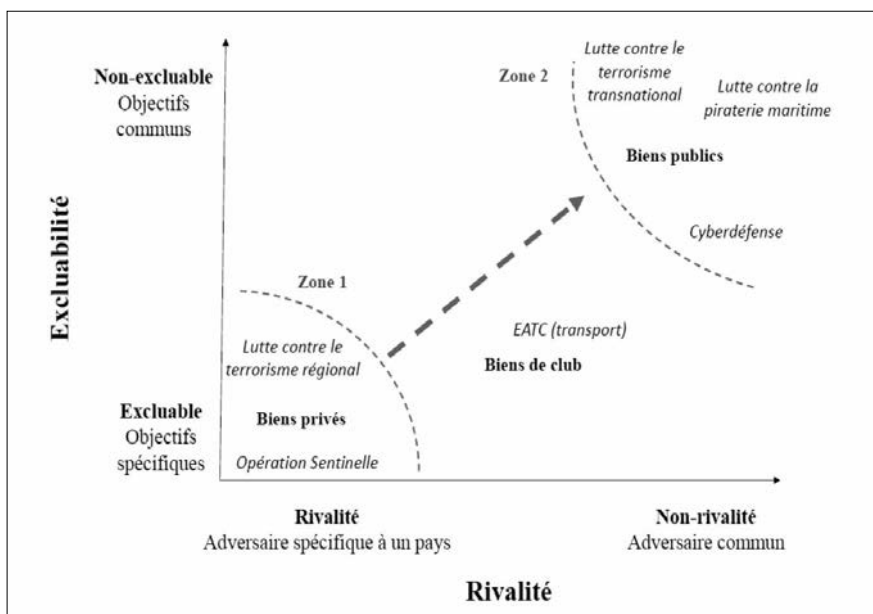
⁽²⁾ Allianz (2014) : « A Guide to Cyber Risk. Managing the Impact of Increasing Interconnectivity ».

même bien par un autre individu. La non-excluabilité résulte de l'impossibilité d'empêcher les individus d'avoir accès à ce bien. Un bien respectant strictement ces caractéristiques est alors qualifié de bien public pur.

L'exemple classique de ce type de bien dans les manuels d'économie est systématiquement celui de la défense nationale. En effet, la protection offerte par les activités de défense nationale est la même pour tous les individus et la consommation d'un individu ne réduit pas celle des autres. Par ailleurs, il n'est pas possible d'empêcher un individu ne contribuant pas au financement de la défense de bénéficier de la protection résultant de celle-ci.

Cependant, il s'avère que le respect de ces deux critères de base est surtout en lien avec la dissuasion nucléaire ou ce que l'on appelait historiquement le « parapluie nucléaire ». Comme l'expliquent Gates et Terasawa (2003, p. 372) « les bénéfices de l'alliance sont non rivaux et non excluables si tous les membres de l'alliance partagent un objectif commun ». La question de l'alignement des intérêts des pays composant une alliance – ou susceptibles d'en composer une – se pose alors. Lorsque l'on change de perspective (c'est-à-dire répondre à de nouvelles menaces), une lecture différente peut être proposée. Cela est d'autant plus vrai que les politiques de défense restent du ressort des États-membres et que les objectifs, moyens et ambitions peuvent être parfois divergents (Meijer et Wyss, 2018).

Typologie des menaces en Europe et évolution des menaces



Source : auteurs, d'après Gates et Terasawa (2003)

Nous reprenons la typologie proposée par Gates et Terasawa (2003). Dans une première dimension (axe des ordonnées – excluabilité), les missions sont classées des plus spécifiques à un pays (ou à un petit nombre de pays) à celles les plus communes à l’alliance. Les plus spécifiques procurent des bénéfices excluables tandis que les plus communes procurent des bénéfices moins excluables, donc qui répondent à des menaces plus collectives.

Dans une seconde dimension (axe des abscisses – rivalité), les missions sont classées en allant de l’adversaire (ou menace dès lors que l’adversaire est moins identifiable) le plus spécifique à un pays à celui le plus commun à l’Alliance. Le croisement des deux dimensions permet de classer les missions.

Les pays de l’UE font face à des menaces de plus en plus diffuses et européanisées, et nous qualifions ce phénomène de « glissement de nature » du point de vue de l’analyse des biens publics. Cela crée des besoins opérationnels communs aux membres de l’Alliance. Compte tenu de la nature des menaces développées plus haut et des besoins opérationnels, les pays peuvent y répondre collectivement, ce qui accroît le caractère « bien public » de la défense. Néanmoins, le glissement de la nature des menaces n’implique pas nécessairement que toutes les menaces sont collectives et donc génèrent une réponse collective. Ainsi, les pays doivent déterminer les menaces auxquelles ils veulent répondre collectivement. Deux exemples permettent d’illustrer le triptyque menace-besoin-réponse.

La multiplication des attaques de pirates au large de la Somalie (menace) a conduit les Européens à réagir pour protéger une voie centrale du commerce maritime en provenance du Moyen-Orient et de l’Asie (besoin). Dès 2009, l’EUNAVFOR (opération *Atalante*) a été mise en place (réponse), avec un certain succès puisque le nombre d’attaques est passé de plus de 170 en 2010 à 1 en 2019. Les mécanismes de financement montrent que les pays de l’UE contribuent tous (budget Athena), mais que d’autres États y participent également (Norvège, Ukraine et Nouvelle-Zélande).

Le paradigme de projection de forces en dehors du territoire national (menace) nécessite des capacités suffisantes de transport (besoin) pour assurer la logistique des opérations. Plusieurs États européens, dont la France, se sont coordonnés pour former un « club » avec des capacités de transport mutualisées au sein de l’EATC (*European Air Transport Command*), (réponse).

Conclusion

Au-delà d’un partage des coûts, cet article souligne le fait que d’autres forces poussent les pays à coopérer dans la défense. Ces forces sont liées à l’évolution des menaces et donc à la nature même, concernant le bien public, de la réponse à y apporter. Des menaces collectives sont susceptibles d’entraîner des réponses collectives. Cependant, une augmentation des risques de comportements de « passagers

clandestins » peut alors être à craindre. En effet, comme le rappellent Olson et Zeckhauser (1966), le partage du fardeau entre pays membres risque d'être déséquilibré, de telle sorte que les plus grands pays supportent un coût trop important.

L'intégration plus poussée en matière de défense en Europe nécessite une certaine introspection des États requérant lucidité et honnêteté, et une définition précise des menaces et des ambitions communes auxquelles s'ajoutent des réponses à y apporter. Il y a ici un arbitrage entre, d'une part, des réponses collectives qui s'accompagnent d'une efficacité plus grande des réponses aux menaces communes et, d'autre part, l'augmentation du risque de *free-riding* inhérent au glissement dans la nature des menaces et des besoins. Sur ce point, des accords impliquant un nombre restreint de pays s'étant déjà entendu sur la nécessité d'une réponse commune sur un morceau de l'éventail capacitaire semblent à privilégier par rapport à une situation où l'on observerait de grands principes très généraux qui impliquent l'ensemble des pays européens. Le risque est d'aboutir à une Europe de la défense à deux vitesses entre ceux qui souhaitent coopérer au sein de l'UE et ceux qui sont plus réticents.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

W. Gates, K. Terasawa (2003) : « Reconsidering publicness in alliance defence expenditures: NATO expansion and burden sharing », *Defence and Peace Economics*, vol. 14, n° 5, p. 369-383.

H. Meijer, M. Wyss (2018) : « Upside down: Reframing European Defence Studies », *Cooperation and Conflict*, vol. 54, n° 3, p. 378-406.

M. Olson, R. Zeckhauser (1966) : « An Economic Theory of Alliances », *Review of Economics and Statistics*, vol. 48, n° 3, p. 266-279.

M.-C. Robitaille (2019) : « Maritime Piracy and International Trade », *Defence and Peace Economics* (<https://www.tandfonline.com/>).

T. Sandler (2015) : « Terrorism and counterterrorism: an overview », *Oxford Economic Papers*, vol. 67, n° 1, p. 1-20.

Courriels des auteurs :
Josselin.Droff@fdd-ihedn.fr
Julien.Malizard@fdd-ihedn.fr

Système de crédit social chinois : outil de contrôle social ou modèle de société pérenne ? *

Benjamin Le Gall | Lieutenant-colonel, commandant l'École de l'aviation de chasse sur la base aérienne 705 Tours. Titulaire d'un titre d'analyste en stratégie internationale et d'un Master en administration publique, parcours relations internationales et diplomatie.

Lorsqu'il s'agit de présenter le système de crédit social (SCS) qui se met en place en République populaire de Chine (RPC), il est souvent fait allusion à la série télévisée *Black Mirror* dont l'un des épisodes donne à voir une société dans laquelle les individus s'évaluent en permanence en s'attribuant des notes au gré des interactions qu'ils ont avec les uns ou avec les autres. Le magazine *Wired*, mensuel américain spécialisé dans les nouvelles technologies et leurs influences sur la culture, l'économie et la politique, publie quant à lui en octobre 2017 un article ⁽¹⁾ dans lequel le système de crédit social est présenté comme un outil de contrôle social dont personne ne pourra se soustraire et qui permettra en particulier d'évaluer et de classer tous les citoyens chinois. Si le Conseil des affaires de l'État de la RPC a bien publié en 2014 un document-cadre pour l'établissement d'un système de crédit social d'ici à 2020, il n'est en revanche pas fait mention pour le moment de l'attribution d'un score à chaque individu comme cela a pu être parfois rapporté à tort. Cette confusion tient en particulier dans le fait qu'il existe pour ainsi dire deux catégories de SCS qui se développent en Chine.

Un écosystème de SCS

D'une part, nous avons le système de crédit social porté par le gouvernement chinois et dont le rouage principal est le mécanisme conjoint d'incitations et de sanctions (MCIS). Le MCIS, décrit dans le chapitre V du document-cadre, vise d'un côté à récompenser les entités (individus ou entreprises) qui se révèlent dignes de confiance et d'un autre côté à pénaliser les entités qui agissent de façon malhonnête et contraire à la loi. Ceux qui enfreignent un règlement peuvent ainsi se retrouver inscrits sur la liste noire de tel ministère ou de telle agence gouvernementale. Le principe à la base du MCIS est le suivant : si une infraction aux lois ou aux

* NDLR : La crise politique à Hong Kong et l'épidémie de Coronavirus pourraient fragiliser cette ambition portée par le PCC et Xi Jinping.

⁽¹⁾ Rachel Botsman : « Big data meets Big Brother as China moves to rate its citizens », *wired.co.uk*, 21 octobre 2017 (<https://www.wired.co.uk/>).

règlements est constatée dans un domaine, alors des sanctions peuvent théoriquement s'appliquer dans tous les domaines. L'un des cas concrets d'application de ce principe le plus connu à ce jour (pour avoir été largement couvert par les médias) concerne les millions de citoyens chinois ⁽²⁾ qui se sont vus dans l'impossibilité d'acheter des billets d'avion ou de train pour ne pas s'être acquittés d'une amende, pour avoir manqué à une obligation de rembourser un prêt en temps voulu ou encore pour ne pas s'être conformés à une décision de justice.

D'autre part, nous avons des systèmes que nous qualifions ici de SCS commerciaux, mis au point par des compagnies privées et qui vivent le jour sous l'impulsion de la Banque populaire de Chine (BPC) et de la Commission nationale pour le développement et la réforme. En effet, la BPC accorda en 2015 des licences provisoires à huit compagnies privées afin que celles-ci développent des programmes pilotes d'évaluation de la solvabilité des individus ⁽³⁾. L'idée derrière cette initiative était d'étendre les services de prêts financiers aux larges pans de la population qui en étaient encore exclus faute de disposer d'historiques de crédit. Le géant de l'*Internet* chinois Alibaba (*via* sa filiale Ant Financial) fut ainsi à l'initiative de Zhima Credit, le SCS commercial certainement le plus abouti à ce jour, qui attribue un score allant de 350 à 950 aux membres qui ont rejoint volontairement ce programme. Le score d'un individu est calculé sur la base de son historique de paiement, de sa situation financière, de son comportement en ligne, de ses caractéristiques personnelles ou encore des réseaux auxquels il prend part. Parmi les avantages offerts à ceux qui ont des scores élevés, nous pouvons citer : des facilités offertes dans l'obtention de prêts, des procédures accélérées lors de consultations dans certains hôpitaux ou encore la possibilité de louer une large gamme de biens sans avoir à payer de dépôt de garantie ⁽⁴⁾. Certaines sources ont également mentionné des facilités accordées dans certains aéroports (contrôles de sécurité réduits) ⁽⁵⁾ ou des procédures accélérées offertes par certains pays (Luxembourg, Singapour) pour l'obtention de visas ⁽⁶⁾.

Sur le plan technique, un système tel que Zhima Credit a pu voir le jour grâce aux possibilités offertes par le *Big Data* et qui permettent de faire émerger des tendances, des modèles ou des schémas comportementaux qui n'auraient pas été détectés autrement. S'il n'est pas fait mention du *Big Data* dans le document-cadre publié en 2014 par le Conseil des affaires de l'État, ce terme tout comme la mention de l'intelligence artificielle apparaissent dans des documents officiels parus

⁽²⁾ He Hui Feng : « China's social credit system shows its teeth, banning millions from taking flights, trains », *scmp.com*, 18 février 2019 (<https://www.scmp.com/>).

⁽³⁾ Many Koetse : « Baihang and the Eight Personal Credit Programmes: Credit Leap Forward », *whatsonweibo.com*, 10 juin 2018 (<https://www.whatsonweibo.com/>).

⁽⁴⁾ Many Koetse : « Insights into Sesame Credit & Top 5 Ways to Use a High Sesame Score », *whatsonweibo.com*, 7 novembre 2018 (<https://www.whatsonweibo.com/>).

⁽⁵⁾ Charles Clover : « China: When big data meets big brother », *financialtimes.com*, 19 janvier 2016 (<https://www.ft.com/>).

⁽⁶⁾ He Wei : « Zhima Credit makes visa applications easier », *chinadaily.com*, 27 novembre 2018 (<http://www.chinadaily.com.cn/>).

ultérieurement. La manipulation de jeux de données volumineux par le gouvernement chinois peut ainsi laisser penser à une dérive totalitaire du régime puisque, par le biais du SCS, celui-ci disposera non seulement d'un nouveau moyen de contrôle des populations, mais également d'un outil pour orienter les comportements des individus et les faire adhérer aux valeurs du Parti.

À ce sujet, la communication faite par la presse chinoise au sujet du SCS est assez éclairante. Si la promotion du SCS est en général la règle, il n'est pas exclu de voir des articles plus nuancés, comme cette publication du *Global Times* ⁽⁷⁾ parue en anglais en mars 2018 et intitulée « Black mirror comes to life » (faisant ainsi aussi référence à la série télévisée de Netflix évoquée plus haut). L'article qui évoque l'univers dystopique de George Orwell pose au final la question au lecteur de savoir s'il n'est pas préférable d'adhérer à un système de collecte de données mis en place par le gouvernement, dans le but de promouvoir une société plus honnête, plutôt que de subir la collecte de données par des compagnies qui utilisent ensuite ces données pour influencer le comportement des individus à leur insu, à l'instar de ce qui a pu être vu avec la société Cambridge Analytica. Un peu comme si le citoyen chinois était laissé face à l'alternative suivante : adhérer et participer activement et volontairement à des processus qui visent à « orienter » les comportements ou alors subir passivement ces processus.

Toutefois, le choix laissé au citoyen chinois n'est peut-être pas si cornélien qu'il pourrait y paraître. En effet, les différentes enquêtes d'opinion qui ont pu être menées révèlent pour le moment des taux d'approbation assez élevés des SCS (gouvernementaux ou commerciaux). En particulier, les résultats publiés en 2018 par la sinologue Genia Kostka de l'université libre de Berlin ⁽⁸⁾ montrent des taux d'approbation étonnamment élevés des SCS et font apparaître que les citoyens les plus socialement avantagés sont aussi ceux qui approuvent le plus majoritairement les SCS. Comme le fait remarquer Genia Kostka, alors que nous pourrions nous attendre à voir les citoyens les plus aisés et les mieux éduqués être les plus préoccupés par les atteintes possibles à leur vie privée, il apparaît en réalité que ceux-ci accueillent favorablement ces systèmes et voient les SCS avant tout comme des moyens de rendre la société plus honnête et les transactions économiques plus sûres plutôt que comme des outils qui pourraient porter atteinte à leur vie privée.

Une genèse qui remonte aux années 1990

Les directives publiées en 2014 par le Conseil des affaires de l'État sont aussi et surtout le prolongement des efforts qui avaient été entrepris dès les années 1990 pour améliorer la collecte d'informations financières et économiques sur les

⁽⁷⁾ Le *Global Times* est un quotidien dépendant du groupe Renmin Ribao qui publie le *People's Daily*, le journal officiel du Parti communiste chinois.

⁽⁸⁾ Genia Kostka : « China's Social Credit Systems and Public Opinion: Explaining High Levels of Approval », *papers.ssrn.com*, 25 décembre 2018 (<https://papers.ssrn.com/>).

citoyens et les entreprises. Sur le plan intérieur, une meilleure connaissance des antécédents de prêts et de remboursements des acteurs économiques du pays laissait en effet entrevoir des possibilités pour développer davantage le crédit tout en limitant les risques financiers liés à l'existence d'un système bancaire parallèle ⁽⁹⁾. Sur le plan extérieur, et en vue de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, cela a également permis de répondre à la nécessité de rendre le secteur bancaire plus efficace en termes de gestion du risque pour tout ce qui touche à l'octroi de prêts ⁽¹⁰⁾.

La notion de crédit social, sorte de prolongement des efforts qui ont été menés sur le plan économique, est mentionnée au plus haut niveau politique dès 2002. Ainsi, dans le rapport du XVI^e Congrès national du Parti communiste chinois (PCC), Jiang Zemin souligne la nécessité de « renforcer le système de crédit social dans l'économie de marché moderne » ⁽¹¹⁾. Puis, la notion de crédit social continue à être développée et finit par prendre tout son sens en 2014 avec la publication du document-cadre. La notion de crédit, qui va désormais au-delà du seul cadre financier ou économique, devient alors clairement associée à des valeurs morales comme l'honnêteté, la sincérité ou l'intégrité. Parmi les buts figurent la promotion de codes moraux et le rétablissement d'un climat de confiance dans la société chinoise, cela grâce à un système dont le champ d'application englobe tous les aspects de la vie sociale des individus et des entreprises.

Le besoin de garder le contrôle sur la population, de contenir les revendications citoyennes et la nécessité de continuer de faire adhérer la société chinoise aux valeurs du PCC ne sont bien sûr pas étrangers à l'émergence du SCS, d'autant qu'il s'agit là de leçons tirées par Xi Jinping de l'effondrement de l'Union soviétique. Ainsi qu'il l'explique en décembre 2012, dans un discours interne qui n'était pas destiné à être rendu public, une des causes principales ayant conduit selon lui à la désintégration du Parti communiste de l'ex-Union soviétique fut la remise en cause des idéaux et des croyances socialistes ⁽¹²⁾. À ce titre, le SCS peut être vu comme l'un des outils mis en place par le PCC afin de s'adapter à son environnement et maintenir une tutelle étroite sur la société civile, cela en faisant usage des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Le coût de la répression, à tout le moins du contrôle des populations, pourrait en effet devenir prohibitif, notamment en termes de moyens humains. L'exploitation massive de données avec des outils comme le *Big Data* pourrait ainsi permettre de mettre en place des moyens plus efficaces que les mesures de contrôle traditionnelles et d'assainir une bureaucratie devenue tentaculaire.

⁽⁹⁾ Le système bancaire parallèle regroupe des entités – sociétés de courtage, prêteurs sur gages ou particuliers par exemple – qui procèdent à des échanges de liquidités en dehors du système bancaire traditionnel.

⁽¹⁰⁾ Rusell Smyth : « An Emerging Credit-Reporting System in China », *researchgate.net*, septembre 2009 (<https://www.researchgate.net/>).

⁽¹¹⁾ « Jiang Zemin's report at 16th Party congress », *china-un.ch*, 8 novembre 2002 (<http://www.china-un.ch/>).

⁽¹²⁾ « Leaked Speech Shows Xi Jinping's Opposition to Reform », *Chinadigitaltimes.net*, 27 janvier 2013 (<https://chinadigitaltimes.net/>).

SCS national, SCS locaux

L'état actuel de développement du SCS varie beaucoup selon l'échelle considérée. En effet, s'il existe un document-cadre pour la mise en place du SCS au niveau national, les provinces, les municipalités et les villes, sur la base du document-cadre et des publications officielles du gouvernement central qui sont venues le compléter, ont aussi produit leurs propres textes de sorte à implémenter au niveau de leur juridiction le SCS. De fait, le développement du SCS est souvent bien plus abouti au niveau local que ce que nous pouvons voir au niveau national. Ainsi, s'il n'existe pas de score attribué à chaque individu à l'échelle du pays, certaines villes, comme Rongcheng dans la province du Shandong, ont mis en place un système à points pour évaluer leurs citoyens.

Cette approche par le bas donne parfois lieu à des expressions assez originales et inattendues de développement du SCS. Il en va ainsi du village de Jiakung Majia dans la banlieue de Rongcheng qui applique à sa manière les principes du SCS. Loin des caméras de surveillance et des technologies qui ont pu envahir les rues ailleurs, c'est à l'aide de cahiers remplis à la main que dix représentants de ce village tiennent les comptes et distribuent les bons et les mauvais points. Par exemple, ceux qui donnent de leur temps ou de leur argent à la communauté gagnent des points, tandis que les villageois pris à jeter leurs déchets sur la voie publique ou qui négligent de s'occuper de leurs parents âgés en perdent. Grâce à ce travail fastidieux de collecte d'informations, chaque villageois se voit attribuer un score mis à jour à la fin de chaque mois. Ceux qui ont les meilleurs scores peuvent ainsi profiter plus que d'autres des programmes sociaux mis en œuvre par la communauté. Ils se voient par exemple distribuer plus de riz, d'huile de cuisson, etc., et sont présentés comme des modèles pour la communauté sur les tableaux d'affichage du village ⁽¹³⁾.

Ainsi, s'il existe bien une volonté de développer un SCS au niveau national, il semble que ce processus soit aussi et surtout porté par les développements qui sont réalisés à l'échelle des villes ou des provinces. Cette façon de procéder par la base, moins frontale qu'un système complet imposé du haut, semble permettre d'appréhender sur des zones géographiques réduites des difficultés qui seraient complexes à résoudre d'emblée au niveau national. Également, cette approche permet en quelque sorte de défricher le terrain tout en laissant les échelons inférieurs du pouvoir endosser la responsabilité d'éventuels échecs.

**

Si le SCS porté par le gouvernement central (et dans une version que nous pourrions qualifier de primitive) apparaît avant tout comme un outil de contrôle social, les SCS qui se développent à l'échelon local laissent aussi entrevoir

⁽¹³⁾ Nectar Gan : « The complex reality of China's social credit system: hi-tech dystopian plot or low-key incentive scheme? », *scmp.com*, 7 février 2019 (<https://www.scmp.com/>).

de nouveaux modes pérennes de fonctionnement de la société chinoise. Surtout, cette façon très pragmatique de procéder semble permettre de surmonter localement des obstacles qui pourraient compromettre l'établissement d'un SCS au niveau national et de laisser se réaliser ce qui apparaît, par endroit, comme une convergence entre les aspirations d'une partie de la société chinoise et les besoins du Parti-État. ♦

Coopération régionale entre les républiques d'Asie centrale : état des lieux et perspectives

Daniel Pasquier

Colonel (ER). Ancien attaché de défense dans les Balkans et en Asie centrale.

Nonobstant l'indéniable réchauffement des relations entre les cinq républiques centrasiatiques, il n'est pas réaliste d'envisager aujourd'hui une véritable intégration régionale et l'avènement d'une association des États de l'Asie centrale du type ASEAN ⁽¹⁾. Cela eût été possible vers le milieu des années 1990, quand les grandes puissances comme la Chine, la Russie ou les États-Unis n'avaient pas encore jeté leur dévolu sur cette région du monde. À défaut, ces républiques auront tout intérêt à poursuivre sur la voie ouverte en 2016, car il reste de nombreux problèmes à régler.

Un réel réchauffement des relations interétatiques

En Asie centrale, si les experts de l'environnement s'alarment à juste titre du réchauffement climatique, qui inexorablement grignote depuis des années les glaciers des monts Tian Shan, en revanche les spécialistes de la géopolitique se réjouissent du réchauffement des relations entre les cinq républiques de cette région. Cette embellie, observée depuis la fin de l'année 2016, touche toutes les sphères de la vie publique, comme le démontrent maints événements majeurs survenus ces derniers mois.

Dans le domaine diplomatique, le Sommet des chefs d'État d'Asie centrale de 2018 est à mettre en exergue, puisqu'il faut remonter à 2009 pour trouver trace d'un précédent Sommet ⁽²⁾. Programmé très symboliquement à la veille de la fête de Navrouz, qui marque la renaissance de la nature, la purification des esprits, la fraternité et la solidarité retrouvées, ce *meeting* a rassemblé les Présidents kazakh, kirghize, ouzbek et tadjik ainsi que la présidente du parlement turkmène ⁽³⁾. Lors

⁽¹⁾ Association of Southeast Asian Nations, Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Anase) : organisation politique, économique et culturelle regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam).

⁽²⁾ Le précédent Sommet, en avril 2009 à Almaty (Kazakhstan), avait pour seul thème le sauvetage de la mer d'Aral.

⁽³⁾ Respectivement MM. Nazarbaev, Jeenbekov, Mirziyoyev, Rakhmon et M^{me} Nurberdyeva.

de ces retrouvailles, au cours desquelles tous ont rivalisé de longues embrassades et de poignées de mains chaleureuses, les *leaders* régionaux ont abordé les questions de sécurité, de gestion des ressources en eau, de délimitation des frontières, sans pour autant dépasser le stade des déclarations de bonnes intentions. Cependant, tous ont convenu de la nécessité d'une réunion annuelle pour surmonter les difficultés communes.

Pour illustrer une percée emblématique du renouveau des relations régionales, on peut faire référence à la détente entre Tadjiks et Ouzbeks, amorcée après des années de conflit relatif au projet du barrage de Rogun sur un affluent de l'Amou Darya dans le sud du Tadjikistan. L'ancien Président ouzbek, M. Karimov, s'était fermement opposé à cette réalisation susceptible, selon lui, de menacer en aval les circuits d'irrigation des champs de coton. Pour faire échec à ce projet, il n'avait cessé de recourir à la manière forte, comme l'interruption des livraisons de gaz naturel ou le blocus ferroviaire de la ligne reliant les provinces du Sukhandariya (Ouzbékistan) et de Khalton (Tadjikistan) ⁽⁴⁾. Pour son successeur, M. Mirziyoyev, cette querelle semble obsolète. En visite officielle à Douchanbé, en mars 2018, il expliquait « qu'il n'existe plus entre nous de questions non résolues » ⁽⁵⁾. Quelques mois plus tard, il n'a pas remis en cause les mises en service successives des deux premières turbines de cette centrale hydroélectrique en novembre 2018 et septembre 2019.

Dans le secteur économique, la situation a évolué favorablement comme en témoignent l'ouverture ou la réactivation de vingt-six voies de communication ⁽⁶⁾ entre les cinq États. Treize sont des lignes aériennes dont les plus actives relient les célèbres sites touristiques ouzbeks de Samarcande, Boukhara et Khiva aux capitales du Kazakhstan et du Kirghizistan. Les voies ferrées, au nombre de quatre, sont essentiellement dédiées au transport de marchandises. Si leur croissance reste pour l'instant modeste, leur activation témoigne d'une réelle volonté de coopération économique. Enfin, neuf axes routiers permettent depuis trois ans la renaissance du commerce transfrontalier entre l'Ouzbékistan et le Kazakhstan (Tashkent vers Chymkent et Almaty), entre l'Ouzbékistan et le Kirghizistan par la vallée de Ferghana en direction de Osh, capitale du sud kirghize. Le 7 mars 2019, MM. Mirziyoyev et Berdimukhamedov, les Présidents ouzbek et turkmène, ont inauguré un nouveau pont routier sur le fleuve Amou Darya.

Les récentes données publiées par le Fonds monétaire international (FMI) confirment le renouveau du commerce régional : à titre d'exemple, les échanges entre l'Ouzbékistan et ses quatre voisins pour les cinq premiers mois de l'année

⁽⁴⁾ « Tajik-Uzbek rail freight dispute escalates », *Radio free Europe*, 3 janvier 2012.

⁽⁵⁾ « Uzbek impending water crisis », *The Diplomat*, 5 septembre 2019.

⁽⁶⁾ « Trains, planes and automobiles: Central Asia is reconnecting with itself », *The Diplomat*, 21 février 2019.

2019 sont évalués à 1,7 milliard de dollars, soit une augmentation de 27,6 % par rapport à la même période 2018 ⁽⁷⁾.

La culture et le tourisme bénéficient également de cette embellie. En septembre 2017, quatre institutions du Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan ont signé un mémorandum sur les échanges culturels en Asie centrale ⁽⁸⁾. En 2018, le Kazakhstan a programmé l'année de l'Ouzbékistan incluant plus de deux cents manifestations. Le 5 novembre 2019, c'est le Tadjikistan qui a organisé les journées de la culture ouzbèke ⁽⁹⁾.

Pour ce qui est du tourisme, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, qui ont depuis quelques mois assoupli le régime des visas d'entrée sur leurs territoires, travaillent à la mise en place d'un visa *Silk Way*. Le Tadjikistan et le Kirghizistan ont fait part de leur intérêt pour ce système, calqué sur le visa Schengen de l'Union européenne, et qui permettra aux visiteurs étrangers de se déplacer librement dans les quatre États précités.

Ce dégel, observé depuis 2016, est essentiellement dû à la nouvelle politique étrangère de l'Ouzbékistan et de son nouveau président Shavkat Mirziyoyev qui a littéralement pris à contre-pied la politique de M. Karimov, son prédécesseur. Dès son accession au pouvoir, il avait clairement annoncé la couleur, en particulier lors de son intervention à la soixante-douzième assemblée générale de l'ONU, le 20 septembre 2017 : « Priorité à l'Asie centrale pour établir avec les voisins proches des relations mutuellement favorables, amicales et de bon voisinage. » Cette nouvelle approche a suscité beaucoup d'enthousiasme au point que certains ont vu en M. Mirziyoyev le Deng Xiaoping ouzbek ⁽¹⁰⁾.

Cependant, malgré ce dégel sensible, il ne serait pas réaliste d'envisager l'avènement à terme d'une intégration régionale. À cet égard, les républiques d'Asie centrale ont laissé passer leur chance quand elle s'est présentée au milieu des années 1990.

Intégration régionale : les illusions perdues : 1995-2005

Quelques mois après le démantèlement de l'URSS et après avoir achevé leur « *nation building* » les cinq républiques avaient exprimé une réelle volonté d'amorcer une intégration régionale. En dépit d'un contexte difficile (faiblesses économiques, guerre civile au Tadjikistan, dégradation de la situation chez le voisin afghan), des facteurs favorables demeuraient.

⁽⁷⁾ « Uzbekistan's trade with neighbours rises sharply », *Eurasianet*, 30 septembre 2019.

⁽⁸⁾ « Central Asia forum on cultural policy and management », *Asia-Europe Foundation*, 13 décembre 2018.

⁽⁹⁾ « Journées de la culture de l'Ouzbékistan au Tadjikistan », *Sputnik*, 5 novembre 2019.

⁽¹⁰⁾ « Le Deng Xiaoping ouzbek : la nouvelle politique extérieure de Shavkat Mirziyoyev », Conseil russe pour les affaires internationales, 1^{er} février 2018.

D'une part, au sein du système soviétique, les républiques étaient interdépendantes et avaient pendant soixante-dix ans tissé des liens politiques, économiques et culturels. Ce savoir-faire n'avait pas disparu avec l'URSS. D'autre part, les grandes puissances n'avaient pas encore jeté leur dévolu sur cette sphère régionale et les « stan » (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) disposaient d'une liberté d'initiative qui n'existe plus de nos jours. La Russie de Boris Eltsine, en proie à de graves problèmes intérieurs, avait d'autres chats à fouetter. La Chine de Jian Zemin ne pensait pas encore à la nouvelle route de la soie. Enfin, ce n'est qu'en 2001, après les attentats du 11 septembre, que les États-Unis ont massivement investi cette zone.

La genèse d'une structure régionale remonte à 1994 quand le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont créé un espace économique commun. Au gré des nouvelles adhésions kirghize puis tadjike, cette structure devint successivement l'Union centrasiatique, puis l'Union économique centrasiatique (1998) et en 2001 l'Organisation de la coopération centrasiatique (OCCA). L'OCCA s'est dotée de structures interétatiques qui étaient le Conseil interétatique, le Conseil des Premiers ministres, le Conseil des ministres des Affaires étrangères et le Conseil exécutif. En outre a été fondée la Banque centrasiatique de coopération et de développement. Les objectifs étaient clairement identifiés : marché unique pour la production agricole, coopération industrielle et énergétique, création d'un système commun de transport et de communication.

Malheureusement, à l'exception d'une harmonisation des taxes douanières et la mise en place de la banque citée précédemment, le bilan est maigre et l'OCCA ne put que constater son échec.

Comment expliquer ce revers alors que la volonté de créer une structure intégrée était bien réelle ?

D'abord, pour reprendre un dicton populaire, les chefs d'État concernés ont placé la charrue avant les bœufs. La création et la mise en œuvre d'un espace économique commun, d'une union douanière, requièrent des fondations solides qui tiennent l'édifice. Cela n'était pas le cas. À titre de comparaison, les Européens ont d'abord lancé en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui regroupait la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ce n'est qu'en 1957, après six années de bon fonctionnement de la CECA, qu'ils ont mis sur les rails la Communauté économique européenne (CEE) : un scénario totalement différent !

Ensuite, la situation régionale s'est progressivement détériorée. Certes, la guerre en Afghanistan et l'opération *Enduring Freedom* qui débutèrent fin 2001 expliquent en grande partie cette dégradation, mais pas seulement. Les républiques ont connu des conflits intérieurs qui ont relégué au second plan les relations régionales : répression sanglante, en 2005, des manifestations d'Andijan (vallée de

Ferghana) et mise à l'index de la communauté internationale de l'Ouzbékistan ; conflit interethnique à Osh (Kirghizistan) en 2010, entre Kirghizes et la communauté ouzbèke ; répression du mouvement social ouvrier de Zhanaozen au Kazakhstan en 2011, quand la police tira sur la foule des manifestants. Dans ces conditions, chacun peut aisément comprendre pourquoi les chefs des cinq républiques ont attendu 2018 et des conditions meilleures pour se retrouver.

Enfin, les grandes puissances ont progressivement repris la main : les circonstances dans lesquelles l'OCCA est passée de vie à trépas sont un vrai cas d'école. En 2004, elle accueille dans ses rangs la Fédération de Russie. Un an plus tard, lors d'un Sommet organisé à Saint-Petersbourg, elle est absorbée par la Communauté économique eurasiatique, sous contrôle russe et disparaît à tout jamais. Vladimir Poutine, qui fêtait le lendemain ses cinquante-trois ans, ne dissimulait pas son plaisir : « Cette décision constitue le meilleur cadeau d'anniversaire de la part de mes collègues ! ⁽¹¹⁾ »

Cette mainmise de puissances étrangères ira *crescendo* et explique en grande partie pourquoi l'Asie centrale n'est plus maîtresse de son destin et n'aura sans doute jamais d'identité propre comme l'ASEAN par exemple.

Improbable association des États d'Asie centrale

Aujourd'hui, ce sont la Chine et à un degré moindre la Russie qui sont aux manettes en Asie centrale. Ces deux États exercent leur influence, soit dans le cadre d'organisations régionales comme l'Organisation de la coopération de Shanghai (OSC), l'Union économique eurasiatique (UEEA), la Communauté des États indépendants (CEI) ou l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), soit par la relation bilatérale comme en attestent les nombreuses rencontres au Sommet entre les Présidents chinois et russe, et leurs homologues centrasiatiques ⁽¹²⁾. Il est important de préciser qu'aucune des structures précitées « ne considère l'Asie centrale comme une région indépendante, mais au contraire l'insère dans un paradigme macrorégional » ⁽¹³⁾ au sein duquel la répartition des rôles pourrait être ainsi définie : à Pékin les affaires économiques, à Moscou les questions de sécurité.

Depuis le début de ce siècle, la Chine n'a cessé de renforcer ses investissements financiers. « À la fin des années 1990, les investissements directs de la République populaire de Chine dans la région n'excédaient pas un milliard de dollars et se limitaient aux secteurs gazier et pétrolier. Dix ans plus tard, leur volume était vingt fois supérieur, faisant de Pékin le principal donateur financier en Asie

⁽¹¹⁾ « CACO/EEC merge to eliminate overlapping goals », Jamestown Foundation, 11 octobre 2005.

⁽¹²⁾ Depuis le début de l'année 2019, Vladimir Poutine a rencontré à onze reprises, à Moscou ou *in situ*, ses homologues d'Asie centrale (en.kremlin.ru).

⁽¹³⁾ « Pourquoi l'Asie centrale n'est pas prête à s'unir », *Central Asian Analytical Network*, 2 octobre 2016.

centrale »⁽¹⁴⁾. Cette tendance ne s'est jamais démentie : à l'issue du Sommet annuel de l'OCS, en 2015, à Astana, la banque chinoise Eximbank mettait à disposition de la région douze milliards de dollars. Pas un mois ne s'écoule sans l'annonce d'un nouvel élan de générosité de Pékin vers ses voisins. Dernier exemple en date, le 30 octobre 2019, le Parlement tadjik a approuvé une subvention de 360 millions de dollars pour rénover de grands axes routiers, dont celui reliant Douchanbé, la capitale, à Kulma sur la frontière chinoise⁽¹⁵⁾.

L'investissement financier chinois est systématique, à grande échelle et à long terme. Initialement consacré au secteur des hydrocarbures, il s'est progressivement diversifié pour inclure les métaux rares, les transports et communications, le secteur bancaire voire l'agriculture.

Pour pénétrer puis s'imposer dans la sphère économique de ses voisins, la Chine a recours à divers mécanismes, au premier rang desquels figure la prise d'intérêts dans de grandes compagnies nationales comme cela s'est produit au Kazakhstan. En juin 2014, les Chinois acquièrent 95 % de la compagnie Maten Petroleum qui contrôle tout le littoral kazakh de la mer Caspienne, dans la région d'Atyraou. Autre processus cher à Pékin, la création de co-entreprises (*joint-venture*) comme cela s'observe en Ouzbékistan⁽¹⁶⁾ et au Turkménistan, pour gérer à son profit la prospection et l'exploitation des champs gaziers de ces deux États. Dans le dernier nommé, la compagnie nationale chinoise CNPC détient le monopole de cette exploitation.

Enfin, il existe un dernier procédé réservé aux républiques les plus pauvres (Tadjikistan et Kirghizistan) qui ne peuvent rembourser leurs dettes. À titre d'illustration, en 2016, la Chine a achevé la construction d'une centrale qui fournit chauffage et électricité aux habitants de Douchanbé, la capitale tadjike, pour un montant de 349 millions de dollars. Le gouvernement tadjik n'ayant pu en rembourser que 17 millions, la compagnie chinoise TBEA a obtenu, à titre de compensation, l'exploitation des mines d'or de Upper Kurmag et Eastern Douoba, situées au nord du pays⁽¹⁷⁾. La Chine n'étant pas membre de l'OCDE, elle peut sans autre forme de procès recourir à des méthodes peu conventionnelles comme le troc et élaborer des contrats parfois opaques. Voilà comment Pékin déguste lentement l'Asie centrale à la sauce aigre-douce.

Dans ce secteur de l'économie, la Russie a rapidement compris qu'elle n'était pas de taille à rivaliser. Aussi, pour maintenir sa présence et son influence dans son ancienne arrière-cour, a-t-elle pris en charge les questions de défense et de sécurité.

⁽¹⁴⁾ « La politique d'investissement de la Chine en Asie centrale », *Centrasia.ru*, 7 décembre 2016.

⁽¹⁵⁾ « Tajikistan approves Chinese \$ 360 million grant for highways », *Eurasianet.org*, 30 octobre 2019.

⁽¹⁶⁾ « CNPC to develop new gas fields in Uzbekistan », *Azernews*, 16 mars 2017.

⁽¹⁷⁾ « The full story behind China's gold mine-power plant swap in Tajikistan », *The Diplomat*, 14 avril 2018.

Pour ce faire, elle agit avant tout dans le cadre de l'OTSC ⁽¹⁸⁾ sans pour autant négliger la coopération militaire bilatérale. Initialement, la mission de cette organisation était de faire face à toute agression extérieure contre l'un de ses membres. Cependant, au fil des années, d'autres objectifs ont été définis pour lutter contre les menaces transnationales que sont le terrorisme, le trafic de drogues, le crime organisé ou la cybermenace.

Au titre de l'OTSC, Moscou dispose en Asie centrale de deux unités. La première, la 201^e base militaire, est déployée au Tadjikistan, à Douchanbé et en province à Bokhtar au sud-ouest du pays. Ses effectifs, récemment renforcés, sont d'environ 7 000 hommes et ses équipements sont régulièrement modernisés : en 2016, elle a reçu 100 BTR-82A et une dizaine de chars T-72/B1, et fin octobre 2019 trente systèmes de défense sol-air S-300 ⁽¹⁹⁾. La seconde unité est stationnée au Kirghizistan, à Kant. Elle dispose d'avions et d'hélicoptères d'attaque au sol Su-25 et Mi-24. Les Russes ont récemment racheté cinq hectares de terrain afin de procéder à une extension de cette base aérienne. À l'initiative des Kirghizes, des pourparlers sont en cours pour stationner des forces terrestres russes au sud du pays, dans la région d'Osh, dans la vallée du Ferghana.

Chaque année, de grands exercices sont programmés et joués, invariablement sous la direction de hautes autorités de l'état-major général de Moscou ⁽²⁰⁾. Ils visent à développer l'interopérabilité et la capacité opérationnelle des États-membres pour contrer toute menace en Asie centrale et dans le sud du Caucase, mais aussi pour tester une force de maintien de la paix capable d'agir hors de cette région.

Conclusion

En cette fin d'année 2019, les cinq républiques d'Asie centrale n'ont plus la possibilité et sans doute plus la volonté de s'ériger en une association régionale forte, homogène et cohérente, capable de résister à leurs puissants et ambitieux voisins. Elles acceptent volontiers la situation précédemment décrite : à la Chine l'économie, à la Russie la sécurité. L'Ouzbékistan illustre à souhait cette tendance : très soucieux de son indépendance, il avait quitté l'OTSC en 2012 et boudé systématiquement toutes les grandes manœuvres annuelles. Cette année, la situation a évolué : cent militaires des forces spéciales ouzbèkes ont participé à l'exercice *Tsentr 2019*, sous les yeux de leur ministre de la Défense, Bahodir Kurbanov, venu spécialement à Orenbourg (Russie) pour assister à cette manœuvre ⁽²¹⁾.

⁽¹⁸⁾ Outre la Fédération de Russie, les États-membres de l'OTSC sont l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

⁽¹⁹⁾ « Russia deploys S 300 missile systems near Afghanistan for first time », *The Moscow Times*, 28 octobre 2019.

⁽²⁰⁾ Exercices *Combat Brother Hood* en 2017 et 2018 et exercice *Tsentr* en 2019.

⁽²¹⁾ « Central Asian Perspectives of the Tsentr 2019 Military Exercises », *Eurasia daily monitor*, 15 octobre 2019.

Néanmoins, à défaut d'une ASEAN centrasiatique, les cinq républiques auront tout intérêt à poursuivre sur le chemin de l'entente cordiale et de la coopération.

D'une part, des différends demeurent, en particulier au niveau des frontières où les tensions sont récurrentes : le 17 septembre 2019, les gardes-frontières kirghizes et tadjiks en sont venus aux armes : quatre d'entre eux, dont un lieutenant-colonel, ont été tués et vingt-cinq civils blessés ⁽²²⁾. D'autre part, la menace en provenance de l'Afghanistan persiste : selon les services de renseignement russes, environ quatre mille membres de l'État islamique y seraient regroupés, dont une large proportion de natifs de l'Asie centrale. Enfin, des relations de bon voisinage seront nécessaires pour profiter au maximum des retombées économiques des projets chinois de la nouvelle route de la soie dont certains sont communs à plusieurs des cinq républiques.

À cet égard, le second Sommet des chefs d'État programmé le 29 novembre à Tachkent ⁽²³⁾ tombe à point nommé et on peut espérer que les cinq Présidents ne contrediront pas M. Nazarbaev, quand il affirme que « nous n'avons besoin d'aucun étranger pour résoudre nos problèmes, nous sommes parfaitement capables de le faire par nous-mêmes » ⁽²⁴⁾. Mais soyons optimistes : rien n'est impossible autour d'un copieux plat de laghmans arrosé de thé vert ! ♦

⁽²²⁾ *Ferghana.ru*, 17 septembre 2019.

⁽²³⁾ « Le Sommet des chefs d'État d'Asie centrale se tiendra le 29 novembre à Tachkent », *RIA Novosti*, 15 novembre 2019.

⁽²⁴⁾ « Rare Central Asian Summit signals Regional Thaw », *Radio Free Europe*, 15 mars 2018.

Contre les procès en obscurantisme : retour sur le cas des cuirassés

Thibault Lavernhe

Capitaine de frégate, issu de la promotion 2001 de l'École navale et breveté de la 24^e promotion de l'École de Guerre. Commandant de la frégate *Surcouf*.

En ces temps d'innovation, chacun – en particulier le militaire – est enclin à voir dans le premier tournant capacitaire venu la prochaine « rupture stratégique » : ici les armes hypervéloces, là les vecteurs spatiaux et les armes à énergie dirigée, là encore l'hyperfervivité, sans même parler des drones en tous genres et des potentialités offertes par le cyberspace. Ce penchant s'accompagne généralement d'une tendance à taxer séance tenante d'obsolescence certaines capacités militaires en service. Et, dans certains cas, cette tendance se double d'une propension à dresser *a posteriori* des procès en obscurantisme à une histoire militaire revisitée, pour mieux faire ressortir le besoin impérieux de développer une « vision » ambitieuse, au risque de nous faire distancer par nos rivaux. Pour les tenants de ce discours, nos anciens se seraient ainsi trop souvent égarés par conservatisme excessif, refusant de voir l'évidence qu'ils avaient sous les yeux. Et les exemples d'immobilisme sont alors convoqués. C'est l'armée de Napoléon III, mâtinée de colonialisme, qui est défaite en 1870 face à la machine de guerre prussienne. C'est Charles de Gaulle prêchant dans le désert le rôle de l'arme blindée. C'est Donitz plaidant en vain pour un effort massif en faveur de la guerre sous-marine. Faisant figure d'image d'Épinal de l'histoire maritime occidentale, le cuirassé, ce monstre de fer inutile qui aurait régné trop longtemps avant de laisser – enfin – le champ libre à la puissance aéronavale moderne au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

En réalité, les vraies ruptures sont peu nombreuses, et c'est bien souvent la continuité qui est à l'œuvre dans les organisations militaires, en particulier dans des contextes ambigus comme ceux du temps présent. Pour nous en convaincre, nous proposons de revenir ici sur le cas historique des cuirassés, qui furent les rois des mers pendant plusieurs décennies, avant de laisser au milieu du XX^e siècle la place au porte-avions et au sous-marin nucléaire comme *capital ships*. Nous montrerons que, contrairement à des idées bien ancrées, le règne prolongé du cuirassé n'est pas

le fruit d'un conservatisme corporatiste et borné, mais un choix éclairé pour répondre au mieux aux incertitudes de la première moitié du XX^e siècle, tout en laissant se développer d'autres composantes porteuses d'avenir jusqu'à leur arrivée à maturité. Et, finalement, nous tâcherons d'en tirer quelques enseignements.

Le bâtiment de ligne, *capital ship* rationnel de son temps

Commençons par rappeler une évidence parfois oubliée : à l'aube du XX^e siècle, le cuirassé est d'une grande modernité. Il est la manifestation du triomphe du canon, au sortir de plusieurs décennies d'intenses réflexions techniques et doctrinales, dans un contexte de grande évolutivité technique qui voit passer les marines occidentales de la voile, et du bois à la vapeur et à la cuirasse. C'est en relevant le défi de la précision que le canon s'impose par rapport aux paradigmes de l'éperon et de la torpille. Après des débuts très hésitants ⁽¹⁾, c'est en effet l'invention de la conduite de tir qui permet d'imposer le *big gun* comme outil de la victoire sur mer. Le but de la manœuvre des flottes devient alors, à partir de 1900, de concentrer l'artillerie à longue portée, à vue dans un premier temps puis, à partir de 1914, au-delà de l'horizon. Vecteur de cette arme de décision, le cuirassé équipé de conduites de tir de plus en plus perfectionnées gagne alors progressivement en déplacement sous l'effet conjugué de la cuirasse, de la vitesse et de l'autonomie requises pour combattre. Les écrans de destroyers et de croiseurs légers s'organisent ensuite progressivement autour de ces pièces maîtresses.

Par ailleurs, loin d'être le fruit de choix unilatéraux de certains décideurs, le cuirassé s'est au contraire imposé de haute lutte dans les deux principales marines occidentales. En France, il doit faire face aux attaques de la Jeune École des successeurs de l'amiral Aube, école de pensée aux relais politiques puissants. En Angleterre, il faut pour l'imposer toute l'indépendance d'esprit et le caractère visionnaire de l'amiral Fisher, *First Sea Lord* de l'époque. Déclassant tous ses concurrents, le cuirassé *Dreadnought* lancé en 1906 est le produit des réflexions de cet officier, réputé comme un « esprit novateur et contestataire » ⁽²⁾, qui entreprend de refondre radicalement la Royal Navy entre 1904 et 1910. Il est soutenu au même moment dans cette démarche par Sir Julian Corbett, esprit indépendant s'il en est. Fisher voit également le sous-marin comme un des fers de lance des flottes de l'avenir, preuve de son ouverture d'esprit visionnaire. Au moment du lancement du *Dreadnought*, la plupart des analystes dénoncent d'ailleurs ce choix comme une erreur. Il n'y a donc ni aveuglement, ni conservatisme, ni coup de tête, mais plutôt un choix rationnel sur fond de débats nourris.

⁽¹⁾ La guerre entre les États-Unis et l'Espagne en 1898 illustre toute la difficulté pour des bâtiments à faire but sur une cible en mouvement en l'absence de conduite de tir. Dans le registre de l'entraînement, citons un exercice de tir de l'US Navy au début du XX^e siècle durant lequel 200 obus sont tirés à 2 800 yards sur une coque condamnée, avec pour seul résultat... deux coups au but.

⁽²⁾ Philippe Masson : *La Puissance maritime et navale au XX^e siècle* ; Perrin, 2002, p. 58.

Enfin, la sorte de « course au cuirassé » qui caractérise alors l'évolution des flottes occidentales n'est nullement due à une fièvre irraisonnée ⁽³⁾. Le *Dreadnought* est en effet une réussite, une « heureuse combinaison » ⁽⁴⁾ qui confère un avantage tactique décisif en permettant de combattre à grande distance avec six canons de gros calibre vers l'avant et huit dans les autres directions, le tout avec une vitesse, une cadence de tir et une précision meilleures qu'auparavant. Le décrochage capacitair ne pardonnant pas dans le domaine naval, le cuirassé britannique appelle donc nécessairement une réponse technique des autres puissances océaniques. Toutefois, cette réponse n'est pas guidée par l'orgueil : c'est avant tout une question d'efficacité opérationnelle, sur fond de forte concurrence technologique. C'est aussi une question d'équilibre des forces, dans un contexte de compétition stratégique, comme le montre la stratégie des moyens adoptée au même moment en Allemagne sous l'action de l'amiral Tirpitz. Baptisée *Risikogedanke*, il s'agit en réalité d'une stratégie très rationnelle de dissuasion qui fonctionnera d'ailleurs parfaitement durant le premier conflit mondial, en permettant ainsi à l'arme sous-marine de se développer à l'ombre des escadres se neutralisant mutuellement.

Au commencement, c'est-à-dire à l'ouverture de la Grande Guerre, le bâtiment de ligne est donc l'aboutissement logique d'une longue phase de fermentation tactique et technologique.

Le bâtiment de ligne n'empêche nullement le développement de marines équilibrées

Si le primat du cuirassé n'est généralement pas jugé illégitime dans les décennies précédant la Première Guerre mondiale, le procès en obscurantisme est en revanche tenace lorsqu'il s'agit de l'entre-deux-guerres, sous le double effet du bilan en apparence mitigé des cuirassés lors du premier conflit mondial et de l'émergence, rétrospectivement évidente, de l'*air power*. De là à condamner les tenants du *Gun Club* comme des réactionnaires forcenés, il n'y a qu'un pas. Pourtant, un examen attentif de cette période pleine d'incertitudes montre une intense remise en question doctrinale et un choix conservateur raisonné qui n'entrave nullement le développement de la composante aéronavale.

D'abord, bien que le premier conflit mondial sur mer porte la marque d'un glissement de l'offensif vers le défensif, aucune conclusion évidente ne vient condamner les bâtiments de ligne. Certes, les puissances navales, et plus particulièrement la France et sa première armée navale, ne trouveront pas le combat décisif tant attendu durant la Première Guerre mondiale. La brève bataille du Jutland en

⁽³⁾ Le *Dreadnought* a pu cristalliser une forme d'orgueil national en Angleterre, comme le montrent les scènes de liesse au bord de la Tamise. Mais cette tendance dépasse largement le seul phénomène du *Dreadnought* : au tournant du siècle, l'Angleterre est dans une démarche d'exaltation de son patrimoine historique, dans un contexte d'érosion de sa domination mondiale.

⁽⁴⁾ Rémi Monaque : *Une Histoire de la marine de guerre française* ; Perrin, 2016, p. 325.

1916 semble faire figure d'exception dans un conflit avare en affrontement entre bâtiments de ligne. Castex montre néanmoins, dès 1920 dans son ouvrage *Synthèse de la guerre sous-marine*, que les flottes cuirassées ont non seulement été mobiles tout au long du conflit, mais surtout qu'elles ont soutenu « tout l'édifice de la guerre sous-marine » en se neutralisant mutuellement. Si la perte de certains cuirassés (*Léon-Gambetta*, *Triumph*, *Majestic*, *Amalfi*, *Charner*, *Gaulois*, *Cornwallis*, *Danton*) dans des conditions parfois dramatiques est incontestable, Castex souligne néanmoins que ce fut dans la majorité des cas « le fait de dispositions nautiques ou militaires défectueuses », et non pas le résultat d'une infériorité intrinsèque des « mastodontes des mers ». Les cuirassés n'ont pas payé, par inadaptation, un tribut anormal aux pertes des forces navales durant le premier conflit mondial. Cette analyse est alors largement partagée dans le monde occidental.

En contrepoint, la percée de l'*air power* n'est pas suffisamment franche pour emporter la décision. Certes, le rôle de l'aéronavale durant le premier conflit mondial n'a fait que croître, en particulier dans le domaine de l'éclairage. Tous les observateurs reconnaissent alors le besoin de maîtriser l'espace aérien, sans d'ailleurs trop savoir si l'aviation nécessaire à cette maîtrise doit être basée à terre ou en mer. Mais, avant 1939, aucun argument de poids ne vient balayer le rôle central du cuirassé, malgré une intense réflexion, stimulée notamment aux États-Unis sous l'impulsion du général Billy Mitchell ⁽⁵⁾ (cf. illustration d'époque ci-contre). Ainsi les B-17 s'avèrent-ils non efficaces dans leur action de bombardement face à



Dessin paru dans le *Chicago Tribune* en 1921, illustrant les débats de l'époque autour de la vulnérabilité des bâtiments de ligne face à la puissance aérienne.

des bâtiments en mouvement (il faudra attendre les attaques en piquet), de même que le fameux raid nocturne du porte-avions *Saratoga* sur Panama lors d'un exercice en 1929 pose la question de la discrétion du porte-avions, qui est alors coulé trois fois (par des cuirassés, un sous-marin et un avion en provenance du *Lexington*) après avoir lancé ses avions. Le porte-avions est à ce moment un outil prometteur dont personne – ou presque – ne conteste l'intérêt. Les Américains ne s'y trompent pas d'ailleurs en identifiant très tôt dans leurs *War Games* des années 1920-1930 les porte-avions japonais comme la menace principale. Toutes les puissances navales savaient que l'aéronef jouerait un rôle, mais, comme le résume Wayne Hughes, « *no naval power could predict the dominance of the naval aircraft* » ⁽⁶⁾. Dans ce contexte, c'est logiquement l'orthodoxie raisonnée qui l'emporte.

⁽⁵⁾ Mitchell fait couler en 1921 la coque du SMS *Ostfriesland* pour tenter de démontrer la vulnérabilité des bâtiments de ligne à la puissance aérienne alors émergente.

⁽⁶⁾ Wayne Hughes (capitaine de vaisseau) et Robert Girrier (contre-amiral) : *Fleet Tactics and Naval Operations, Third Edition* ; US Naval Institute Press, Annapolis, 2018, p. 78.

En tout état de cause, le maintien de la centralité des cuirassés sur le plan doctrinal n'empêche pas les marines occidentales de développer leur composante aéronavale durant l'entre-deux-guerres. Les traités navals ⁽⁷⁾ signés entre 1921 et 1935 sont d'ailleurs un encouragement à développer les aéronavales, les porte-avions étant autorisés à la construction à hauteur d'un tiers des bâtiments de ligne. C'est d'ailleurs ainsi que l'US Navy convertit très tôt les coques du *Lexington* et du *Saratoga* de cuirassés en porte-avions, ce qui permettra aux Américains de conduire de nombreuses expérimentations tactiques dans l'entre-deux-guerres. De même, selon Wayne Hughes, l'avancement de la marine japonaise en termes de porte-avions en 1939 n'est pas le fruit d'une prescience particulière, mais plutôt une conséquence de l'utilisation opportuniste des clauses des traités navals. Au total, si les développements sont inégaux d'une marine à l'autre, aucune ne fait une impasse dogmatique sur le développement des composantes aéronavales et sous-marines durant l'entre-deux-guerres : les trois grandes marines océaniques – États-Unis, Japon et Angleterre – disposent à la veille de la guerre d'un nombre significatif de porte-avions et de sous-marins. Si les cuirassés tiennent encore le haut du pavé ⁽⁸⁾, on ne saurait pour autant parler d'aveuglement.

Ensuite, il est intéressant d'observer deux aspects du développement des flottes de combat durant cette période. Premièrement, les marines ne constituent en aucun cas, pour les gouvernements de l'époque, des « gouffres » financiers dont les cuirassés auraient constitué l'appel d'air. Les « vacances navales » de l'entre-deux-guerres portent en effet bien leur nom : les constructions de grands navires sont limitées et les budgets des marines sont nettement diminués. La Royal Navy parle d'un « budget de famine », alors qu'au même moment l'avenir semble appartenir au bombardement stratégique sous l'effet des thèses de Douhet. L'US Navy n'est pas en meilleure posture. Le réarmement général n'intervient finalement qu'à partir de 1935, dans un contexte d'enchaînement des crises qui justifie une nouvelle course aux armements, dont les cuirassés seront une des manifestations (mais en aucun cas une cause) ⁽⁹⁾. En France, même à cette époque, la priorité est donnée en 1936 à l'arme blindée et à l'aviation. De 1932 à 1934, la flotte française n'absorbe que 27 % des dépenses militaires consacrées aux investissements puis moins de 15 % dans les années précédant le conflit ⁽¹⁰⁾. Deuxièmement, au sein de cette enveloppe contrainte, l'effort de construction a surtout porté sur les bâtiments légers (croiseurs, torpilleurs et contre-torpilleurs), pas sur les cuirassés. En France, la reconstruction de la Marine sous l'impulsion de Georges Leygues se fait ainsi sans esprit de système, en investissant dans les bâtiments légers et en insistant pour que la Marine reste dotée de sa propre aviation.

⁽⁷⁾ Traité de Washington en 1921, traité de Londres en 1930, puis accord germano-britannique en 1935.

⁽⁸⁾ À la veille de la guerre, les États-Unis projettent une classe « Montana » de 55 000 t et le Japon lance les *Yamato* et *Musashi* de 64 000 t.

⁽⁹⁾ La course aux armements ne conduit pas à la guerre : c'est au contraire la perspective de la guerre qui conduit à la course aux armements.

⁽¹⁰⁾ Masson, *op. cit.*, p. 164.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le maintien du bâtiment de ligne dans son rôle de *capital ship* n'est donc pas le produit d'un aveuglement, mais plutôt l'arbre à l'ombre duquel la composante aéronavale trouvera progressivement sa place.

La bascule naturelle du bâtiment de ligne au porte-avions

C'est finalement le second conflit mondial qui entérine la bascule du cuirassé au porte-avions dans le rôle du *capital ship*. Loin d'être un éclair dans un ciel sans nuage, cette évolution, qui ne pouvait être prophétisée avec certitude, se fait progressivement, le porte-avions remplaçant le bâtiment de ligne comme une nouvelle forme de manifestation du primat du feu.

Contrairement à une idée tenace, le porte-avions ne s'impose pas comme la nouvelle pièce maîtresse dès l'ouverture du conflit. La campagne de Norvège voit en juin 1940 le *Glorious* surpris par le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, et détruit au canon. Cet épisode pousse alors la Royal Navy à mieux escorter ses porte-avions, en les utilisant en tandem avec les navires de ligne. Les porte-avions *Courageous*, *Glorious*, *Illustrious*, *Formidable* et *Ark Royal* sont tous gravement touchés dans les premiers moments du conflit. Dans le Pacifique, les affrontements entre Américains et Japonais montrent que les cuirassés restent les plus performants de nuit, en particulier lors de la bataille de la mer de Corail en 1942, mais également à la fin du conflit lors de la bataille de Leyte en 1944. À tel point que les porte-avions américains maintiendront longtemps, de nuit, une distance de sécurité de 100 nautiques sur tout bâtiment inconnu.

De son côté, le cuirassé fait quant à lui preuve d'une forte résilience et d'une grande capacité d'adaptation. Certes, le *Graf Spee* connaît, en 1939, une fin difficile, mais sa traque mobilise tout de même vingt grands navires et quatre porte-avions alliés. En mai 1941, le *Bismarck* est initialement touché par un *Swordfish* de l'*Ark Royal*, mais est finalement achevé sous les coups de la *Home Fleet* : dans cette traque, le canon a joué le rôle décisif. En parallèle, les cuirassés tirent profit de l'arrivée du radar pour améliorer leurs capacités offensives et défensives. Ainsi, au cap Matapan au début de 1941, c'est surtout le canon de l'*Ajax*, ouvrant le feu de nuit grâce à son radar, qui fait la différence entre les flottes italiennes et britanniques. Dans le Pacifique, le canon reste l'arme privilégiée de nuit par les Japonais et les Américains, ces derniers développant rapidement le concept de *Combat Information Center* (« central opérations ») pour tirer profit de la capacité informationnelle offerte par le radar ⁽¹¹⁾. Sur le plan défensif, la principale conséquence de l'adaptation des cuirassés est l'abandon par les Japonais des attaques à la bombe pour passer au mode d'action kamikaze à partir de 1944, tant

⁽¹¹⁾ Sur l'histoire passionnante du développement des capacités des bâtiments américains sous l'effet de la guerre du Pacifique, voir notamment Trent Hone : *Learning War—The evolution of fighting doctrine in the U.S. Navy, 1898-1945* ; USNI Press, 2019, 402 p.

l'écran protecteur des bâtiments de ligne devient impénétrable : l'adaptation des bâtiments de ligne paye. Enfin, on ne saurait ignorer l'apport essentiel du feu des cuirassés lors du débarquement de Normandie en 1944.

Dans cet équilibre indécis, il est intéressant de relever que l'introduction du radar décide du changement d'ère du cuirassé à celle du porte-avions ⁽¹²⁾. Instrument dual, le radar a permis aux cuirassés comme aux porte-avions d'améliorer leurs capacités offensives et défensives, mais selon un tempo différent. Le radar et les fusées de proximité n'ont pas été performants suffisamment rapidement pour neutraliser l'efficacité des raids aériens lancés depuis les porte-avions. En revanche, le radar a été rapidement efficace pour la détection avancée des raids ennemis et le contrôle des avions de chasse en protection de la flotte, réduisant ainsi la vulnérabilité des porte-avions à un niveau acceptable. Sur cette base, la balance penchait clairement du côté du porte-avions après quelques années de conflit. Mais un développement quelque peu différent du radar aurait probablement eu des conséquences autres sur le format des flottes.

Pour toutes ces raisons, il est donc présomptueux de prétendre que la messe était dite dès l'entre-deux-guerres. La Seconde Guerre mondiale décide de la bascule progressive du visage des flottes d'un modèle à un autre, à l'épreuve des faits, les cuirassés ne pouvant rivaliser avec l'avantage en allonge conférée par l'aéronef. À l'exception notable des chasseurs de mines, qui seuls voient leur mission inchangée en cours du conflit, tous les types de bâtiments sont affectés par une évolution plus ou moins profonde de leur doctrine d'emploi.

Finalement, au-delà de cette rupture apparente, c'est en définitive la continuité qui prévaut : celle du « primat du feu », le porte-avions remplaçant le cuirassé dans le rôle d'instrument privilégié du feu ⁽¹³⁾. Herbert Rosinski considère même que ce remplacement « constitue un événement marquant, mais relativement d'importance secondaire » ⁽¹⁴⁾ au regard du grand changement que représente à ses yeux « la croissance des moyens d'observation, grâce au développement de l'avion, puis du radar et des moyens de communication instantanés à l'échelle mondiale ».

*

**

Que retenir, pour notre temps, de cette brève mise en perspective historique ?

D'abord, qu'il faut rester humble vis-à-vis de l'histoire de l'innovation dans le domaine militaire, en évitant de frapper du sceau de l'obscurantisme ce qui relève en réalité du conservatisme éclairé. Et, *a contrario*, en se gardant d'ériger en modèle

⁽¹²⁾ Charles Allen (capitaine de vaisseau) : « Forecasting future forces », *Proceedings*, novembre 1982, p. 77.

⁽¹³⁾ Hervé Coutau-Bégarie : *Traité de stratégie*, 7^e édition ; Paris, Économica, 2011, p. 708.

⁽¹⁴⁾ Herbert Rosinski : « L'évolution de la puissance maritime », in Gérard Chaliand, *Anthologie mondiale de la stratégie*, Robert Laffont, 2009, p. 1268.

certaines écoles dissidentes qui se sont heurtées à la réalité (comme la Jeune École ou encore les Jeunes Turcs ⁽¹⁵⁾) et dont il convient plutôt de méditer les échecs.

Ensuite, qu'il faut savoir distinguer, selon la typologie mise en avant par Michel Goya ⁽¹⁶⁾, entre l'innovation radicale (qui préserve le « noyau noble » d'une organisation) et l'innovation de rupture (qui aboutit à une transformation de ce « noyau noble »), afin de ne pas utiliser vainement le terme grandiloquent de « rupture », phénomène en réalité très marginal dans l'histoire des organisations militaires, naturellement douées d'une grande capacité à absorber le changement sans modifier leurs murs porteurs.

Enfin, qu'en ces temps d'incertitude « systémique » ⁽¹⁷⁾ et d'innovation tous azimuts, il convient probablement d'adopter une attitude à la fois audacieuse et prudente. Audacieuse sur le plan doctrinal, en ne négligeant aucune voie de réflexion, en particulier s'agissant des nouveaux espaces de conflictualité. Prudente sur le plan des moyens, en se gardant de prononcer l'obsolescence foudroyante de pans entiers de nos capacités militaires, et en cherchant plutôt à les adapter au monde qui vient.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Raoul Castex : *Synthèse de la guerre sous-marine*, 1920.
Hervé Coutau-Bégarie : *Le Problème du porte-avions* ; Économica, 1990.
Hervé Coutau-Bégarie : *Traité de stratégie*, 7^e édition ; Économica, 2011.
Philippe Masson : *La Puissance maritime et navale au XX^e siècle* ; Perrin, 2002.
Martin Motte : *Les Cultures stratégiques*, conférence donnée à l'École militaire, 2016.
Rémi Monaque : *Une Histoire de la marine de guerre française* ; Perrin, 2016.
François Schwerer : *La Marine française pendant la guerre 14-18 – Quand on n'a fait que son devoir* ; Temporis, 2017.
Thibault Lavernhe : « À l'heure de la compétition et de l'innovation, quelques leçons de la Jeune École », *Revue Défense Nationale*, février 2018.
Wayne Hughes et Robert Girrier : *Fleet Tactics and Naval Operations, Third Edition* ; US Naval Institute Press, Annapolis, 2018.
Trent Hone : *Learning War – The evolution of fighting doctrine in the U.S. Navy, 1898-1945* ; USNI Press, 2019.
Michel Goya : *S'adapter pour vaincre – Comment les armées évoluent* ; Perrin, 2019.
Jean Casabianca : « Approche maritime des nouveaux espaces de conflictualité », *Revue Défense Nationale*, novembre 2019.

⁽¹⁵⁾ « Le mouvement dit des Jeunes Turcs, survenu en France quelques années seulement avant la Grande Guerre, est atypique dans l'histoire de la pensée militaire dans la mesure où il est né, non pas d'un désastre mais de l'anticipation de celui-ci par de jeunes officiers hostiles au pouvoir politique et déçu par la paralysie de leur haute hiérarchie. Ce mouvement a débouché sur une hystérie collective qui sous le nom de « l'offensive à outrance » a été la cause de grands massacres mais aussi, peut-être, de la volonté de fer qui a permis de surmonter les échecs initiaux » (Michel Goya).

⁽¹⁶⁾ Michel Goya : *S'adapter pour vaincre – Comment les armées évoluent* ; Perrin, 2019, 425 p.

⁽¹⁷⁾ Nous sommes ainsi passés « d'un monde compliqué mais prévisible, à un monde complexe et instable » ; Jean Casabianca (amiral) : « Approche maritime des nouveaux espaces de conflictualité », *Revue Défense Nationale*, novembre 2019, p. 11-21.

HISTOIRE MILITAIRE

Septembre 1939 : la disparition de la Pologne

Le premier mois de la guerre fut marqué par la disparition rapide de la Pologne, qui, il faut en convenir, était inscrite dans les faits, autant par la géographie que par le rapport de force entre les deux belligérants.

Depuis la Prusse orientale et la Poméranie au nord, la Haute-Silésie et les territoires tchèques et slovaques occupés au printemps, l'Allemagne encerclait la Pologne et son plan d'opérations, sous forme d'une gigantesque tenaille, ne pouvait que sauter aux yeux, dès lors que l'on se penchait sur une carte. Nonobstant cette évidence et le fait que le rapport de force penchait très fortement pour le camp allemand, au lieu de concentrer leur défense à hauteur de la Vistule et de son affluent, le San, qui raccourcissait considérablement leur ligne de front et leur évitait un encerclement initial, sous une forme de fuite en avant, le commandement polonais optait pour la plus mauvaise des solutions, image de l'orgueil national polonais : une défense de l'avant, en concentrant les forces vives de ses armées dans la zone occidentale du pays, là où les Allemands devaient frapper, sous forme de *Blitzkrieg*. Même les réserves de théâtre se trouvaient déployées.

Qui plus est, le rapport de force était écrasant au bénéfice de l'armée allemande et les dispositions intellectuelles des deux états-majors centraux penchaient également du côté allemand.

La *Wehrmacht* allait mettre en œuvre, outre une quarantaine de divisions d'infanterie classiques, l'ensemble de ses forces blindées et motorisées, soit quatorze divisions « rapides », selon la terminologie de l'époque. Tous les échelons du commandement de ces divisions étaient parfaitement entraînés à leur maniement, autour du triptyque char-avion-radio. L'armée polonaise ne possédait pratiquement aucune unité motorisée et encore moins blindée. Pratiquement dépourvues d'appui aérien, les unités polonaises ne comptaient ni armement antiaérien ni armement antichar. Enfin, enfermés dans une extraordinaire rigidité intellectuelle, les généraux polonais avaient toujours refusé, avant-guerre, d'adapter leur outil aux nouvelles données technologiques ou doctrinales du moment.

À défaut de prendre l'offensive, ce qui était quand même illusoire, le commandement polonais avait l'intention d'engager des contre-offensives immédiates visant à désintégrer la tenaille allemande, dont les deux mâchoires au nord et au sud seraient trop éloignées l'une de l'autre pour se resserrer à l'arrière des forces polonaises. L'état-major polonais nageait en plein irréalisme, d'autant plus qu'il attendait une réaction française sur le front franco-allemand...

Le plan allemand se déroulait comme il avait été planifié : l'armée Küchler, débouchant de Prusse orientale, soutenue par celle de Kluge qui coupait le corridor de Dantzig, progressait du nord au sud vers la Narev, avant de franchir le Bug, en direction de Brest-Litovsk. Au sud, l'armée de Reichenau, débouchant de Silésie, visait le cours moyen de la Vistule. Sur sa droite, l'armée de List s'emparait de Cracovie et progressait vers l'est, en direction du San et de Przemysl.

Très rapidement, le commandement allemand prenait conscience de la pertinence de son plan, et surtout de la capacité des grandes unités blindées, de manoeuvrer en autonome, à leur rythme, sans attendre le soutien des corps d'infanterie. Le *Blitzkrieg* s'imposait.

Le 10 septembre seulement, réalisant enfin l'inanité de son système de défense, le commandement polonais donnait l'ordre de retraite, en direction du sud-est ; mais il était trop tard. L'enveloppement des armées polonaises à l'ouest de la Vistule était consommé par la jonction rapide des corps blindés de Guderian qui, sur la mâchoire nord, atteignait Brest-Litovsk, tandis que celui de Kleist, sur la mâchoire sud, atteignait Lemberg et poursuivait vers le nord.

À ce stade, en dix jours, la campagne était virtuellement terminée, les opérations ne visant alors qu'à resserrer le dispositif allemand autour de Varsovie. Le 17 septembre, sur sa frontière orientale, la Pologne était envahie par l'Armée rouge, dans une zone vide de troupes.

Quinze jours à peine avaient suffi au commandement allemand pour détruire l'armée polonaise. Même une réelle offensive française à l'Ouest (mais où ?) n'aurait servi à rien pour sauver la cause polonaise.

Quels ont été les enseignements majeurs que les deux camps ont pu tirer de cette campagne éclair ?

Nul doute que pour les Allemands, la campagne de Pologne fut un formidable encouragement à poursuivre la mise au point de la doctrine du *Blitzkrieg* et l'équipement des grandes unités blindées. À ce titre, les blindés légers des types Panzer 1 et 2 furent retirés du service pour être remplacés, au fur et à mesure des sorties d'usine, par des chars moyens, armés de canons et non pas de mitrailleuses. Le succès prodigieux de cette campagne fut également un excellent argument pour faire taire les préventions qui se faisaient encore jour au sein de l'état-major allemand à l'égard de la guerre éclair.

Mais le paradoxe fut que, du côté français également, les enseignements tirés de cette campagne, où aucune unité française n'était engagée, aboutirent aussi à une confirmation de la doctrine en vigueur. Quand on ne veut pas se remettre en cause, ce sont toujours les mêmes arguments qui sont ressassés : l'armée française n'était pas l'armée polonaise ; les conditions d'engagement de l'armée allemande n'avaient rien à voir avec celles qu'elle pourrait rencontrer en France. Seul, au PC de la 5^e Armée, le commandant des chars proposa au commandement une refonte et une remise en cause de la doctrine d'emploi des chars comme accompagnement d'infanterie. Sa proposition demeura lettre morte. Il récidiva au mois de janvier en adressant, hors de toute voie hiérarchique, un mémorandum en ce sens à quatre-vingts personnalités politiques, qui recueillit le même silence poli... Il s'agissait du colonel Charles de Gaulle...

Le réveil n'en fut que plus brutal !

Claude Franc



Antoine Izambard : **France-Chine – Les liaisons dangereuses, espionnage, business... Révélations sur une guerre secrète** ; Éditions Stock, 2019 ; 251 pages.

La récente plainte déposée par Huawei France contre Valérie Niquet, chercheuse à la FRS et experte reconnue du monde asiatique, vient opportunément souligner la sensibilité du sujet et le caractère devenu épidermique de la question abordée par Antoine Izambard, journaliste au magazine économique *Challenges*.

La Chine mène une politique expansionniste directement sous le contrôle de Xi Jinping et du Parti communiste chinois visant à établir un *leadership* mondial incontesté, et la France constitue une cible de choix de par sa puissance économique, industrielle et scientifique, même si celle-ci est en relatif déclin.

Et ce n'est pas la reconnaissance historique de la RPC par le général de Gaulle en 1964 qui préserve encore notre pays des ambitions de Pékin et de l'emploi de méthodes plutôt discutables pour piller nos pépites technologiques.

D'où l'intérêt de ce livre plutôt corrosif et remettant en cause certaines pratiques où l'aveuglement français laisse sans voix. S'appuyant sur des exemples et des faits très concrets, le constat est sévère en dévoilant de véritables failles sécuritaires. Les enjeux sont importants, car Pékin dispose d'une arme quasi absolue : sa puissance financière sans limites, lui permettant de financer toutes ses acquisitions et pouvant acheter une clientèle aveugle sur leurs compromissions potentielles.

Antoine Izambard propose ainsi plusieurs approches illustrant ce rouleau compresseur chinois utilisant toutes les ressources du *soft power*, dont l'espionnage à outrance, notamment *via* l'envoi d'étudiants « bien sous tout rapport », mais qui permettent à Pékin de siphonner notre technologie. Le cas de Toulouse et de ses universités scientifiques en est une illustration. Pékin s'appuie aussi sur un réseau d'influenceurs, mêlant politiques, diplomates et hommes d'affaires souhaitant favoriser les échanges entre les deux pays, mais souvent à la naïveté confondante face à la prédation quasi systématique pilotée par la Chine.

Le mirage du grand marché chinois a tant fasciné que les principes de précaution face à une future concurrence n'ont pas été respectés. Ainsi, nos laboratoires de recherche et nos universités accueillent pléthore d'étudiants et étudiantes dont certains sont très avides d'informations et pillent sans vergogne les travaux effectués. Curieusement, les universités à dominante SHS (sciences humaines et sociales) sont peu concernées, le risque étant pour le Parti communiste chinois d'avoir alors de futurs contestataires potentiels.

Et si le rachat de grands crus bordelais peut contribuer à rééquilibrer notre balance commerciale, d'autres pratiques sont plus douteuses comme l'a démontré le fiasco

autour de l'aéroport de Toulouse dont les propriétaires chinois ont pratiqué une gouvernance pour le moins baroque.

Parmi les autres points soulevés par l'auteur, il y a l'intérêt suspect pour la Bretagne avec une présence importante dans les universités dont particulièrement l'UBO (université de Bretagne occidentale), mais aussi la présence d'un institut Confucius à Brest sur les 14 présents en France, deuxième port militaire de France avec notamment la Force océanique stratégique (FosT) basée dans la rade à l'île Longue. Cette coïncidence n'est pas due au hasard et soulève bien des interrogations.

Il y a également le rachat du groupe Demos faisant de la formation professionnelle continue et qui possède entre autres la *Revue d'études* préparant les militaires à différents concours, avec environ 2 000 élèves par an, et dont le fichier pourrait être intéressant à exploiter.

Faut-il pour autant cesser toute activité avec Pékin ? Ce serait impossible et inutile tant l'interdépendance est désormais irréversible. Par contre, il est urgent de faire preuve de plus de réalisme et d'exercer un contrôle accru sur les investissements chinois. Cela signifie également une réponse européenne plus solide et consciente des enjeux de souveraineté actuellement remis en cause par Pékin. En effet, les efforts chinois sont tous azimuts et visent également les instances internationales avec un succès certain favorisé par la candeur de nombreux États devenus « clients ». Ainsi, les Chinois sont à la tête de l'Organisation de l'aviation civile internationale (2015), de l'Union internationale des télécommunications (2018) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2019), pouvant d'ores et déjà influencer sur les normes de régulation internationales de demain dans des domaines clés. Cette mainmise sur ces organisations doit désormais inquiéter.

L'enquête présentée ici est donc tout à fait pertinente et démontre ces jeux troubles auxquels nous devons faire face. La lucidité est indispensable alors que la naïveté de certains dirigeants politiques et économiques est une faute, et fragilise notre indépendance et notre souveraineté.

Jérôme Pellistrandi



Delphine Deschaux-Dutard : **Introduction à la sécurité internationale** ; Presses Universitaires de Grenoble, 2018 ; 256 pages.

Les manuels de relations internationales ont tendance à se ressembler. Aussi faut-il signaler ce petit ouvrage qui se distingue par une approche plus tournée vers les questions de sécurité, sans verser pour autant dans les études de paix. Autrement dit, un heureux équilibre.

L'auteur enseigne à l'université de Grenoble depuis plusieurs années et l'on sent, à la

lecture, non seulement une connaissance approfondie des auteurs et thématiques de référence, mais aussi le frottement des théories avec les interrogations des étudiants. Ainsi, le livre ne se cantonne pas à réciter les grandes théories et citer les grands auteurs, il s'intéresse au fait de la guerre contemporaine et s'interroge avec lucidité sur « les guerres du XXI^e siècle », comme l'auteure le signale dès l'introduction. Le lecteur sent alors qu'il ne s'agit pas de réciter des certitudes, mais de réfléchir face à un phénomène très changeant, dont les règles ont profondément muté et qui laisse aussi les praticiens dans l'expectative.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première reprend les approches théoriques de la sécurité internationale, décrivant les écoles réaliste, libérale et constructiviste en soixante-dix pages : c'est assez précis pour bien comprendre les grands débats et les principaux courants, sans aller trop loin dans les subtilités théoriques ; il s'agit bien d'un ouvrage d'initiation, à jour des références théoriques sur le sujet. La deuxième partie évoque les principaux acteurs de la sécurité internationale : l'État, qui demeure un « acteur clef » ; les organisations internationales de sécurité collective ; les acteurs régionaux et enfin un chapitre qui décrit « deux acteurs non étatiques, les sociétés militaires privées (SMP) et les ONG ». Remarquons ici que cette évocation des SMP constitue une heureuse surprise, tant elle est rarement évoquée. La troisième partie traite des grands enjeux de la sécurité internationale contemporaine (ce dernier adjectif est important) : un chapitre sur les guerres asymétriques et les nouveaux conflits armés, un autre sur le terrorisme, un dernier sur la cybersécurité internationale.

Le lecteur observera qu'il n'est pas fait mention de la dissuasion nucléaire ni de contrôle d'armement ni de lutte contre la prolifération, par exemple : autant de thèmes qui pourraient faire logiquement partie du sujet. Mais l'auteure a fait des choix : celui de la lisibilité (l'ouvrage fait 250 pages, il constitue bien un petit manuel d'initiation) ; celui surtout du centrage sur la conflictualité contemporaine telle qu'elle se déploie activement ; autrement dit, la guerre (ou le conflit) d'aujourd'hui, et non pas tout le champ de la guerre, y compris celui de l'interdiction de la guerre. Le livre a donc les qualités de ses défauts : il est bref et se concentre pour cela sur un certain nombre de thèmes. Mais du coup, c'est un texte original, qui se distingue des autres et constitue une excellente façon de s'initier au sujet.

Olivier Kempf



Alexandre Devecchio : **Recomposition – Le nouveau monde populiste** ; Les Éditions du Cerf, 2019 ; 302 pages.

Avec ce deuxième ouvrage, le jeune journaliste Alexandre Devecchio nous propose une analyse claire et concise de la recomposition politique à l'œuvre sous l'effet de l'émergence d'un populisme protéiforme au sein du monde occidental. Présentant son essai comme « un plaidoyer pour la démocratie », le responsable de

l'espace de débat *Figaro Vox* donne ainsi à comprendre, au fil de dix chapitres bien ciselés, la nature de ces populismes pluriels et les mécanismes politiques qui les portent.

En se positionnant d'emblée au-delà du prêt-à-penser qui entoure le mot bélier qu'est « populisme », Alexandre Devecchio commence par déconstruire les comparaisons hâtives en montrant comment le populisme est avant tout un « style » politique compatible avec différentes idéologies, mais dont la pierre angulaire commune à toutes ses manifestations reste le primat de la nation, et donc du peuple. Prenant soin de pointer les différences fondamentales entre le nationalisme (qui est l'amour de la nation) et le totalitarisme (qui exècre l'idée de nation), mais aussi entre la « démocratie » (qui s'affranchit des règles de la démocratie) et le populisme (qui respecte le jeu démocratique), le journaliste met ainsi en lumière les ressorts du « moment inédit » que constitue l'avènement du populisme. Loin d'être une pâle survivance des années 1930, le populisme est au contraire une réaction nouvelle des peuples pris en étau, dans une ère postnationale, entre les conséquences de la mondialisation et la chape de plomb imposée par la pensée libérale.

En appui d'un propos argumenté et mesuré, l'auteur passe en revue les différentes manifestations du populisme sur l'échiquier politique mondial, de la gauche vers la droite. Après avoir montré que le populisme de gauche est selon lui une impasse en raison de son incapacité fondamentale à concilier fait national et penchant internationaliste, il nous plonge ensuite tour à tour dans le populisme de Donald Trump, dans l'Italie de Salvini et dans le concept de démocratie illibérale théorisé par Victor Orban. Fort de ses nombreux échanges avec de fins observateurs de l'arène politique mondiale au sein de *Figaro Vox*, Alexandre Devecchio propose une analyse très pertinente des murs porteurs de ces populismes de droite qui, chacun à leur manière, ont réussi à formuler le malaise des classes populaires – et d'une partie des classes supérieures – en voie de déclasserment. Il en ressort un portrait très équilibré et richement référencé, l'auteur se défendant d'ailleurs de se livrer à un « plaidoyer pour les populismes ». On appréciera notamment son diagnostic sur le poids du facteur « insécurité culturelle » dans le succès des populismes occidentaux. On appréciera également son analyse sur l'avant-gardisme politique dont font preuve les pays de l'Est avec leur capacité à anticiper l'essoufflement des principes libéraux qui, de protecteurs, se sont mués en dictature de l'idéologie hyper individualiste, et donc en une sorte de « tyrannie des minorités ».

« Au déclin de la souveraineté nationale et à l'abdication de politique remplacée par la gouvernance, les peuples ont répondu en devenant populistes » : tel est, *in fine*, le verdict de l'auteur des *Nouveaux enfants du siècle*, telle est la nature de la « recomposition » à l'œuvre en Occident. Et l'auteur de conclure en appelant à la réconciliation des peuples et des élites... La balle étant, selon lui, dans le camp des élites, de ceux qui ont « fait sécession » en apprenant à vivre sans le peuple.

À l'heure du *Brexit*, et alors que la prochaine élection américaine se prépare, on lira donc *Recomposition* avec intérêt pour disposer d'un éclairage nuancé sur la dynamique populiste.

Thibault Lavernhe



Claude Martin : ***La Diplomatie n'est pas un dîner de gala - Mémoires d'un ambassadeur*** ; Éditions de l'Aube, 2018 ; 946 pages.

Le titre des mémoires de Claude Martin renvoie à la célèbre citation de Mao Zedong ⁽¹⁾ qui souligne la violence de la Révolution. De façon analogue, le lecteur s'apercevra à l'aune de la très riche expérience de l'auteur que la diplomatie ne fait pas toujours preuve d'élégance, de tranquillité et de délicatesse, ni de douceur, d'amabilité, de courtoisie, de retenue et de générosité d'âme.

Repéré pour ses compétences en mandarin, Claude Martin est envoyé en Chine pour la première fois en 1964 par le ministère des Affaires étrangères, à une époque où l'ambassade de France à Pékin manquait justement de sinologues. Diplômé de Science Po et des Langues O, il venait de réussir le concours de l'ENA et devait effectuer son service militaire. Surtout, le général de Gaulle venait de reconnaître la Chine maoïste.

En arrivant en Chine, Claude Martin rencontre son destin et ne cessera plus de se passionner pour l'Empire du Milieu. Parcourant inlassablement le pays, il effectue de très nombreux voyages dans les différentes provinces et parvient à nouer des contacts privilégiés avec la population, ainsi que de nombreuses et solides amitiés. S'il n'est en poste en Chine qu'une dizaine d'années au cours de sa longue carrière de diplomate, les affaires chinoises n'ont jamais cessé de le préoccuper, et ce même lorsque durant ses passages au Quai d'Orsay ou pendant son affectation à la tête de l'ambassade de France à Berlin, il se consacrait davantage à la construction européenne et aux relations bilatérales avec l'Allemagne.

Grand témoin de l'Histoire, l'auteur livre autant d'anecdotes que de réflexions stratégiques, et jette un regard lucide, sans complaisance, sur les plus grands décideurs politiques avec lesquels il a collaboré. À l'heure où la Chine est susceptible de devenir la première puissance mondiale, la lecture de *La diplomatie n'est pas un dîner de gala* s'avère indispensable pour comprendre son histoire récente et pénétrer ses ressorts.

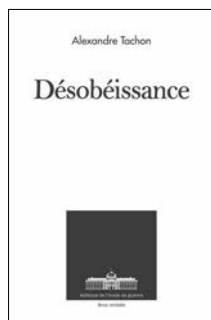
En se plongeant dans cet ouvrage très riche dont la lecture est aisée, chacun se trouve embarqué dans une épopée de plus de quarante ans sur les continents européens et asiatiques. On redécouvre de l'intérieur les grandes étapes de la révolution culturelle et de l'ouverture de l'économie chinoise, en passant par la répression de Tian'anmen et l'exfiltration des principaux opposants au régime. On suit également les nombreuses péripéties du processus de pacification du Cambodge, dont Claude Martin a été un habile et

⁽¹⁾ « La révolution n'est pas un dîner de gala ; elle ne se fait pas comme une œuvre littéraire, un dessin ou une broderie ; elle ne peut s'accomplir avec autant d'élégance, de tranquillité et de délicatesse, ou avec autant de douceur, d'amabilité, de courtoisie, de retenue et de générosité d'âme. La révolution, c'est un soulèvement, un acte de violence par lequel une classe en renverse une autre. », Le petit livre rouge, 1966.

indispensable artisan, ainsi que les atermoiements de la diplomatie française dans la vente des frégates à Taïwan – et l’affaire qui en a découlé. En parallèle, le lecteur se trouve plongé dans les grandes étapes de la construction et de l’élargissement de l’Union européenne, et découvre l’envers des tractations bruxelloises auxquelles Claude Martin a participé.

Les mémoires de l’ambassadeur apportent une contribution salutaire à une nécessaire réflexion sur la façon de conduire les affaires internationales, entre hypocrisie et idéalisme. On retiendra ainsi que seule l’Europe est de taille à se mesurer avec la Chine, et que la diplomatie conduite par la France depuis la présidence de Nicolas Sarkozy ne s’inscrit plus désormais dans la tradition gaullienne des relations internationales.

Chef d’escadron (GN) Jean-Baptiste Pecceu



Alexandre Tachon : **Désobéissance** ; Éditions de l’école de guerre, 2019 ; 356 pages.

« L’homme placé en second n’a le choix qu’entre les dangers de l’obéissance, ceux de la révolte, et ceux, plus graves, du compromis. »

Placée en tête, cette citation de Marguerite Yourcenar donne le ton de l’ouvrage. Officier de Marine, Alexandre Tachon nous offre une remarquable réflexion sur les fondements et les limites de l’obéissance, au travers de situations bien réelles auxquelles furent confrontés nombre de nos compatriotes. L’obéissance ou la désobéissance, pour quoi et à quel prix ? Il dresse à cet effet un passionnant parallèle entre l’armistice de juin 1940 et le putsch de 1961.

De multiples témoignages de Compagnons de la Libération permettent, sinon d’identifier un élément précis qui ferait basculer le militaire dans la désobéissance, mais au moins d’établir une sorte de profil qui favorise cette attitude de révolte vertueuse. La jeunesse moins sujette aux contraintes familiales et professionnelles, la culture qui ouvre sur d’autres horizons et permet le recul, la passion avec des idéaux bien ancrés, la détermination pour oser franchir le pas, l’humilité enfin qui s’impose à ceux qui vont tout risquer. « Nous avons fait, au fond de notre cœur et de notre âme, ce que nous pensions devoir faire [...] Il n’y avait pas d’aspiration à la gloire, à l’avancement ni à la fortune » (Étienne Schlumberger).

Les circonstances de la guerre d’Algérie sont naturellement assez différentes, bien que certains éléments de motivation se retrouvent dans les personnages cités en exemple. L’armée est à bout : la défaite de 1940, le désastre et l’abandon indochinois, la frustration de Suez ont laissé un goût amer. Les putschistes refusent la défaite militaire comme la trahison de la parole donnée aux populations indigènes. Ils défendent leur idéal et leur honneur, et préfèrent sacrifier leur carrière plutôt que leur conscience, parfois en contradiction formelle avec des décisions démocratiques plus ou moins assumées par les politiques.

Dans la dernière partie de son ouvrage, Alexandre Tachon pose la question de savoir si la désobéissance est encore possible aujourd'hui. Il souligne l'ambiguïté des formulations juridiques du code de la défense qui engage directement la responsabilité pénale du soldat, il met en exergue le poids omniprésent des médias et de l'opinion publique.

Cet ouvrage très intéressant ouvre un vaste champ de réflexion à tous les militaires qui s'engagent au service de l'État, et plus largement à tous ceux qui souhaitent éclairer la notion de « libre arbitre ».

Emmanuel Desclèves



Pierre-Alain Antoine : **41 histoires extraordinaires de la guerre invisible** ; Éditions Gérard Louis, 2019 ; 258 pages.

Derrière toutes les grandes victoires militaires de l'ère contemporaine, il y a une arme invisible, la guerre électronique. Cette discipline qui émerge avec la révolution industrielle du XX^e siècle est un élément central de ce livre tant elle est associée à la guerre du renseignement, à la cryptographie et aux opérations de déception. Tel est le message principal du colonel Pierre-Alain Antoine qui signe, avec ce nouveau livre, un véritable manuel de renseignement et de culture politique et militaire. Ancien pilote de Mirage IV dans les forces aériennes stratégiques (FAS), puis commandant du Polygone de guerre électronique, « Tonio » a poursuivi son action dans un grand groupe d'électronique de défense. Il est l'un des très rares experts français de cette discipline stratégique, et plus encore de l'aviation militaire.

Dès lors, ce qu'il écrit doit être lu, d'autant que la formule de son nouveau livre nous a particulièrement séduits. L'expertise s'exprime dans un texte qui sait combiner la logique de la manœuvre militaire à l'atout procuré par la science et la technologie. L'espace entre la défaite et la victoire tient en très peu de choses : un message, quelques électrons dans l'éther, une astuce technologique, et surtout l'art opérationnel du renseignement. Ce livre est dès lors porteur de beaucoup d'enseignements pour notre contemporain. La grille de lecture des événements est inspirée par les préceptes de Sun Tzu. C'est en cela aussi que ce nouveau livre s'avère particulièrement bien fait dans cette approche originale. Quelques chapitres : « La dépêche d'Ems », « Un faux Paris (1914-1918) », « Enigma », « Bletchley Park », « La doublure de Montgomery », « Fortitude », « Le tunnel des espions à Berlin (1956) », « Les missions dangereuses des équipages sur avions RB-47 », « La mission Martel des Jaguar sur Ouadi Doum (1986) », « La fin de la guerre froide » ou encore « Les avions français de guerre électronique » (d'où le Transall « Gabriel » sur la couverture). Le texte est savamment illustré par une photo, des cartes d'époque, un plan ou une image emblématique.

De facture luxueuse, ce bel ouvrage est bien plus qu'un livre d'histoire. C'est aussi le témoignage d'une expérience très personnelle, celle d'un officier engagé dans un ambitieux travail de mémoire et de transmission des métiers du renseignement, engagement que le colonel Pierre-Alain Antoine déploie auprès de l'Association Guerrelec, chapitre français La Fayette de l'association des *Old Crows*. Fort d'une expérience unique dans l'univers de la « GE » française, il veut nous faire partager cette citation de Sun Tzu : « Le renseignement est la matière la plus importante dans l'art de la guerre. » ; un message pour le XXI^e siècle. À se procurer absolument.

Philippe Wodka-Gallien



Manuelle Calmat : **Commandos marine - Au cœur des tempêtes** ; Éditions du Rocher, 2019 ; 280 pages.

Leurs missions sont secrètes et rien ne filtre. Ils agissent dans l'ombre, dans les environnements les plus hostiles. Par la mer et par les airs, ils se glissent dans la nuit et frappent là où personne ne les attend. Ces membres des unités des forces spéciales au bérêt vert sont ceux que l'on appelle en dernier recours.

Nageurs de combat, chuteurs opérationnels, tireurs d'élite, experts en explosifs et en contre-terrorisme, spécialistes de la libération d'otages et de l'exfiltration d'agents, ils appartiennent aux sept unités de commandos de Marine : Hubert, Trépel, Penfentenyo, Jaubert, de Montfort, Kieffer et Ponchardier.

Manuelle Calmat nous introduit au cœur des opérations multiformes menées par ces hommes intrépides, durement formés et aguerris. Assaut en haute mer, libération d'otages, exfiltration, destruction, renseignement en zone de guerre, lutte contre les narcotrafiquants, piraterie et pêche illégale, interception d'un chef de guerre dans le Sahel : autant d'épisodes, autant d'opérations différentes, où s'exercent leurs talents exceptionnels dans la rigueur et la discrétion.

La lecture de cet ouvrage bien écrit et parfaitement documenté est très agréable. L'auteur a su rendre remarquablement vivante l'atmosphère toute particulière de ces opérations « coup de poing » dans des environnements très divers, alternant des phases d'attente et d'observation discrète avec des moments de surintensité dramatique.

Emmanuel Desclèves
De l'Académie de marine

Revue Défense Nationale

COMITÉ D'ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. le général d'armée aérienne T. CASPAR-FILLE-LAMBIE, *président*.
J.-P. DEVAUX, ingénieur général hors classe de l'armement, *trésorier*.
B. BESANCENOT, ambassadeur.
le général de division F. BLACHON, commandant la 1^{re} Division de l'Armée de terre.
le général d'armée D. CASTRES, « conseiller senior » (CEIS).
le vice-amiral E. DESCLÈVES, de l'Académie de Marine.
le général de corps d'armée P. DESTREMAU, directeur de l'IHEDN et de l'EMS.
- M^{me} I. FACON, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique.
- M. B. HUET, conseiller spécial du président de Naval Group.
- M^{me} la préfète C. SARLANDIE de LA ROBERTIE, ancienne rectrice d'académie.
- MM. J. TOURNIER, conseiller-maître à la Cour des comptes.
le général d'armée J.-R. VECHAMBRE, ancien inspecteur général des armées (Gendarmerie).

■ PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. le général d'armée aérienne Ph. VOUGNY. – le général d'armée C. QUESNOT.
le général d'armée aérienne B. NORLAIN. – l'Amiral A. COLDEFY.

La *Revue Défense Nationale* est éditée par le Comité d'études de défense nationale
(association loi de 1901)

Adresse géographique : École militaire, 1 place Joffre, bâtiment 34, Paris VII

Adresse postale : BP 8607, 75325 Paris cedex 07

Fax : 01 44 42 31 89 - www.defnat.fr - redac@defnat.com

Directeur de la publication : Thierry Caspar-Fille-Lambie - Tél. : 01 44 42 31 92

Rédacteur en chef : Jérôme Pellistrandi - Tél. : 01 44 42 31 90

Rédactrice en chef adjointe : Audrey Hérisson

Secrétaire général de rédaction : Pascal Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 43 69

Assistante de direction et secrétaire de rédaction : Marie-Hélène Mounet - Tél. : 01 44 42 43 74

Secrétaires de rédaction : Jérôme Dollé et Antoine Aubert - Tél. : 01 44 42 43 69

Abonnements : Éliane Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 38 23

Chargés d'études : Laurent Henninger et Emmanuel Desclèves - Tél. : 01 44 42 43 72

Comité de lecture : Marie-Dominique Charlier-Barou, André Dumoulin,

Jean Esmein, Sabine de Maupeou et Bernard Norlain

Régie publicitaire (ECPAD) : Karim Belguedour - Tél. : 01 49 60 59 47

DL 97243 - 1^{er} trimestre 2020 - ISSN : 2105-7508 - CP n° 1024 G 85493 du 10 octobre 2019

Imprimée par Bialec, 23 Allée des Grands Pâquis, 54180 Heillecourt

COMITÉ DE RÉDACTION

- MM. B. d'ABOVILLE, ambassadeur.
Y. BOYER, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique.
F. BOZO, professeur à la Sorbonne Nouvelle (Université Paris III).
N. BRONARD, chef du pôle « Prospective et recherche stratégique » (DGRIS).
le vice-amiral E. DESCLÈVES, de l'Académie de Marine.
H. DRÉVILLON, professeur des universités, Paris I Panthéon-Sorbonne (SHD).
- M^{mes} I. FACON, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique.
M. FARGHEN, chercheur associée à la Fondation pour la recherche stratégique.
- M. J. FERNANDEZ, professeur de droit public, directeur du Centre Thucydide.
- M^{me} C. GALACTÉROS, géopolitologue, fondatrice et présidente du *think tank* Geopragma.
- MM. F. GOUTTEFARDE, député de l'Eure, membre de la Commission Défense nationale et des Forces armées.
B. HUET, conseiller spécial du président de Naval Group.
J.-V. HOLEINDRE, professeur de science politique et directeur scientifique de l'Irsem.
le capitaine de frégate T. LAVERNHE, commandant la frégate *Surcouf*.
- M^{me} E. RIOUX, directrice de la rédaction et rédactrice en chef de la revue *Inflexions*.
- M. J.-J. ROCHE, professeur des universités.
- M^{me} la préfète C. SARLANDIE de LA ROBERTIE, ancienne rectrice d'académie.
- MM. G.-H. SOUTOU, membre de l'Institut.
É. TENENBAUM, docteur en histoire, chercheur à l'Ifri.
- M^{me} F. TSIPORAH (ACHC), conseiller Prospective et stratégie à l'EMA.

CAHIER DES CHARGES AUTEURS

Le Comité d'études de défense nationale qui édite la RDN sollicite des articles rédigés en français, inédits, en rapport avec sa ligne éditoriale. Deux modèles de maquette ont été adoptés.

- Les articles demandés pour toutes les rubriques comprendront de 13 000 à 15 000 signes.

Les notes sont ainsi définies : faisant références à des ouvrages, elles peuvent être renvoyées en fin d'article dans un encadré « Éléments de bibliographie » en conservant le rappel de source dans le texte ; les autres notes, si elles sont courtes et peu nombreuses, sont réintégrées dans l'article ; les plus longues font l'objet d'un encadré titré référencé par un astérisque *. Au cas où les notes sont nombreuses, elles sont toutes placées en bas de page.

- Pour les « Chroniques » et les « Recensions », les textes doivent être compris entre 2 500 et 5 000 signes.

Le contenu du texte et les références restent de la responsabilité exclusive des auteurs et les opinions émises n'engagent pas la RDN. Les droits de traduction, reproduction et d'adaptation sont réservés pour tous pays. Les articles soumis à publication doivent être envoyés pour évaluation par courrier électronique (redac@defnat.com). Tous les textes qui ne correspondraient pas d'emblée aux formats, aux critères linguistiques standards et aux exigences de rigueur critique seront renvoyés aux auteurs pour adaptation avant leur évaluation. La rédaction oriente les textes retenus vers la RDN imprimée ou la RDN en ligne (www.defnat.com) selon la ligne éditoriale qui est diffusée par ailleurs. La publication des textes évalués reste subordonnée à des ajustements éventuels de forme ou de fond et à la signature d'un contrat d'auteur. À l'issue du processus d'approbation, un résumé en français est établi par la RDN. L'auteur d'un article en réserve l'exclusivité à la RDN et s'engage à ne le développer ou le résumer que si la mention de son origine apparaît. Les auteurs francophones, doctorants, jeunes chercheurs en affaires stratégiques, officiers de l'enseignement militaire supérieur français ou étranger font l'objet d'une attention particulière. Les règles de rédaction et de référencement sont celles du code typographique à l'usage de la presse.

Le « bon à tirer » vaut cession de droit et autorise le CEDN à publier l'article sur supports papier ou sur l'*Internet*. En contrepartie, l'auteur bénéficie d'un abonnement de 1 an (PDF) à la RDN à compter du mois de la parution de son article (1 exemplaire justificatif papier est accordé, tout numéro supplémentaire sera facturé). Une épreuve PDF de l'article peut lui être envoyée par courriel sur demande. L'auteur devient membre titulaire du CEDN pendant 1 an, sauf avis contraire, et est invité à ses manifestations.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 an (10 numéros)

La souscription peut également se faire en ligne
(www.defnat.com)

	France	UE-étranger
Papier		
Particuliers	95 € <input type="checkbox"/>	125 € <input type="checkbox"/>
Administrations, entreprises et associations	150 € <input type="checkbox"/>	180 € <input type="checkbox"/>
- 25 ans (justificatif demandé)	50 € <input type="checkbox"/>	
Numérique (PDF par courriel)		
Particuliers	60 € <input type="checkbox"/>	
Administrations et entreprises	95 € <input type="checkbox"/>	
- 25 ans (justificatif demandé)	30 € <input type="checkbox"/>	
Adhésion au CEDN : 15 € <input type="checkbox"/>		

En adhérant, vous devenez membre titulaire du Comité d'études de défense nationale (CEDN), éditeur de la *Revue Défense Nationale*, et contribuez ainsi à la promotion de la pensée stratégique que la *RDN* diffuse depuis 1939. Vous serez invité à participer à son Assemblée générale et vous recevrez sa lettre mensuelle *Les Repères de la RDN*.

Les particuliers « abonnés papier » reçoivent gratuitement l'édition électronique (PDF).

Soutien (papier et PDF + adhésion) : > ou = à 500 €

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Chèque Mandat LBP Paris 51657E

CB _____ Expire _____ Code crypto _____

Revue Défense Nationale - BP 8607 - 75325 Paris cedex 07

www.defnat.com
La RDN en ligne

Les dernières **Tribunes**

(en accès libre pendant un mois)

« Les tribus libyennes : pouvoirs et limites » de Marc LE BRIZE

« Neurosciences, neurotechnologies et défense : avancées, espoirs et limites éthiques »
de Didier BAZALGETTE et Jean LANGLOIS

« Il y a 60 ans, un 13 février, à 7 h 04 : la France rejoint le club des puissances atomiques »
de Philippe WODKA-GALLIEN

« Mahomet à l'origine d'une révolution stratégique ?
Éléments pour une approche stratégique transculturelle » de Jean LANGLOIS

« L'intégration politique de l'Afrique, un impératif urgent » de Youssef CHIHAB

« *Parmi les livres* – Un monde sans boussole :

(3/10) *Leader* et populisme

(4/10) L'Amérique latine en fusion

(5/10) L'Europe à la recherche de son autonomie stratégique » d'Eugène BERG

Chaque **lundi**, un **Florilège**

(un ancien article en rapport avec un événement historique durant la même semaine)

Jean DELMAS : « Une mission militaire à Petrograd après la Révolution d'Octobre
(octobre 1917 - mars 1918) » (juin 1966)

(semaine 10 : Signature du Traité de Brest-Litovsk le 3 mars 1918)

Alphonse LEPOTIER : « La fin du système d'arme navale cuirassé » (août-septembre 1967)

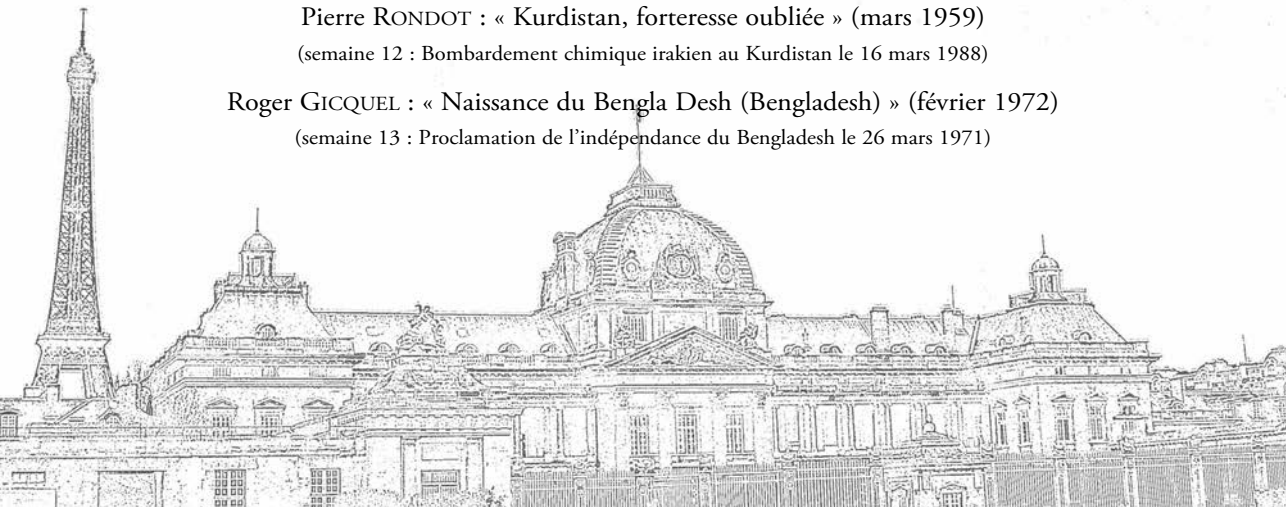
(semaine 11 : Premier duel de navires cuirassés entre le *Monitor* et le *Virginia* le 9 mars 1862)

Pierre RONDOT : « Kurdistan, forteresse oubliée » (mars 1959)

(semaine 12 : Bombardement chimique irakien au Kurdistan le 16 mars 1988)

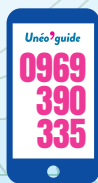
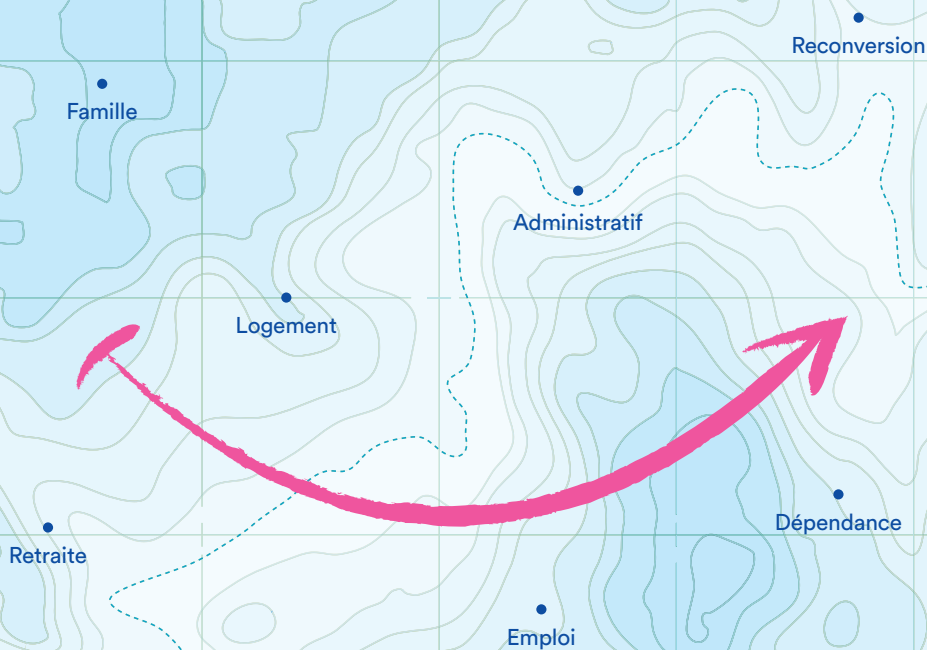
Roger GICQUEL : « Naissance du Bengla Desh (Bangladesh) » (février 1972)

(semaine 13 : Proclamation de l'indépendance du Bangladesh le 26 mars 1971)



Unéo guide

Avec lui,
vous savez où vous allez.



Le numéro utile réservé aux adhérents Unéo pour informer, orienter et accompagner

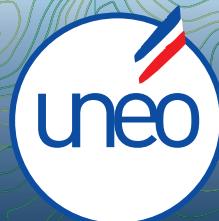
Vie personnelle ou professionnelle, quelles que soient vos questions ou vos difficultés, vous pouvez contacter Unéo guide. En fonction de vos besoins, vous serez accompagné pas à pas, en toute confidentialité par un tiers de confiance, afin de trouver des réponses adaptées et vous diriger vers les organismes adéquats. Dédié aux adhérents Unéo et à leur famille, ce nouveau service exclusif de votre Mutuelle est disponible 24 h/24, 7/7.

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

Unéo, la mutuelle des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



Votre force mutuelle



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la **Revue Défense Nationale** assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale l'autorise à participer activement au renouvellement du débat stratégique. La **Revue Défense Nationale** permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.

Quarante ans de diplomatie - Gérard Araud
In Memoriam - Amiral Pierre Lacoste - Jean Dufourcq

Avenir de la guerre et ses mutations

Efficacité et utilité des interventions militaires - Henri Bentégeat
En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises - Christophe Prazuck
Enseigner l'histoire de la guerre, enseigner la guerre dans l'histoire... - Tristan Lecoq
Retour vers le futur de la guerre : quels facteurs de supériorité pour demain ? - Nicolas Le Nen
La guerre, mutation et avatar : « La guerre est finie, vive la guerre ! » - Jean Dufourcq
Commander à l'âge de l'information - François-Olivier Corman
La défense sol-air dans les opérations aériennes : l'intégration du cinquième équipier - François Gresser
Robots terrestres et combat urbain : quelle dimension éthique ? - Olivier Kempf
L'eau, cause et instrument de guerre - Alain Lamballe
Protection de l'environnement et opérations militaires en temps de conflit - Charlotte Touzot-Fadel

Opinions

La réflexion stratégique est plus que jamais nécessaire - Patrick Lefebvre
Menaces, biens publics et demande de défense européenne - Josselin Droff et Julien Malizard
Système de crédit social chinois : outil de contrôle social ou modèle de société... - Benjamin Le Gall

Approches régionales

Coopération régionale entre les républiques d'Asie centrale : état des lieux... - Daniel Pasquier

Approches historiques

Contre les procès en obscurantisme : retour sur le cas des cuirassés - Thibault Lavernhe

Chronique - Recensions

Histoire militaire - « Septembre 1939 : la disparition de la Pologne » - Claude Franc
Antoine Izambard : *France-Chine – Les liaisons dangereuses* (Jérôme Pellistrandi)
Delphine Deschaux-Dutard : *Introduction à la sécurité internationale* (Olivier Kempf)
Alexandre Devecchio : *Recomposition – Le nouveau monde populiste* (Thibault Lavernhe)
Claude Martin : *La Diplomatie n'est pas un dîner de gala* (Jean-Baptiste Pecceu)
Alexandre Tachon : *Désobéissance* (Emmanuel Desclèves)
Pierre-Alain Antoine : *41 histoires extraordinaires de la guerre invisible* (Philippe Wodka-Gallien)
Manuelle Calmat : *Commandos marine – Au cœur des tempêtes* (Emmanuel Desclèves)

Prochain numéro | L'Europe de la défense : quelle réalité ?

www.defnat.com

Couverture : © Adobe Stock



16 € - ISSN 2105-7508
ISBN 978-2-919639-94-6